



MALI

Mars 2021

DEUXIÈME ET TROISIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION

Dans le cadre des deuxième et troisième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents suivants ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 22 février 2021. Ce rapport a été établi à l'issue des discussions avec les autorités maliennes qui ont pris fin le 21 décembre 2020 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces discussions, a été achevée le 8 février 2021 ;
- une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale ;
- une **déclaration de l'administrateur** pour le Mali.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI achève les deuxième et troisième revues de l'accord en faveur du Mali au titre de la facilité élargie de crédit

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- La décision du conseil d'administration du FMI permet de décaisser immédiatement environ 57,6 millions de DTS en faveur du Mali pour l'aider à combler ses besoins de financement, et soutenir les dépenses sociales et la reprise économique post-pandémie.
- L'accord FEC continue de soutenir les efforts du gouvernement pour mobiliser les recettes intérieures, améliorer la gestion des finances publiques et renforcer la gouvernance.
- Un retour plus lent au plafond régional fixé pour le déficit budgétaire favorisera la reprise économique à court terme. Les réformes viseront à faire face aux pressions budgétaires structurelles, afin de rendre la politique budgétaire plus durable et propice à la croissance et à la lutte contre la pauvreté.

Washington, le 22 février 2021. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui les deuxième et troisième revues des performances du Mali dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). L'accord FEC triennal en faveur du Mali d'un montant de 139,95 millions de DTS (environ 191,9 millions de dollars, soit 75 % de la quote-part du Mali au FMI) avait été approuvé par le conseil d'administration du FMI le 28 août 2019 (voir [communiqué de presse n° 19/319](#)), en vue de soutenir le programme de réformes économiques des autorités.

Le FMI a ajusté le programme pour permettre à l'économie malienne de se redresser après la pandémie et aux autorités de mener à bien la riposte visant à en atténuer les effets. En achevant les revues, le conseil d'administration du FMI a approuvé les dérogations pour inobservation des critères de réalisation, la modification des objectifs quantitatifs pour le futur et le rééchelonnement des conditionnalités structurelles. L'achèvement des revues combinées permet aux autorités de tirer l'équivalent de 40 millions de DTS (soit environ 57,6 millions de dollars), ce qui portera le total des décaissements au titre de l'accord FEC à l'équivalent de 80 millions de DTS (soit environ 115,3 millions de dollars).

À l'issue de l'examen du programme économique du Mali par le conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim du conseil, a fait la déclaration ci-après :

« La conjugaison des crises sanitaire, économique, sociopolitique et sécuritaire a compliqué la mise en œuvre des politiques. Les autorités ont à juste titre réorienté leurs priorités vers la lutte contre les crises sanitaire et économique, la réduction des dépenses non prioritaires, et le besoin de faire face temporairement à des déficits budgétaires plus élevés. Le programme a été recalibré pour assurer la stabilisation macroéconomique à court terme et la viabilité budgétaire à moyen terme, tout en veillant à ce que la politique économique reste propice à la croissance et à la réduction de la pauvreté.

« La politique budgétaire soutiendra la reprise économique à court terme grâce à un retour plus graduel vers le plafond de déficit fixé pour la région par l'UEMOA. Il sera nécessaire d'opérer des réformes pour accroître les recettes fiscales et faire face aux pressions budgétaires structurelles sur la masse salariale et les subventions aux entreprises publiques, afin de préserver les objectifs sociaux de développement et de viabilité. Il reste capital de veiller à ce que le soutien aux ménages parvienne à ceux qui en ont le plus besoin en temps opportun.

« Des réformes structurelles appuieront l'effort budgétaire. Les autorités se sont engagées à renforcer la mobilisation des recettes à travers la poursuite de réformes dans les administrations fiscale et douanière. Le passage au numérique contribuera à améliorer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques. Des réformes visant à renforcer le contrôle des engagements de dépenses et le compte unique du Trésor contribueront à améliorer l'efficacité de la gestion de trésorerie.

« Les autorités sont en train de redoubler d'efforts pour renforcer la gouvernance, la transparence et l'environnement des affaires. Parmi les priorités figurent les réformes des cadres de lutte contre la corruption et contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la mise en œuvre des déclarations obligatoires de patrimoine. Les engagements pris en matière de transparence sur les dépenses d'urgence liées à la COVID-19 sont en cours de mise en œuvre et seront approfondis grâce à une meilleure déclaration des bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires des marchés publics liés à la COVID-19. Le lancement d'une évaluation de la gouvernance par les autorités est de bon augure pour les réformes futures.

« L'engagement ferme des autorités en faveur des réformes ainsi que la mise en œuvre résolue de ces dernières seront un élément clé de succès, qui pourra également contribuer à obtenir des appuis supplémentaires des partenaires au développement. »

Tableau 1. Mali : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-25

	2017	2018	2019		2020		2021		2022	2023	2024	2025	
			1ère revue ¹	Est.	1ère revue ¹	RCF ²	Est.	1ère revue ¹					Proj.
(variation annuelle en pourcentage)													
Comptes nationaux et prix													
PIB à prix constants	5,3	4,7	5,1	4,8	5,0	0,9	-2,0	5,0	4,0	6,0	5,0	5,0	5,0
Déflateur du PIB	1,9	1,5	2,5	2,1	1,8	1,8	2,0	2,3	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0
IPC (moyenne annuelle)	1,8	1,7	-0,4	-2,9	0,6	0,6	0,7	2,0	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0
IPC (fin de période)	1,1	1,0	-0,8	-3,3	1,7	1,5	2,1	2,3	1,5	2,0	2,0	2,0	2,0
Écart de production	2,3	2,2	...	3,0	-1,4	...	-1,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
Monnaie et crédit													
Crédit à l'État	55,7	64,1	27,7	-36,6	20,2	48,1	142,3	...	45,7	15,9	6,2	1,5	-1,2
Crédit à l'économie	5,4	4,8	6,1	2,2	6,0	2,7	3,7	...	5,6	8,1	7,1	7,1	7,1
Monnaie au sens large (M2)	4,3	14,2	10,0	9,0	11,2	3,3	15,0	...	5,6	8,1	7,1	7,1	7,1
Finances de l'administration centrale et dette publique													
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Recettes	18,4	14,3	19,5	19,5	20,5	17,9	18,6	20,7	19,7	19,5	19,7	19,8	19,9
dont : recettes fiscales	15,2	11,9	14,6	14,8	15,5	13,3	14,1	15,7	14,6	14,8	15,0	15,0	15,1
Dons	1,6	1,2	2,4	1,9	2,5	3,0	1,4	2,0	1,9	1,6	1,8	1,5	1,4
Total des dépenses et prêts nets	22,9	20,3	24,8	23,1	26,4	27,1	25,5	25,9	27,1	25,7	25,0	24,3	24,3
Solde global (base ordonnancement)	-2,9	-4,7	-2,9	-1,7	-3,5	-6,2	-5,5	-3,3	-5,5	-4,5	-3,5	-3,0	-3,0
Solde global (base caisse)	-2,6	-3,9	-3,6	-2,6	-3,6	-6,1	-5,1	-3,2	-5,3	-4,4	-3,4	-2,9	-2,9
Dette publique (fin de période)	35,5	36,1	38,3	40,5	39,0	44,6	44,1	39,5	46,2	46,9	47,0	46,6	46,1
Dette publique extérieure	24,5	23,4	26,3	26,4	26,1	30,1	26,3	25,7	25,6	25,6	25,8	26,0	26,6
Dette publique intérieure ³	11,0	12,7	12,0	14,0	12,9	14,5	17,8	13,8	20,6	21,3	21,3	20,6	19,5
Service de la dette (en pourcentage des recettes budgétaires)	6,3	5,1	4,8	5,1	5,6	7,2	6,3	5,9	7,3	10,5	10,0	10,3	9,1
Secteur extérieur													
Solde courant, transferts officiels inclus	-7,3	-4,9	-4,8	-4,8	-4,4	-3,6	-2,0	-4,6	-2,4	-2,9	-3,6	-4,5	-5,3
Solde courant, transferts officiels exclus	-12,1	-9,3	-9,4	-9,7	-8,5	-7,1	-4,3	-8,5	-5,8	-6,8	-7,4	-7,9	-8,5
Exportations de biens et services	22,5	24,5	23,6	24,9	24,0	24,4	27,2	23,0	26,2	25,0	23,7	22,6	21,7
Importations de biens et services	36,2	35,6	34,6	36,0	34,0	31,5	32,2	32,9	33,1	32,9	32,4	32,0	31,7
Balance globale des paiements	-0,5	1,1	-0,3	3,0	0,1	-3,7	1,6	-0,2	1,4	1,7	1,0	0,2	-0,2
Termes de l'échange (détérioration-)	-25,3	-0,1	2,2	9,8	4,8	24,6	31,8	0,2	3,9	-4,8	-2,4	-2,3	-1,7
Taux de change effectif réel (- = dépréciation) ⁴	0,5	0,3	...	-4,2	-0,3
Pour mémoire :													
PIB nominal (milliards de FCFA)	8 922	9 482	10 214	10 140	10 917	10 427	10 138	11 732	10 704	11 573	12 394	13 274	14 217
PIB nominal (milliards de dollars)	16,1	16,5	...	17,2
Dette publique (en milliards de FCFA)	3 165	3 424	...	4 106	...	4 649	4 476	...	4 945	5 429	5 827	6 186	6 557
Balance globale des paiements (millions de dollars)	-71	189	...	451
Taux de change dollar américain (fin de période) ⁴	554	576	...	590	554
Cours de l'or (milliards de FCFA/tonne)	22,7	22,0	20,9	23,6	23,0	23,0	32,9	23,2	34,8	35,4	35,8	36,2	36,6
Prix du coton (FCFA/kg)	1 017	1 063	...	956	...	851	868	...	971	916	863	861	869
Cours du pétrole (brut au comptant) (dollars le baril)	53	68	62	61	58	36	41	55	50	49	48	48	48

Sources : ministère de l'Économie et des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI n°20/8, Mali : Première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La revue a été achevée le 8 janvier 2020.

² Rapport pays du FMI n°20/153, Mali : Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide et de rééchelonnement de l'accès aux ressources au titre de la FEC.

³ Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations d'État, bons du Trésor et autres créances.

⁴ Pour 2020, les dernières données disponibles datent de novembre.



MALI

8 février 2021

DEUXIÈME ET TROISIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

RESUMÉ

Contexte. Dans un contexte déjà marqué par le choc de la pandémie de COVID-19, un coup d'Etat est survenu au Mali le 18 août 2020, entraînant le désengagement temporaire de la communauté internationale et l'instauration de sanctions économiques par la CEDEAO, jusqu'à la mise en place en octobre d'un gouvernement de transition. La collaboration avec le FMI a également été suspendue pendant cette période, ce qui a retardé la reprise des discussions dans le cadre des deuxième et troisième revues de l'accord au titre de la FEC. Le gouvernement de transition, qui sera en place pendant 18 mois jusqu'à la tenue des élections générales, a annoncé qu'il adhérerait pleinement aux obligations et engagements internationaux contractés par le gouvernement précédent, y compris au programme de réformes au titre de la FEC.

Résultats du programme. Les résultats du programme au titre de la deuxième revue sont relativement bons, tous les critères de réalisation fixés pour fin décembre 2019 ayant été respectés. Les résultats à fin juin 2020 (date de test pour la troisième revue) étaient plus mitigés, principalement en raison de l'impact de la pandémie et de la nécessaire riposte qui s'en est suivie, lesquelles ont rendu les objectifs quantitatifs initiaux du programme incohérents avec le nouveau contexte macroéconomique et/ou irréalisables. Deux critères de réalisation continus n'ont pas été respectés en raison du gèle de l'accès des autorités au compte unique du Trésor à la suite des sanctions imposées après le coup d'État. Les réformes structurelles ont progressé régulièrement, mais à un rythme plus lent que prévu.

Principales mesures. Le programme a été recalibré en fonction du nouvel environnement macroéconomique et politique, mais il maintient les objectifs de viabilité budgétaire et de progrès dans les réformes structurelles visant à renforcer la mobilisation des recettes budgétaires, à utiliser les ressources publiques de manière plus efficiente et à renforcer la gouvernance. Les principaux changements sont les suivants : i) assouplissement temporaire des objectifs quantitatifs budgétaires en raison

de la détérioration des perspectives macroéconomiques ; ii) préparer le terrain pour une consolidation budgétaire de meilleure qualité à partir de 2022, notamment par l'élaboration de mesures de politique fiscale en s'attaquant aux pressions émanant de la fixation des salaires et des performances des entreprises publiques ; iii) approfondissement des réformes de gouvernance.

Principaux risques. Les principaux risques découlent de l'instabilité politique et sociale persistante, de l'incertitude par rapport à l'évolution de la pandémie, et des éventuels besoins de financement du budget au cas où les marchés régionaux se resserreraient et que les appuis budgétaires des partenaires au développement se restreindraient.

Approuvé par
Annalisa Fedelino
 (département Afrique)
 et **Bjoern Rother**
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les discussions se sont déroulées par visioconférence du 7 au 21 décembre 2020. Le rapport a été préparé par une équipe composée d'Aliona Cebotari (cheffe de mission), Irena Jankulov Suljagic, Asel Isakova (toutes du département Afrique), David Bartolini (département des finances publiques), Weining Xin (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), René Tapsoba (représentant résident) et Bakary Traore (économiste local). Anthony Ramarozatovo, Jim Clark, Serge Ramangalahy (département des finances publiques), Robin Sykes (département juridique) et des collègues de la Banque mondiale ont pris part à certaines réunions. Oumar Diakite (bureau de l'administrateur) a participé aux discussions.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
DEVELOPPEMENTS ECONOMIQUES ET POLITIQUES RECENTS	7
A. Développements et perspectives macroéconomiques	7
B. Résultats du programme	10
DISCUSSIONS DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES	12
A. Politiques budgétaires	12
B. Réformes budgétaires structurelles	16
C. Croissance plus forte et inclusive, gouvernance et transparence	19
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME, SUIVI ET RISQUES	21
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	23
GRAPHIQUES	
1. Indicateurs à haute fréquence	26
2. Évolution du secteur réel	27
3. Évolution du secteur extérieur	28
4. Évolution des finances publiques	29
5. Évolution de la situation monétaire	30
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017–25	31
2a. Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2017–25 (en milliards de FCFA)	32
2b. Opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2017–25 (en pourcentage du PIB)	33
3. Besoins de financement budgétaire bruts, 2019–21	34
4a. Balance des paiements, 2017–25 (en milliards de FCFA, sauf indication contraire)	35

4b. Balance of Payments, 2017–25	36
5. Situation monétaire, 2016–20	37
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2016–20	38
7. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2019–21	39
8. Repères structurels, 2019–21	40
9. Calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2019–22	41
10. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2020–33	42
11. Besoins de financement extérieur, 2019–23	43

ANNEXES

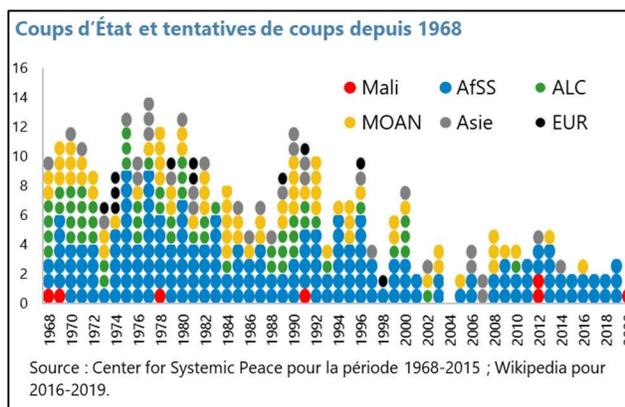
I. Coup d'État au Mali en août 2020	44
II. Le point sur la pandémie de COVID-19	47
III. Autre scénario : Prolongation de la pandémie en 2021	52

APPENDICE

I. Lettre d'intention	55
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières	58
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	80

CONTEXTE

1. La crise sociopolitique qui secouait le Mali depuis mi-2020 a atteint son paroxysme avec un coup d'État en août 2020. Les frustrations de longue date de la population face au manque de progrès dans la lutte contre le terrorisme et les affrontements intercommunautaires, conjuguées à la perception d'incapacité du gouvernement à éradiquer la corruption et à fournir des services publics de base, ont été à l'origine des manifestations de masse à partir de juin 2020. Le 18 août 2020, un groupe de militaires a renversé le gouvernement du président Keïta et le Parlement a été dissous (annexe I). Les partenaires internationaux et régionaux du Mali ont condamné le coup d'État et ont appelé au rétablissement de l'ordre constitutionnel, la CEDEAO et l'Union africaine suspendant le Mali de leurs organes de décision. Conformément à son Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, la CEDEAO a imposé au Mali des sanctions économiques, financiers et sur les transports, dont le gel des comptes du gouvernement à la banque centrale régionale de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)¹. A la suite de la mise en place le 5 octobre d'un gouvernement de transition dirigé par des civils, la CEDEAO a, le 6 octobre, reconnu les autorités de transition et levé les sanctions, suivie en cela par d'autres pays et organisations internationales.



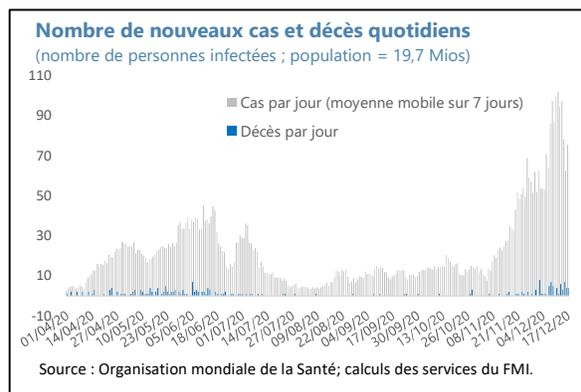
2. Le gouvernement de transition guidera le pays pendant 18 mois en vue d'élections générales qui devront se tenir en début 2022. Il a annoncé qu'il respectera l'ensemble des obligations et engagements internationaux contractés par le gouvernement précédent et qu'il s'efforcera en priorité d'améliorer les conditions de sécurité dans le pays, de procéder à d'importantes réformes politiques et institutionnelles qui permettront d'organiser des élections transparentes et crédibles dans un délai de 18 mois, de renforcer la gouvernance et d'enrayer la corruption, d'assurer une croissance forte et inclusive et de lutter contre la COVID-19.

3. Les répercussions du coup d'État ne font qu'exacerber les défis déjà posés par la pandémie de COVID-19 et les problèmes de sécurité de longue date.

- *Pandémie.* Après une première vague relativement bénigne au cours du printemps et de l'été 2020, la propagation s'est accélérée pendant l'automne et l'hiver 2020-21, marquée par une deuxième vague beaucoup plus forte (annexe II). Le nombre de nouveaux cas par jour est passé au-dessus de 100 en décembre 2020 (selon une moyenne mobile sur 7 jours), avec un taux de mortalité de 3,8 %, mettant sous pression le système de santé et le tissu social, eu égard au taux

¹ Les 15 pays membres de la CEDEAO sont le *Bénin*, le *Burkina Faso*, le *Cap-Vert*, la *Côte d'Ivoire*, la *Gambie*, le *Ghana*, la *Guinée*, la *Guinée-Bissau*, le *Liberia*, le *Mali*, le *Niger*, le *Nigeria*, le *Sénégal*, la *Sierra Leone* et le *Togo*. Les huit pays en italique sont également membres de l'UEMOA.

de pauvreté élevé, à la faiblesse des filets sociaux et à l'insécurité alimentaire persistante². La plupart des mesures annoncées en avril en soutien aux ménages et aux entreprises ont été exécutées, même si les ménages ne recevront les transferts monétaires qu'en 2021, car les bénéficiaires potentiels sont encore en train d'être recensés, étant donné la faiblesse des filets sociaux. Le plan national de vaccination récemment élaboré prévoit le déploiement des vaccins dans le cadre de l'initiative COVAX à partir d'avril 2021, devant couvrir 20 % de la population (environ 40 % des personnes de plus de 15 ans).



- *Sécurité.* Les conditions de sécurité demeurent instables, les attaques terroristes dans les régions du nord et du centre restant très fréquentes, provoquant ainsi davantage de déplacements de population et entravant l'action des pouvoirs publics.

4. Engagement du FMI. La [première revue](#) de [l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit \(FEC\) du FMI](#) a été conclue en janvier 2020.

- Lorsque la pandémie a éclaté, le FMI a soutenu la riposte lancée par le Gouvernement Malien en apportant un appui d'urgence contre la COVID-19 dans le cadre de la [facilité de crédit rapide](#) (78,6 % de la quote-part, 1,2 % du PIB), approuvé le 30 avril 2020, venu en sus de l'approbation de la première tranche d'allègement du service de la dette au titre du [fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes](#) (0,06 % du PIB) le 13 avril.
- La reprise de la collaboration du FMI avec le Mali dans le cadre de la FEC avait d'abord été retardée par la pandémie, puis avait été temporairement suspendue après le coup d'État, pendant la période où les rapports de la communauté internationale avec le nouveau régime manquaient de clarté. Cet état de fait a retardé i) la reprise des discussions dans le cadre des deuxième et troisième revues de l'accord au titre de la FEC ; ii) l'approbation de la deuxième tranche de l'allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes pour le Mali. La communauté internationale ayant reconnu le nouveau gouvernement de transition en début octobre, le FMI a repris son engagement : la [deuxième tranche de l'allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire](#) a été approuvée le 30 octobre et les travaux dans le cadre de la FEC ont repris leur cours. Dans l'intervalle, les experts techniques du FMI ont continué de fournir une assistance sur des questions techniques.
- Le gouvernement de transition fraîchement nommé s'est dit résolu à mettre en œuvre les réformes inscrites dans le programme FEC, d'autant plus que son mandat d'amélioration de la gouvernance est fortement aligné avec les priorités énoncées dans le programme FEC en matière de renforcement de la gouvernance et de la transparence. Les deuxième et troisième revues combinées en cours recalibrent le programme FEC pour tenir compte du nouvel

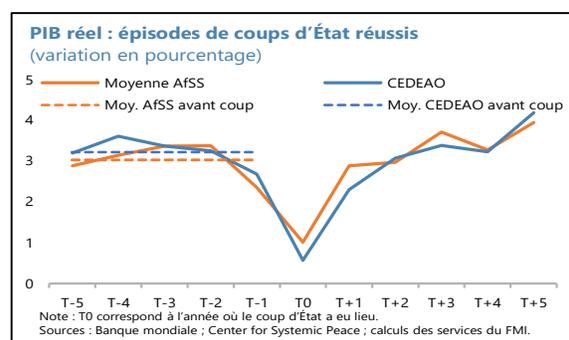
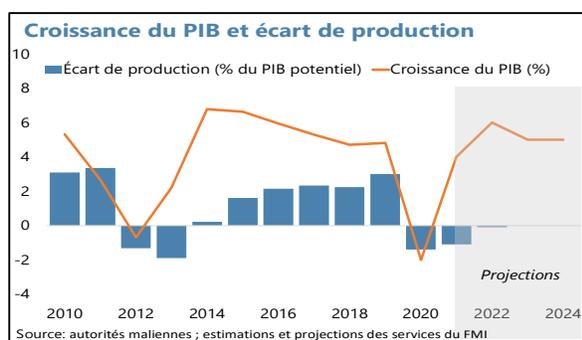
² La deuxième vague a également coûté la vie au chef de l'opposition, Soumaïla Cissé.

environnement macroéconomique, proposent d'adapter les politiques pour soutenir la reprise et prévoient la mise en œuvre de mesures correctives en vue d'atteindre les objectifs initiaux du programme.

DEVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES RECENTS

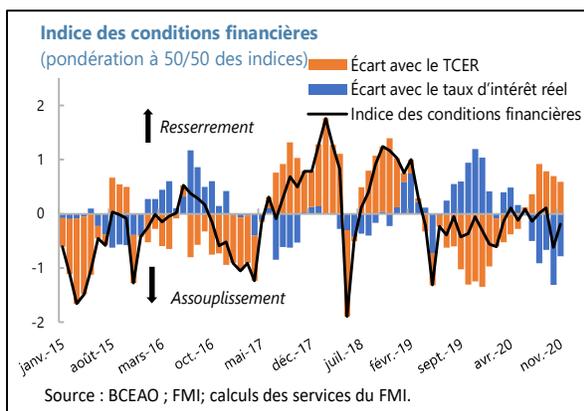
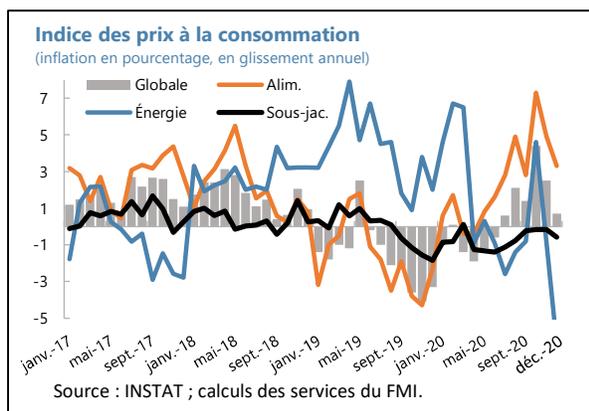
A. Développements et perspectives macroéconomiques

5. La pandémie de COVID-19 et le coup d'État de fin août ont interrompu une longue période de bons résultats économiques. Selon les estimations, l'économie s'est contractée d'environ 2 % en 2020, contre une croissance d'environ 5 % en moyenne au cours des six dernières années (niveau aussi attendu avant la pandémie et le coup d'État). L'arrivée de la COVID-19 dans le pays et les premières mesures d'endiguement ont entraîné un ralentissement dans les secteurs de la construction, des services d'hébergement et des transports (graphique 1). En outre, la contraction dans le secteur agricole a été entraînée par une chute de la production de coton et de céréales, due en partie à la baisse des prix internationaux du coton, aux querelles concernant le prix d'achat du coton par l'État, aux difficultés rencontrées dans l'approvisionnement en engrais et à des inondations localisées. Enfin, les sanctions imposées par la CEDEAO après le coup d'État ont affecté le commerce et les transports et ont entraîné une réduction des appuis budgétaire et des dons. Sur la base d'étude de cas sur les expériences d'après-coup d'État au sein de la CEDEAO et en Afrique subsaharienne, les services du FMI estiment que les perturbations causées par le coup d'État et les sanctions pourraient avoir réduit la croissance du PIB réel en 2020 de 2 points de pourcentage (graphique), contribuant ainsi à la contraction globale de l'économie. Le ralentissement de l'activité économique en 2020 devrait accroître l'incidence de l'extrême pauvreté au Mali d'environ plus de 850 000 personnes, selon les estimations de la Banque mondiale³. Les indicateurs à haute fréquence de l'activité économique en 2020 sont toutefois mitigés et les estimations pour 2020 demeurent incertaines, en raison des données limitées sur les comptes nationaux en cours d'année.

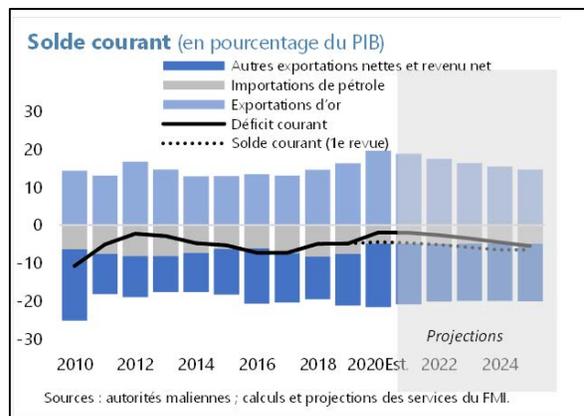
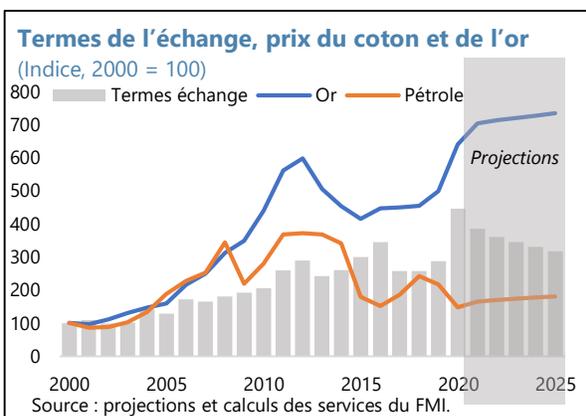


³ En 2019, le taux d'extrême pauvreté (1,9 dollar en 2011 en PPA) au Mali s'élevait à 42 % de la population (8,2 millions de personnes) et la Banque mondiale prévoit qu'il pourrait dépasser 45 % en 2020-21. Le pays est déjà l'un des plus pauvres au monde (22^e depuis le bas du classement en termes de revenu par habitant).

6. Après un contexte déflationniste en 2019, des facteurs d'offre ont ramené l'inflation globale dans le positif en 2020. Le prix des denrées alimentaires (58½ % du panier du consommateur) a considérablement augmenté depuis le début de la pandémie (jusqu'à 5 % en glissement annuel en date de novembre 2020), ce qui a plus que compensé l'effet déflationniste de la baisse des prix de l'énergie. Cette configuration de chocs d'offre est susceptible d'avoir des effets négatifs sur la distribution des revenus, étant donné que le prix des denrées alimentaires a une plus forte incidence sur les ménages à faible revenu que l'énergie, surtout dans un contexte de risque de sécurité alimentaire déjà élevé. Les pressions inflationnistes sous-jacentes sont restées modérées grâce à la compression de la demande et à l'appréciation du taux de change effectif par rapport à l'euro, et malgré une politique monétaire plus accommodante en réponse à la pandémie.



7. La position extérieure s'est renforcée grâce à l'amélioration des termes de l'échange. La hausse sensible du prix de l'or (principale exportation) et la baisse du cours du pétrole (principale importation) en 2020 ont donné lieu à une amélioration notable du déficit du compte courant, estimé à 2 % du PIB, contre 4,8 % en 2019. Malgré la baisse des flux de capitaux et de financement, qui s'explique essentiellement par le désengagement international qui a suivi le coup d'État et, partant, la réduction des appuis budgétaires, ces flux sont encore suffisants pour couvrir le léger déficit courant, ce qui permet de prévoir que la position extérieure sera globalement excédentaire en 2020.



8. Le secteur bancaire était stable lorsque la COVID-19 a frappé, mais la pandémie pourrait exacerber les poches de vulnérabilité. Le système bancaire, supervisé par la BCEAO, disposait en fin juin 2020 de l'un des volants de fonds propres les plus importants de la région UEMOA, ainsi que de réserves de liquidités globalement suffisantes, mais la qualité des actifs restait relativement faible et les prêts sont fortement concentrés dans des secteurs susceptibles d'être fortement touchés par la pandémie. L'assouplissement temporaire des contraintes réglementaires concernant la classification et le provisionnement des prêts improductifs jusqu'à fin 2020, qui a été adopté du fait des difficultés de remboursement dues à la COVID-19 et du report du service de la dette arrivant à échéance (annexe II), a peut-être contribué à limiter les répercussions de la pandémie sur les indicateurs de qualité des actifs jusqu'à présent. En effet, il ressort des premières données que les prêts improductifs n'auraient guère augmenté, passant de 10,4 % en fin décembre 2019 à 10,7 % en fin septembre 2020, tandis que le provisionnement s'est amélioré au cours de la même période (tableau 6)⁴. L'hôtellerie et la restauration, les transports et le commerce ont été parmi les secteurs les plus touchés au début de la pandémie, tandis que l'agriculture et l'industrie manufacturière en ont ressenti les effets plus tard dans l'année. À terme, la comptabilisation des pertes entraînera vraisemblablement une nouvelle détérioration de la qualité des actifs dans le secteur financier et, couplée au besoin de provisionnement accru, pourrait limiter quelque peu les possibilités d'emprunt.

9. À moins d'une détérioration significative de l'évolution de la pandémie, les perspectives semblent globalement favorables. Les services du FMI s'attendent à ce que la croissance remonte à 4 % en 2021, à mesure que les effets de la pandémie et du coup d'État se dissipent, et qu'elle se stabilise à moyen terme aux alentours de 5 %, soit son taux potentiel. À mesure que l'économie et les prix mondiaux de l'énergie se redressent, l'inflation globale devrait rester positive et revenir progressivement vers la cible d'inflation de 2 ± 1 % de la banque centrale régionale (BCEAO). Le déficit courant se creusera sous l'effet de l'augmentation de la demande intérieure et de la détérioration progressive des termes de l'échange ; cette dernière résultera du ralentissement prévu de l'augmentation du volume de la production et des exportations d'or (environ 80 % des exportations totales), mais les termes de l'échange resteront néanmoins nettement supérieurs aux niveaux historiques.

Tableau 1 du texte. Principaux indicateurs économiques, 2017-22¹

	2017	2018	2019		2020			2021		2022	
			Prog.	Est.	Prog.	FCR	Prév.	Prog.	Prév.	Prog.	Prév.
PIB réel (en pourcentage)	5.3	4.7	5.1	4.8	5.0	0.9	-2.0	5.0	4.0	5.0	6.0
IPC (moyenne annuelle)	1.8	1.7	-0.4	-2.9	0.6	0.6	0.7	2.0	1.5	2.3	2.0
Dette publique totale (administration centrale, pourcentage du PIB)	35.5	36.1	38.3	40.5	39.0	44.6	44.1	39.5	46.2	39.7	46.9
Solde budgétaire global (administration centrale, pourcentage du PIB)	-2.9	-4.7	-2.9	-1.7	-3.5	-6.2	-5.5	-3.3	-5.5	-3.0	-4.5
Recettes fiscales	15.2	11.9	14.6	14.8	15.5	13.3	14.1	15.7	14.6	15.9	14.8
Autres recettes et dons	4.9	3.7	7.3	6.7	7.4	7.6	5.9	7.0	7.1	7.1	4.7
Dépenses	22.9	20.3	24.8	23.1	26.4	27.1	25.5	25.9	27.1	26.0	25.7
Solde extérieur courant (en pourcentage du PIB)	-7.3	-4.9	-4.8	-4.8	-4.4	-3.6	-2.0	-4.6	-2.4	-5.2	-2.9

Sources : autorités maliennes ; estimations et projections des services du FMI.

1 « Prog. » désigne la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (Rapport pays du FMI No 20/8). Les données budgétaires se rapportent à l'administration centrale.

⁴ L'impact négatif de la pandémie sur la qualité des actifs des institutions de microfinance – qui représentent environ 5 % du crédit privé – a été plus prononcé, leurs prêts improductifs passant d'environ 7,1 % fin décembre 2019 à 8,3 % fin septembre 2020. Ces institutions sont supervisées par la cellule de contrôle et de surveillance des systèmes financiers décentralisés du ministère de l'Économie et des Finances.

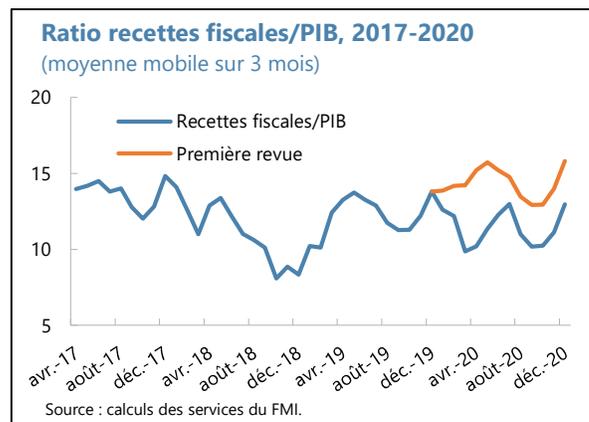
10. Beaucoup d’incertitude entoure le scénario de référence, et les risques à la baisse dominant. Les principaux risques découlent de la perspective d’une instabilité politique persistante, les partis politiques et la société civile manifestant de plus en plus leurs mécontentements face à un manque apparent d’inclusivité dans la conduite de transition, et que les revendications de salaires plus élevés se propageant à d’autres catégories de fonctionnaires à travers des grèves continues. La récente accélération de la progression de la pandémie et l’augmentation du nombre de cas et de décès pourraient déboucher sur l’adoption de nouvelles mesures d’endiguement, qui seraient susceptibles de peser sur l’économie. Si la pandémie devait rester aussi intense en 2021, les perspectives économiques et budgétaires se détérioreraient considérablement. Compte tenu de l’incidence des risques baissiers sur la mise en œuvre du programme, les services du FMI ont élaboré un autre scénario défavorable fondé sur l’hypothèse d’une importante recrudescence de la COVID-19 au début de 2021, entraînant un ralentissement de la croissance l’année prochaine (annexe III). Du côté des aléas positifs, le niveau d’activité global pourrait être supérieur à celui indiqué dans le scénario de référence si les répercussions de la pandémie et du coup d’État s’avèrent moins importantes que prévues pour 2020.

B. Résultats du programme

11. Les performances budgétaires ont été relativement bonnes en 2019, tandis que les écarts constatés en 2020 s’expliquent par les répercussions de la pandémie et de la riposte que les pouvoirs publics ont menée en conséquence (tableau 7).

- *Les résultats jusqu’en décembre 2019 (deuxième revue) sont relativement bons.* Tous les critères de réalisation quantitatifs fixés pour fin décembre ont été respectés. Le déficit global est ressorti à 1,7 % du PIB en 2019, comparé au plafond de 3 % du PIB. Les efforts déployés en matière d’administration fiscale, appuyés par plusieurs missions d’assistance technique du FMI, ont permis de recouvrer l’essentiel du manque à gagner de 2018 et de dépasser ainsi légèrement les objectifs du programme. Toutefois, le retard dans le décaissement des appuis budgétaires a limité les dépenses d’investissement et conduit à un déficit budgétaire inférieur à celui prévu dans le programme. Il a également eu une incidence sur les dépenses sociales et de développement prioritaires, qui ont augmenté par rapport à 2018 mais n’ont pas atteint l’objectif indicatif fixé pour 2019.
- *Les résultats jusqu’en fin juin 2020 (troisième revue) sont en demi-teintes car les effets de la pandémie et de la riposte menée par les pouvoirs publics ont rendu la plupart des objectifs irréalisables ou inappropriés.* Trois des quatre critères de réalisation fixés pour fin juin n’ont pas été respectés, avec l’un d’eux de très peu. Les recettes fiscales ont été inférieures à l’objectif fixé, sous l’effet des répercussions de la pandémie sur l’économie, des mesures temporaires d’allègement et de moratoire fiscaux adoptées en mi-avril dans le cadre de la lutte contre la pandémie (annexe II), ainsi que de la capacité limitée à faire respecter le civisme fiscal dans le contexte de la pandémie (graphique). Le plancher indicatif à fin juin pour les dépenses prioritaires a été largement dépassé en raison des dépenses encourues dans le secteur de la santé du fait de la pandémie. Pour compenser les pressions exercées par la baisse des recettes et les dépenses liées à la pandémie, le gouvernement a restreint les dépenses non prioritaires,

résultant en un écart très minime de performance du déficit budgétaire global par rapport au plafond fixé dans le programme. Toutefois, en prévision d'un déficit supérieur sur l'ensemble de l'année en raison du déploiement de la riposte face à la pandémie, les autorités se sont employées à trouver, au cours du premier semestre, des sources de financement supplémentaires qui n'étaient pas prévues dans le programme, dont le guichet de financement en cas d'urgence du FMI, ce qui a entraîné un dépassement du plafond fixé pour fin juin 2020 concernant le financement intérieur net⁵. Le critère de réalisation relatif aux nouveaux emprunts extérieurs a été respecté, en raison du nombre limité de nouveaux décaissements.



- *Critères de réalisation continus.* Deux critères de réalisation continus (relatifs à la non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, d'une part, et extérieurs, d'autre part) n'ont pas été respectés, ce qui s'explique par le gel de l'accès au compte unique du Trésor découlant des sanctions appliquées en septembre et octobre 2020. Les autorités ont remboursé la totalité des arriérés de paiement extérieurs, qui s'élevaient à 0,01 % du PIB, immédiatement après la levée des sanctions en début octobre 2020⁶. Les arriérés de paiement intérieurs, qui représentaient 0,2 % du PIB en fin octobre 2020, ont également été apurés en novembre 2020. Aucun arriéré de paiement intérieur ou extérieur n'a été signalé à la fin des autres mois de l'année 2020.

12. Les autorités ont mis en œuvre régulièrement les réformes structurelles, bien que à un rythme plus lent que prévu (tableau 8 et § 11 à 29 du MPEF)⁷. Quatre des dix repères structurels couverts par les deuxième et troisième revues ont été atteints dans les délais prévus, trois autres ont été mis en œuvre tardivement et les réformes restantes (trois repères structurels) devraient être mises en œuvre prochainement.

- S'agissant de l'administration fiscale, six des sept repères ont été respectés : i) formalisation de la collaboration et du partage d'informations entre les régions d'assiette ; ii) automatisation des procédures dans les régimes d'exonération des droits à l'importation afin de limiter les failles (la mise en œuvre de ces deux repères a été signalée lors de la première revue du programme, de

⁵ Dans le cadre du programme FEC, le financement du FMI est considéré comme un financement intérieur, car il est rétrocédé par la banque centrale régionale de l'UEMOA au gouvernement.

⁶ Le total des paiements manqués au titre du service de la dette s'élevait à 57 millions de dollars, soit 0,3 % du PIB, dont 0,2 % pour les créanciers extérieurs (notamment la Banque mondiale, prêts syndiqués, OPEP, Fonds saoudien pour le développement et Banque d'exportation et d'importation de Chine) et 0,1 % pour les créanciers régionaux. Sur les paiements manqués, seulement 0,01 % du PIB représentait des arriérés, les autres paiements ayant été réglés dans les délais de grâce respectifs, y compris sur le service de la dette de l'IDA.

⁷ L'action menée dans les domaines de l'administration des recettes et de la gestion des finances publiques a été appuyée par un programme suivi de développement des capacités mené par le département des finances publiques du FMI, le centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest (renforcement des capacités) et un expert résident en gestion des finances publiques.

même que celle d'un repère structurel distinct relatif à l'approbation de la loi de finances 2020) ; iii) préparation aux fins de l'application de la valeur transactionnelle en douane (mise en œuvre avec un retard) ; iv) établissement d'un plan d'action pour le paiement des taxes par banque mobile ; surtout, v) limitation de la procédure d'enlèvement direct (D24) à une liste restreinte des marchandises urgentes et périssables, et ce, uniquement à l'aéroport (mise en œuvre avec un retard) ; vi) mise en service des deux centres des impôts pour les moyennes entreprises, finalisée à titre d'action préalable aux revues du programme FEC. Le repère structurel restant, à savoir la réception électronique des manifestes aériens pour accélérer le dédouanement dans les aéroports et en assurer la transparence, a été respecté au niveau des grandes compagnies aériennes (couvrant plus de 85 % du fret total), le déploiement dans les autres compagnies aériennes étant prévu pour 2021. Les autorités ont également poursuivi les réformes visant à généraliser l'application des procédures électroniques pour la déclaration et le paiement des impôts.

- Dans le domaine de la gestion des finances publiques, le gouvernement de transition a remédié aux retards dans la mise en œuvre du repère structurel concernant la possibilité pour le Trésor de faire des paiements électroniques et les réformes devraient être achevées d'ici fin juin 2021. Dans le cadre d'autres engagements pris au titre des réformes de la gestion des finances publiques, les autorités ont adopté un nouveau logiciel de comptabilité publique pour améliorer l'utilisation des systèmes de gestion de l'information, mis en œuvre des plans d'engagement de dépenses dans huit ministères pilotes afin d'améliorer l'exécution du budget et d'éviter les arriérés de paiements intérieurs, et continué à consolider le compte unique du Trésor.
- Dans le domaine de la gouvernance, la révision de la loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, qui visait à en élargir le champ d'application a stagné à cause de contraintes politiques qui ont empêché de respecter le repère structurel fixé pour fin mars 2020.

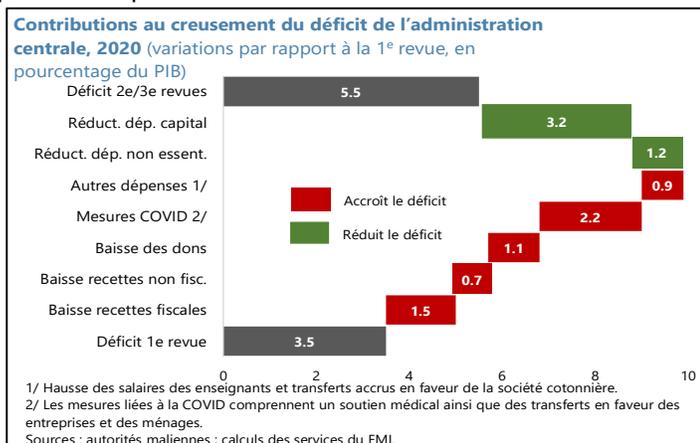
DISCUSSIONS DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Le gouvernement de transition reste déterminé à mener à bien l'agenda des réformes au titre du programme FEC, mais ce dernier est confronté à plusieurs nouvelles difficultés, notamment l'exacerbation des pressions budgétaires et financières en raison de la pandémie, du coup d'État et des troubles sociaux intervenus plus tôt dans l'année, qui nécessitent qu'il soit réajusté. L'agenda de réformes structurelles prévu dans le programme FEC est en ligne avec le mandat du nouveau gouvernement, notamment en ce qui concerne l'approfondissement des réformes de gouvernance, et a été enrichi de nouveaux éléments en vue de faire face à des nouveaux défis structurels.

A. Politiques budgétaires

13. En 2020, les résultats budgétaires ont été affecté par la riposte à la pandémie et au durcissement des contraintes de financement. Le déficit budgétaire global pour 2020 devrait se creuser, passant des 3,5 % du PIB prévus au moment de la première revue au titre de la FEC, à 5,5 % du PIB. Cette détérioration tient essentiellement à la baisse des recettes due à la pandémie, à des

retards dans la vente de la troisième licence de télécommunication et à des dépenses liées à la lutte contre la pandémie (graphique). C'est sur la base de ces éléments qu'a été élaborée la loi de finances rectificative pour 2020, qui visait un déficit de 6,2 % du PIB, comme indiqué au moment de la [demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide](#) et de la [demande de la deuxième tranche d'allègement au titre du fonds fiduciaire ARC](#). Toutefois, le désengagement temporaire des partenaires internationaux et régionaux après le coup d'État a entraîné une baisse sensible des dons et des appuis budgétaires, contraignant le pays à resserrer sa politique budgétaire en réduisant les investissements non prioritaires. Les autorités visent donc un déficit budgétaire de 5½ % du PIB pour 2020, les objectifs du programme fixés pour fin décembre 2020 étant modifiés en conséquence par une [décision du conseil d'administration](#) sur cette question.



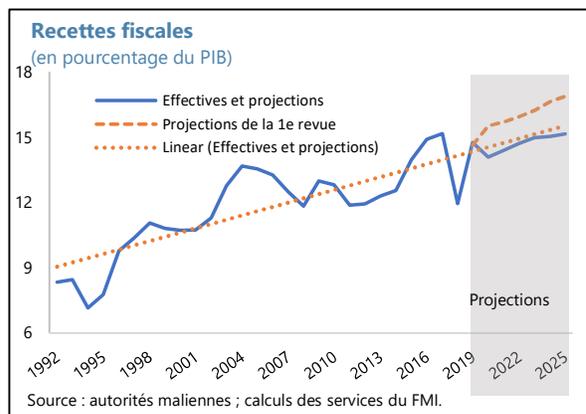
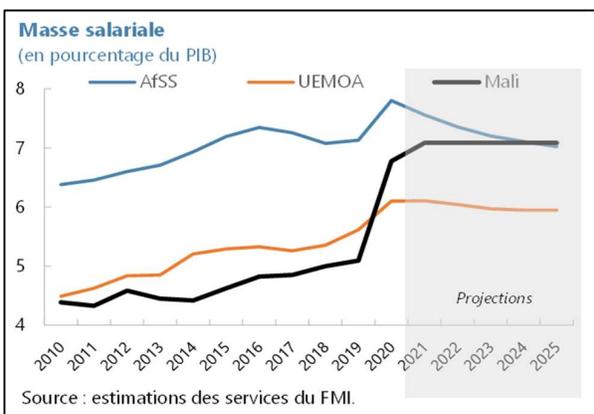
14. De nouvelles pressions sur les dépenses courantes et des perspectives de recettes plus faibles détériorent également la qualité des politiques budgétaires, et si elles ne sont pas résoluvent, pourraient compromettre la viabilité de la dette. Après des mois de manifestations des enseignants et de fermeture des écoles en 2020, les autorités de transition ont augmenté le salaire des enseignants d'environ 33 %, ce qui les place dans le haut de la grille des salaires de la fonction publique⁸. Les revendications salariales se sont propagées au reste des fonctionnaires, avec des grèves généralisées en fin 2020 pour exiger l'harmonisation de la grille salariale en vue de mettre tous les salaires de la fonction publique au niveau de ceux du secteur de l'éducation⁹. En outre, de fortes augmentations de l'emploi dans le secteur public ont été initiées pour 2020-2022, motivées à la fois par l'augmentation des besoins estimés dans le secteur de la sécurité et par un accord visant à promouvoir l'emploi des jeunes suite au relèvement de l'âge de départ à la retraite décidé dans le cadre des réformes de 2019 relatives aux retraites et au code du travail¹⁰. Ensemble, ces éléments devraient faire passer la masse salariale de la fonction publique à 7,1 % du PIB en 2021 (2 points de pourcentage au-dessus de son niveau de 2019), ce qui absorbera environ la moitié des recettes fiscales, soit bien plus que le critère de convergence de l'UEMOA, qui le limite à 35 %

⁸ Cette décision fait suite à une autre série récente d'augmentations salariales ponctuelles en faveur du système judiciaire adoptées en début de 2020.

⁹ Le paysage de la fonction publique est très fragmenté et comporte de nombreuses catégories de fonctionnaires, chacune étant régie par des textes distincts et sans politique uniforme régissant les échelles de traitement, les primes et les indemnités applicables à toutes ces catégories.

¹⁰ Pour assurer la viabilité des deux systèmes de retraite par répartition (gérés par l'Institut national de prévoyance sociale (INPS) pour ce qui est du secteur public, de l'armée et des parlementaires, et par la Caisse malienne de sécurité sociale (CMSS) pour ce qui est du secteur privé), les réformes de 2019 portant sur le code des pensions et le code du travail ont relevé l'âge de départ à la retraite de trois ans (à 58-65 ans), augmenté les taux de cotisation des employeurs ou des employés, selon le secteur concerné, élargi la base de cotisation pour inclure les allocations et les primes, et modifié la base de calcul des pensions.

(graphique). De plus, la reconnaissance de subventions passées plus élevées à l'endroit de la société cotonnière (CMDT) en raison de la dégradation de sa situation financière, ainsi que le manque de progrès dans l'amélioration de la situation financière de la compagnie d'électricité (EDM S.A.), ont exigé des transferts budgétaires supplémentaires en 2020 et vont continuer d'exercer des pressions sur les finances publiques à l'avenir. Enfin, les recettes devraient augmenter plus lentement qu'initialement prévu dans le programme, les hypothèses concernant les gains liés aux réformes de l'administration fiscales étant plus prudentes (graphique).



15. Compte tenu de la lenteur de la reprise au niveau de la demande et des nouvelles pressions budgétaires, le programme a été réajusté dans l'optique d'un retour plus progressif des déficits budgétaires au plafond communautaire fixé par l'UEMOA, soit 3 % du PIB¹¹. Même si la plupart des mesures liées à la COVID-19 ne devraient pas être reconduites en 2021, les objectifs quantitatifs du programme visent un déficit budgétaire inchangé en 2021 (5,5 % du PIB), compte tenu de l'augmentation permanente de la masse salariale et des perspectives de recettes budgétaires plus faibles, en vue de permettre la réalisation des investissements nécessaires, ainsi que d'autres dépenses prioritaires au service de la reprise économique¹². Dans les années suivantes, le programme prévoit un retour progressif au plafond de déficit de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA, en trouvant le bon équilibre entre la faisabilité, la viabilité et les risques de financement, ainsi que la nécessité de se conformer aux exigences relatives à la viabilité extérieure de l'union monétaire de l'UEMOA. Ainsi, les autorités se sont engagées à ramener le déficit budgétaire à 4,5 % du PIB en 2022 et à 3,5 % en 2023, avant d'atteindre l'objectif régional de 3 % en 2024. Des déficits plus importants et une position conjoncturelle plus défavorable par rapport à celle constatée lors de la première revue feront augmenter les niveaux d'endettement et détérioreront la dynamique de la dette à court terme, la dette publique culminant à environ 47 % du PIB en 2023 (graphique), mais le

¹¹ L'observance des critères de convergence budgétaire de l'UEMOA a été suspendue pendant la pandémie, et il n'y a pas encore d'accord concernant la date de son retour en vigueur.

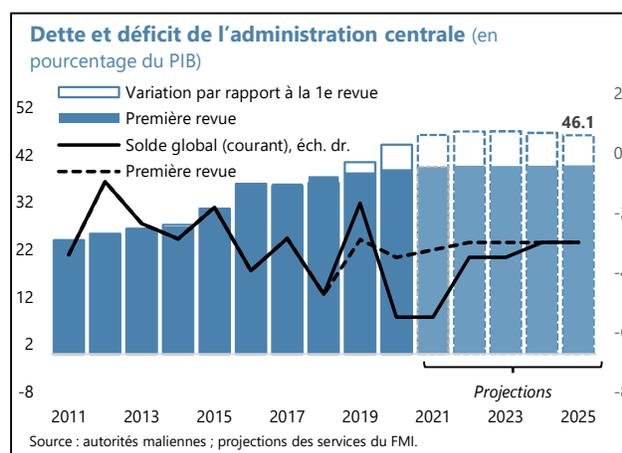
¹² Le projet d'ordonnance portant loi de finances pour l'exercice 2021, qui est conforme à ces engagements, a été adopté par le Conseil des ministres le 16 décembre 2020 et devrait être approuvé par l'organe législatif de la transition récemment nommé lors de sa prochaine session ordinaire, programmée pour l'instant pour avril 2021. La loi de finances n'incluait pas le coût de la campagne de vaccination contre la COVID-19, récemment mise sur pied, d'où l'ajout d'un ajusteur par rapport aux objectifs quantitatifs de déficit et d'emprunt, allant jusqu'à 0,3 % du PIB, pour couvrir les dépenses de vaccination (annexe II).

pays continuera de ne présenter qu'un risque modéré de surendettement (voir l'analyse de viabilité de la dette). Malgré une réduction du financement extérieur prévue en 2021 (même si divers partenaires au développement envisagent d'apporter un soutien budgétaire supplémentaire), les déficits plus élevés seront financés par un accès accru aux marchés financiers nationaux et régionaux (UEMOA) (tableau 3). Cette dépendance vis-à-vis des marchés régionaux comporte néanmoins d'autres risques liés tant au coût plus élevé du service de la dette qu'à la disponibilité du financement, étant donné le resserrement potentiel des marchés eu égard à des besoins de financement budgétaire plus élevés dans les autres pays de l'UEMOA, mais elle peut être quelque peu compensée par le fait que le montant des financements concessionnels extérieurs supplémentaires pourrait dépasser les prévisions.

16. Afin d'améliorer la qualité des politiques budgétaires à l'avenir, le programme met l'accent sur la mobilisation de recettes comme point d'ancrage de l'ajustement à venir et sur la limitation des pressions supplémentaires sur les dépenses.

- Des mesures fiscales devant rapporter environ 1 % du PIB seront élaborées en prévision de la loi de finances 2022 à partir d'un éventail de possibilités, notamment la modification des droits d'accise, l'élargissement de l'assiette fiscale dans un certain nombre de secteurs (commerce électronique, agriculture, secteur informel), l'instauration d'un impôt sur les télécommunications et la réforme de la fiscalité foncière, notamment par l'imposition des propriétés non bâties (§ 7 du MPEF). En outre, les autorités : i) procéderont à un examen exhaustif des dépenses fiscales d'ici juin 2021 en vue de rationaliser les exonérations (*nouveau repère structurel*) ; ii) se sont engagées à ne pas accorder d'exonérations discrétionnaires ou à ne pas procéder à des modifications fiscales discrétionnaires, ce

qui constitue un *repère structurel continu* pour le restant de la durée du programme ; iii) renforceront le contrôle des produits pétroliers importés, qui sont une source importante de pertes de recettes, notamment en mettant en place le marquage par coloration des produits pétroliers exonérés (*nouveau repère structurel*), et renforceront les contrôles sur les équipements pouvant bénéficier d'exonérations fiscales, en particulier dans les sociétés minières.



- Du côté des dépenses, les réformes se concentreront sur la prévention que des pressions insoutenables sur la masse salariale et les subventions aux entreprises publiques. Les autorités engageront des réformes pour remédier aux faiblesses dans le mécanisme de fixation des salaires en procédant à : i) une étude approfondie des politiques de rémunération avec le concours des partenaires internationaux (*nouveau repère structurel*) ; ii) un contrôle physique dans la fonction publique visant à déterminer le nombre de fonctionnaires et à identifier les éventuels travailleurs fantômes ; iii) la mise en place d'un fichier informatisé, unique et exhaustif

de la fonction publique territoriale (§ 8 du MPEF). Les autorités continueront de collaborer avec la Banque mondiale en vue d'améliorer la viabilité financière du secteur de l'électricité, mais elles prendront rapidement des mesures destinées à améliorer le suivi des risques issus du reste du secteur public, par la mise en place d'une unité spécialisée chargée du suivi des entreprises publiques et par le renforcement du contrôle de l'application des règles et pratiques de passation de marchés par les entreprises publiques subventionnées, car les irrégularités constatées par le passé laissent entrevoir une importante marge de réduction des coûts (§ 19 à 21 du MPEF).

B. Réformes budgétaires structurelles

Les réformes budgétaires structurelles faciliteront la mise en place d'une politique budgétaire plus durable, efficace et transparente, qui améliorera également la gouvernance dans le secteur public. Elles portent principalement sur la dématérialisation des services publics et des procédures, et visent à promouvoir la mobilisation des recettes et une gestion plus efficiente et transparente des ressources publiques ainsi qu'à préparer le terrain pour remédier aux faiblesses dans la gestion des entreprises publiques ; elles visent également à finaliser d'autres réformes déjà engagées dans le cadre du programme concernant l'administration fiscale et la gestion des finances publiques.

17. Compte tenu de la détérioration des perspectives en matière de recettes et des pressions croissantes sur les dépenses sociales et de développement, il reste crucial d'augmenter les recettes. Les réformes s'appuient sur des missions d'assistance technique successives, dont une évaluation diagnostique de l'administration fiscale (TADAT) effectuée en novembre 2019.

- Les autorités lanceront le *paiement électronique des impôts* pour un certain nombre de grandes entreprises en janvier 2021, l'objectif étant de l'étendre à toutes les grandes entreprises d'ici mi-2021 (*nouveau repère structurel*) et aux moyennes entreprises d'ici janvier 2022 (§ 12 du MPEF). Si la plateforme de paiement électronique ne sera initialement exploitée que par une seule banque, le gouvernement entend permettre à toutes les banques, d'ici fin 2021, de développer une plateforme de paiement électronique afin d'améliorer l'efficacité et la compétitivité du système (*nouveau repère structurel*). Le paiement de certains impôts et taxes par le biais de services bancaires mobiles sera également possible avant septembre 2021.
- Outre les paiements électroniques, les réformes dans l'*administration fiscale* seront axées sur :
 - i) l'amélioration du suivi des grands et moyens contribuables, notamment par la mise en service de deux nouveaux centres des impôts chargés des moyennes entreprises à Bamako (repère structurel mis en œuvre, avec quelque retard, en tant que *action préalable* aux revues) ;
 - ii) le renforcement de l'utilisabilité du répertoire des contribuables et du numéro unique d'identification fiscale dans l'ensemble des administrations ;
 - iii) la modernisation des procédures de remboursement des crédits de TVA afin d'assurer que les remboursements soient effectués en temps opportun et de garantir la neutralité de la taxe, et la conduite d'un audit des

remboursements de crédits de TVA effectués ces dernières années ; iv) la poursuite de la modernisation de la gestion de ses ressources humaines (§ 12 du MPEF).

- Dans l'*administration douanière*, outre les contrôles sur l'exonération des produits pétroliers évoqués plus haut, les réformes porteront sur : i) l'application de la valeur transactionnelle (au lieu des valeurs actuelles obsolètes) pour la perception des droits de douane en vue d'éviter la perte de recettes et de limiter le pouvoir discrétionnaire (l'application initiale du module concerné à une gamme de 45 produits a été effectuée en tant qu'*action préalable* aux revues, qui sera suivie par l'automatisation complète du système d'ici fin avril 2021) ; ii) l'élargissement à toutes les compagnies aériennes de la réception électronique des manifestes aériens ; iii) la réforme du code des douanes, entre autres réformes (§ 13 du MPEF).

18. Les réformes de la gestion des finances publiques restent essentielles pour améliorer les résultats budgétaires. Outre les réformes visant à renforcer l'exécution du budget grâce à l'interconnectivité et l'opérationnalisation des paiements électroniques évoquées plus haut, le programme entend en particulier :

- *Renforcer le contrôle des engagements pour faciliter la gestion des instances de paiement et des arriérés* (§ 15 du MPEF). Les autorités ont continué de maîtriser les arriérés de paiements intérieurs en 2020 (mis à part ceux découlant des sanctions imposées après le coup d'État), mais le manque de planification empêche de gérer les engagements de dépenses en fonction des disponibilités de trésorerie. À court terme, les autorités s'efforceront en particulier d'étendre en 2021 aux autres ministères restants, la mise en œuvre des plans d'engagement de dépenses déjà initiée dans huit ministères pilotes au cours du premier semestre 2020. Dans un deuxième temps, ces plans seront téléchargés et intégrés dans le logiciel de suivi de la trésorerie et de l'exécution budgétaire (PRED) par l'intermédiaire d'un module de gestion des plans d'engagement. Enfin, ces plans d'engagement devraient être utilisés pour définir des plafonds d'exécution budgétaire et pour la validation automatique des nouveaux engagements de dépenses, selon les disponibilités de trésorerie prévues pendant l'exécution de la loi de finances 2022.
- *Resserrer la surveillance des entités publiques en dehors de l'administration centrale, qui sont une importante source de passifs conditionnels, et améliorer la disponibilité des données sur leur situation financière* (§ 21 du MPEF). En ce qui concerne les entreprises publiques, les autorités prévoient : i) de créer une unité de surveillance, qui sera chargée de superviser leur situation financière et de conseiller le gouvernement sur les risques associés (*décision correspondante constituant un nouveau repère structurel*) ; ii) d'exiger des entreprises publiques subventionnées que leurs opérations de passation de marché soient conformes au cadre général des marchés publics et d'améliorer la communication d'informations concernant l'application des règles de passation de marchés (*nouveau repère structurel*). Les autorités estiment que les subventions accordées à la compagnie d'électricité EDM S.A. (Énergie du Mali), qui représentent environ 0,3 % du PIB généralement inscrits au budget chaque année, y compris en 2021, pourraient ne pas suffire à couvrir son important déficit structurel (soit environ 0,8 % du PIB) et s'engagent à court terme à procéder à des transferts supplémentaires en utilisant d'éventuels surplus de recettes collectés comparés à ce qui est attendu dans la loi de finances, en vue d'éviter une

nouvelle accumulation d'arriérés envers les fournisseurs. Les autorités sont résolues à appliquer la stratégie du secteur de l'énergie élaborée avec la Banque mondiale pour améliorer la situation financière d'EDM S.A. (voir ci-après). En ce qui concerne les établissements publics nationaux (EPN), les autorités continuent d'élargir la couverture des statistiques publiques et, à compter de décembre 2021, elles publieront deux fois par an les comptes consolidés du sous-secteur des EPN.

- *Intégrer les comptes publics dans le compte unique du Trésor.* Une intégration plus rapide des comptes publics améliorera la transparence et permettra de faire un meilleur usage des liquidités disponibles (§ 14 du MPEF). Les dépôts d'une grande partie des entités publiques (environ 90 % des 125 entités) ne sont pas encore intégrés au compte unique et sont peu surveillés par les ministères de tutelles¹³. Les autorités ont effectué en juin 2019 un recensement des comptes bancaires publics non intégrés au compte unique ; elles ont récemment finalisé une cartographie de tous les comptes actifs et inactifs pour une rationalisation supplémentaire, et elles prévoient d'élargir progressivement la couverture du compte unique à 50 EPN d'ici fin 2021 et aux autres établissements publics d'ici mi-2022.
- *Instaurer le partage automatique des données entre le Trésor et la Direction générale des impôts pour permettre d'assurer le suivi du recouvrement des recettes et une gestion efficace des ressources budgétaires* (§ 14 du MPEF). Les autorités s'engagent à finaliser l'interfaçage entre toutes les applications métiers (AICE2, SIGTAS, SYDONIA WORLD, SIGED) avant fin septembre 2021 pour permettre un tel partage des données (*nouveau repère structurel*).
- *Passer aux paiements électroniques pour les paiements de l'administration centrale, y compris tous les salaires et traitements, afin de renforcer les contrôles financiers et la gouvernance.* La création et la mise en service du logiciel qui permettrait ces paiements entre le système bancaire et le compte unique du Trésor a été retardée à cause des restrictions liées à la pandémie (repère structurel fixé pour la fin mars 2020), mais les autorités devraient achever la réforme d'ici fin juin 2021. Le paiement électronique des salaires aux forces de sécurité, qui n'est pas encore prévu, constituerait également une étape importante dans le sens de la transparence financière et de la responsabilité.
- *Remédier aux autres faiblesses dans la gestion des finances publiques, notamment en renforçant le système de gestion des projets d'investissement, le système de passation des marchés publics, les contrôles internes et le cadre de partenariats public-privé* (§ 16 et 17 du MPEF).
- *Dématérialiser l'ensemble des procédures et des services de l'administration publique afin d'améliorer l'efficacité et le contrôle des dépenses publiques, d'accroître l'accès du public à l'information et d'atténuer la vulnérabilité à la corruption.* La mission d'évaluation de la gouvernance examinera l'exécution de la loi de finances et d'autres procédures publiques et

¹³ La commission de mise en œuvre du compte unique du Trésor a constaté dans son enquête de juin 2019 que 4 854 comptes bancaires publics, dont le solde créditeur total s'élève à 433 milliards de FCFA (environ 4,3 % du PIB), ne sont pas encore intégrés au compte unique. La consolidation des comptes du secteur public est un objectif de longue date ; les réformes sont désormais appuyées par un expert résident en gestion des finances publiques.

déterminera les réformes nécessaires dans ces domaines, notamment en ce qui concerne les marchés publics, les prêts hypothécaires, les terres et les registres de propriété.

C. Croissance plus forte et inclusive, gouvernance et transparence

19. Une fourniture d'électricité plus fiable, assurée par une compagnie d'électricité financièrement saine et bien gérée, est essentielle pour améliorer le climat des affaires. Les fréquents délestages et le coût élevé de l'électricité demeurent un important obstacle à la croissance. Les autorités sont en train de mettre en œuvre le plan de redressement à moyen terme du secteur de l'électricité convenu avec la Banque mondiale afin de permettre à l'entreprise publique (EDM-SA) de retrouver un équilibre financier et d'éliminer les subventions publiques à moyen terme (§ 19 du MPEF). Le plan prévoit en particulier : i) d'améliorer le mix énergétique, en augmentant la production à moindre coût et les importations d'énergie ; ii) d'abandonner la production d'énergie moins propre basée sur le carburant diesel, ainsi que les contrats onéreux de production d'urgence ; iii) de veiller à ce que les récents arriérés accumulés par EDM auprès des fournisseurs d'électricité ivoiriens soient apurés selon le calendrier récemment renégocié et, si nécessaire, ajoutés à la loi de finances, afin d'assurer la continuité de la fourniture d'électricité ; iv) d'augmenter les recettes tout en réduisant le déficit structurel et de réduire les arriérés dus aux fournisseurs (1,2 % du PIB en 2020). Pour soutenir le plan d'amélioration, le gouvernement et EDM-SA ont signé un contrat de performance en novembre 2019 : bien que son suivi et sa mise en œuvre n'aient pas progressé comme prévu, en partie en raison de la COVID-19 et des récents événements politiques, le gouvernement s'est engagé à redoubler d'efforts sur ce front (§ 19 du MPEF).

20. La lutte contre la corruption et l'impunité est un axe majeur du programme de réforme des autorités de transition. Les réformes seront poursuivies sur plusieurs fronts (§ 24 à 26 du MPEF). Le régime de lutte contre la corruption sera renforcé par l'élargissement de la base des assujettis à l'obligation de déclaration de patrimoine aux personnes politiquement exposées, aux hauts responsables de la fonction publique et des forces armées, aux parlementaires et aux dirigeants d'entreprises publiques. La législation révisée à cet effet devrait être approuvée par le gouvernement d'ici fin mars 2021 (*repère structurel retardé*) et par le parlement d'ici fin 2021. La mise en application de l'obligation de déclaration de patrimoine sera également renforcée, à la suite d'une récente baisse des taux de déclaration¹⁴. Les autorités ont également mis en place un centre d'appel qui permet de dénoncer les potentiels cas d'enrichissement illicite, de corruption et de fraude à l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI) et elles continueront de favoriser la coordination entre les différents organismes de contrôle et le ministère de la Justice en matière de lutte contre la corruption. Enfin, le Code de procédure pénale sera modifié pour introduire la saisine directe de juges d'instruction par le procureur sur les cas de corruption et pour créer un parquet économique et financier spécialisé.

¹⁴ Le taux de fonctionnaires ayant soumis la déclaration obligatoire de patrimoine est tombé à 8 % au 12 décembre 2020, contre 23 % fin 2019 et 50 % fin 2018.

21. Étant donné la vulnérabilité du Mali face au financement du terrorisme et au blanchiment de capitaux, il est essentiel de prendre des mesures pour renforcer le régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). En novembre 2019, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment de capitaux en Afrique de l'Ouest (GIABA) a adopté le rapport d'évaluation mutuelle pour le Mali, notant le faible niveau d'efficacité de son régime LBC/FT. Les domaines nécessitant des améliorations incluent notamment l'érection du financement du terrorisme en infraction pénale, le renforcement des capacités de la cellule de renseignement financier et des services d'enquête, l'officialisation de la fonction de supervision LBC/FT des institutions non financières et l'autorisation de la confiscation du produit des infractions pénales. Le manque de contrôle exercé par l'État sur les territoires du nord et du sud, où les groupes terroristes dominant et où certaines mines d'or sont peut-être utilisées pour le financement du terrorisme, pose un problème particulier. Les mesures préventives applicables aux institutions financières ont également un effet limité parce que les transactions en espèces sont très répandues. Les autorités estiment qu'il faut accélérer les efforts pour remédier aux insuffisances et se sont engagées à approuver sans délai le plan d'action élaboré en réponse au rapport d'évaluation mutuelle (§ 27 du MPEF). Elles ont entamé le processus de modification du Code pénal afin de corriger les dysfonctionnements concernant l'infraction liée au financement du terrorisme et d'établir un organisme de gestion des actifs confisqués. En outre, l'évaluation nationale des risques LBC/FT, entamée en octobre 2018 avec le concours de la Banque mondiale, a été retardée en raison de la crise de la COVID-19, mais elle suit son cours.

22. Les autorités ont pris des mesures pour garantir l'utilisation transparente des fonds destinés à la lutte contre la pandémie. Dans leur [lettre d'intention au titre de la facilité de crédit rapide](#), elles se sont engagées à publier des informations sur les dépenses liées à la COVID-19 et sur les marchés publics correspondants et à commanditer un audit des dépenses liées à la COVID-19 d'ici un an. L'absence d'un gouvernement de transition pendant près de deux mois a retardé la communication des informations, mais les autorités ont commencé à publier tous les mois le rapport sur les dépenses liées à la COVID-19 à partir de [novembre \(mesure préalable ; réalisée\)](#) et ont commandité un audit indépendant des dépenses liées à la COVID-19 par le Bureau du vérificateur général, qui sera publié d'ici fin juillet 2021 (§ 22 du MPEF ; ce dernier est un *nouveau repère structurel*). Les autorités publieront également, d'ici fin mai 2021, la documentation relative aux grands marchés publics, y compris les informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises adjudicataires (*nouveau repère structurel*)¹⁵.

23. Les autorités de transition ont demandé une évaluation de la gouvernance, qui devrait maintenant avoir lieu au printemps 2021. Cette évaluation permettra de définir les priorités de la réforme de la gouvernance pour l'avenir. Entre autres choses, elle comprendra une évaluation de la transparence budgétaire, pour circonscrire les dysfonctionnements dans l'information budgétaire (en utilisant la méthodologie énoncée au titre du pilier « information budgétaire » de l'évaluation) ainsi que les réformes nécessaires en matière de dématérialisation des procédures publiques pour

¹⁵ Une assistance technique rapide sera fournie par le département juridique pour aider les autorités à publier les informations relatives à la propriété effective.

en améliorer l'efficacité, le contrôle et la transparence, s'agissant notamment des marchés publics, des hypothèques, des terres et des registres fonciers.

24. Dans l'intervalle, le gouvernement s'est engagé à améliorer la transparence des données budgétaires. À partir de mars 2021, il commencera à publier régulièrement des informations sur la dette publique intérieure et extérieure, ainsi que sur les garanties d'emprunts (§ 18 du MPEF). Il commencera également à publier les comptes consolidés des institutions publiques ne dépendant pas de l'administration centrale (voir § 18).

25. Dans le secteur bancaire, les réformes nationales se concentrent sur la sortie des immobilisations hors exploitation du bilan des banques¹⁶. Ces actifs, constitués principalement de terrains ou de bâtiments résidentiels non exploités par les établissements de crédit, représentaient plus de 13 % des fonds propres des banques en juin 2020. Bien qu'ils se situent encore en-dessous de la norme prudentielle de 15 %, une telle exposition limite la rentabilité du système bancaire. Les autorités comptent créer en début 2021 une structure indépendante de gestion des immobilisations hors exploitation inscrites à l'actif des banques et autres investisseurs privés (§ 29 du MPEF).

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME, SUIVI ET RISQUES

26. Les services du FMI souscrivent aux demandes suivantes de dérogation pour non-respect de certains critères prévus dans le programme et de réajustement des objectifs :

- *Dérogation pour non-respect du critère relatif au plafond continu de non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs.* Les sanctions mises en place après le coup d'État, entre fin août et début octobre 2020, ont empêché les autorités de facto d'accéder au compte unique du Trésor, raison pour laquelle elles n'ont pas pu assurer le service de la dette publique ni exécuter ou régler la plupart des dépenses, y compris les mesures d'aide contre la COVID-19. Les services du FMI sont favorables à cette dérogation, car les arriérés de dette ont été réglés peu après la levée des sanctions.
- *Dérogation pour non-respect du critère relatif au plafond continu de non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs.* L'impossibilité d'accéder au compte unique du Trésor en raison des sanctions mises en place après le coup d'État a également entraîné l'accumulation d'arriérés intérieurs en octobre 2020, qui ont été apurés en novembre 2020 ; aucun autre arriéré intérieur n'a été signalé pendant la période en question. Les services du FMI sont favorables à cette dérogation du fait de la levée des sanctions, qui a permis le remboursement des arriérés intérieurs, ainsi que des réformes structurelles de la gestion des finances publiques qui sont en train d'être menées en vue d'instaurer des mécanismes de contrôle des engagements de dépenses (§ 18).

¹⁶ Par ailleurs, le système bancaire est supervisé par la banque centrale régionale de l'UEMOA et les résultats et réformes du secteur bancaire sont examinés dans le cadre des consultations régionales au titre de l'article IV.

- *Dérogation pour non-respect du critère relatif au plancher de recettes fiscales nettes à fin juin 2020.* La pandémie de COVID-19 et les mesures adoptées par les pouvoirs publics pour en atténuer les répercussions ont eu un effet négatif sur les recettes, raison pour laquelle les objectifs fixés pour fin juin 2020 sont inadaptés et inatteignables. Les services du FMI sont favorables à cette dérogation en raison des mesures prises depuis juin par les pouvoirs publics en vue de recouvrer les recettes fiscales, des réformes dans l'administration fiscale visant à éliminer les failles et des réformes menées pour ouvrir la voie à des réformes fiscales plus exhaustives l'année prochaine.
- *Dérogation pour non-respect du critère relatif au plafond de déficit budgétaire global à fin juin 2020.* Les services du FMI sont favorables à cette dérogation car l'écart est négligeable, ce qui s'explique par les efforts faits pour réduire drastiquement les dépenses non prioritaires et ainsi compenser la baisse des recettes, et en raison des mesures correctives qui seront prises pour mettre les finances publiques en conformité avec les objectifs régionaux.
- *Dérogation pour non-respect du critère relatif au plafond de financement intérieur net à fin juin 2020.* Les répercussions de la pandémie et la riposte des pouvoirs publics ont creusé le déficit budgétaire prévu en 2020, nécessitant donc des ressources supplémentaires. Sachant que les déficits devraient augmenter, les autorités ont eu recours au financement disponible dans le cadre de la facilité de crédit rapide du FMI (comptabilisé dans les dépenses intérieures, note de bas de page 5) en avril 2020 et à l'émission de bons COVID-19 sur les marchés régionaux, manquant ainsi l'objectif du programme relatif au financement intérieur à fin juin, qui avait été fixé avant la pandémie et n'était donc plus approprié compte tenu des effets de la pandémie. Les services du FMI sont favorables à cette dérogation en raison des efforts évoqués ci-dessus pour limiter le déficit budgétaire à l'avenir et à le ramener progressivement à l'objectif communautaire de 3 % du PIB en 2024.

27. Il a été procédé à un ajustement du programme en fonction du nouvel environnement macroéconomique afin s'assurer que les objectifs globaux du programme puissent être atteints. Outre la redéfinition des critères de réalisation et des objectifs indicatifs fixés pour la fin décembre 2020,

- Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs fixés pour fin juin 2021 et fin décembre 2021 ont été proposés à la lumière du nouveau programme budgétaire (tableau 7). Les repères structurels non respectés ont été reprogrammés en fonction des délais de mise en œuvre réalisables, et de nouveaux repères structurels ont été proposés pour 2021 (tableau 8). Trois actions préalables à la conclusion des deuxième et troisième revues ont été convenues et toutes ont déjà été mises en œuvre (tableau 8). Il sera procédé aux décaissements selon le calendrier présenté dans le tableau 9.
- Les services du FMI proposent de faire temporairement du critère de réalisation quantitatif continu relatifs aux arriérés de paiements intérieurs un objectif indicatif continu. Sachant qu'il n'est ni possible ni crédible d'assurer un suivi véritablement continu des arriérés de paiements intérieurs en l'absence de mécanismes de contrôle des engagements de dépenses et que les informations communiquées pourraient donc être erronées, les services du FMI souscrivent à

cette rétrogradation jusqu'à ce que lesdits mécanismes de contrôle soient mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda de réformes du programme relatif à la gestion des finances publiques.

- Grâce à l'appui que devraient apporter les partenaires au développement et le FMI, le programme est intégralement financé pour les douze prochains mois (tableau 11). Les services du FMI espèrent que la conclusion des revues au titre de la FEC aidera à mobiliser des financements supplémentaires auprès des partenaires au développement pendant la période à venir.

28. La conclusion des deuxième et troisième revues permettra de décaisser un montant de 40 millions de DTS (57 millions de dollars, soit 21,4 % de la quote-part), qui sera rétrocédé au gouvernement par la banque centrale régionale BCEAO¹⁷. Après ce décaissement, la capacité du Mali à rembourser le FMI reste satisfaisante (tableau 10). Ses obligations envers le FMI culmineront en 2027, atteignant 3,2 % des recettes publiques ou 0,6 % du PIB. Le montant total de l'encours des crédits auprès du FMI en 2020 s'élève à 383,2 millions de DTS, soit 205,3 % de la quote-part. Le Mali emprunte et rembourse depuis longtemps des fonds auprès du FMI, ce qui témoigne de sa capacité et de sa volonté de le rembourser dans les délais. Par ailleurs, le Mali a un accès illimité aux réserves de la BCEAO, ce qui renforce encore la sécurité des prêts que lui accorde le FMI.

29. Les risques pesant sur la mise en œuvre du programme sont élevés. Si les autorités restent fermement résolues à assurer la mise en œuvre des réformes prévues dans le programme, les principaux risques à leur mise en œuvre proviennent essentiellement de la perspective d'une instabilité politique continue, de l'incertitude macroéconomique liée à l'évolution de la pandémie et des risques potentiels de financement en cas de resserrement des marchés régionaux. Pour limiter les risques, le programme s'appuiera sur le suivi étroit de la mobilisation des recettes (§ 19 du PAT) et de la disponibilité des financements pour restreindre les engagements de dépenses tout en préservant les dépenses prioritaires (§ 10 du MPEF). Des mesures supplémentaires pourraient être prises si nécessaire, notamment l'accélération de l'adoption de mesures fiscales ou le gel des recrutements (annexe III).

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

30. Les autorités de transition sont confrontées à une situation économique, et sociale et politique très difficile, avec en toile de fond des conditions de sécurité déjà difficiles. La deuxième vague de la pandémie pèse lourdement sur les moyens de subsistance, le système de santé et les ressources budgétaires, alors que les conditions de financement extérieur se sont resserrées après le coup d'État. Les récentes pressions salariales et les mauvaises performances des entreprises publiques ont exacerbé ces tensions budgétaires et pourraient compromettre la viabilité

¹⁷ En ce qui concerne l'évaluation des sauvegardes, il ne reste à la BCEAO qu'une recommandation de l'évaluation des sauvegardes de 2018 à mettre en œuvre. Il s'agit de celle portant sur l'amélioration de la gestion des risques, qui est actuellement mise en œuvre. L'évaluation a montré que, dans l'ensemble, la banque centrale a maintenu une forte culture de contrôle.

des finances publiques. Les conditions de sécurité restent également précaires. Malgré ces difficultés, les autorités se sont efforcées de minimiser les écarts par rapport au programme initial, conçu avant les chocs, et ont continué de mener les réformes structurelles. Les autorités doivent de toute urgence maîtriser la crise sanitaire, assurer la stabilité macroéconomique, améliorer la gouvernance et renforcer la politique budgétaire. Grâce au réajustement du programme, les autorités pourraient atteindre ces objectifs.

31. Il est utile d'assouplir temporairement les objectifs budgétaires afin de soutenir la reprise à court terme, compte tenu des risques pour la viabilité et le financement. Les services du FMI se félicitent de la mise en œuvre de la riposte à la pandémie après les retards dus au coup d'État et encouragent les autorités à collaborer étroitement avec la Banque mondiale pour accélérer le recensement des bénéficiaires de l'aide sociale et faire en sorte que les transferts monétaires parviennent rapidement aux ménages vulnérables afin d'atténuer les pertes de revenus pendant la pandémie. Les services du FMI conviennent également de la nécessité de préserver les dépenses d'investissement prioritaires alors que l'économie se remet de la pandémie. Toutefois, le creusement des déficits budgétaires à court terme pèse sur la capacité des autorités à les financer à des conditions concessionnelles dans un contexte d'appuis budgétaires encore incertains, et alourdit le poids de la dette. Pour réduire ces risques autant que possible, il importera d'exécuter résolument le programme budgétaire, d'augmenter les recettes fiscales et d'obtenir des dons ou des appuis budgétaires concessionnels.

32. Il sera essentiel de ramener progressivement les déficits budgétaires au plafond de 3 % du PIB fixé par l'UEMOA pour inverser la tendance haussière de la dette. Les services du FMI souscrivent à l'objectif consistant à revenir à la limite fixée par l'UEMOA d'ici à 2024, ce qui nécessitera que les finances publiques commencent à être rééquilibrées en 2022. Pour éviter de réduire les investissements nécessaires et les dépenses sociales, les autorités doivent en priorité procéder à une réforme fiscale afin d'augmenter les recettes, tout en veillant à ce que son fardeau soit partagé équitablement et que les plus vulnérables soient protégés. Les services du FMI félicitent les autorités d'avoir déjà commencé à étudier différentes réformes possibles qui, conjuguées à l'examen des moyens de rationaliser les exonérations fiscales, serviront de base à la loi de finances 2022. En ce qui concerne les dépenses, il sera essentiel de mener des réformes tendant à améliorer la viabilité de la masse salariale, qui a récemment augmenté, et à renforcer les moyens d'assurer le suivi des entreprises publiques et d'améliorer leur situation financière afin d'éviter que la répartition des dépenses ne se détériore et pour préserver les gains résultant de l'ajustement.

33. Les réformes de l'administration fiscale et de la gestion des finances publiques progressent régulièrement et resteront fondamentales pour soutenir la viabilité des finances publiques. Accélérer la dématérialisation des services et procédures publics (télédéclaration et télépaiement des impôts ; partage automatique des données entre institutions du secteur public ; paiements électroniques ; évaluation automatique des importations ; réception électronique des manifestes aériens) permettra non seulement d'accroître les recettes et de mieux gérer les finances publiques, mais aussi d'améliorer la gouvernance et la redevabilité. Les services du FMI soutiennent les efforts des autorités visant à améliorer la fiscalité des produits pétroliers et le régime des

exonérations, ce qui pourrait générer des recettes importantes. Le renforcement du suivi des engagements entraînera lui aussi des améliorations notables, notamment une exécution plus fluide du budget, une meilleure gestion de la trésorerie et une plus grande maîtrise des arriérés.

34. Le renforcement des cadres juridiques et institutionnels de lutte contre la corruption et la réduction de l'impunité sont des objectifs étroitement alignés sur les besoins de développement du Mali et le programme du gouvernement. Les services du FMI saluent l'action actuellement menée par les autorités pour consolider le cadre de lutte contre la corruption en élargissant les obligations légales concernant la déclaration de patrimoine et en resserrant le suivi judiciaire des affaires de corruption, ainsi que les réformes prévues pour accroître la transparence des données budgétaires et renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Malgré ces efforts et les retards entraînés par la COVID-19 et l'instabilité politique, le gouvernement doit maintenant prendre des mesures concertées pour mener à bien ces réformes et ces plans, lutter contre l'impunité et faire respecter la primauté du droit en s'attaquant aux principaux facteurs de fragilité, pour améliorer le climat des affaires et la situation sociale. La publication d'informations sur les dépenses liées à la COVID-19 et la commande de l'audit des dépenses engagées pendant la pandémie sont de bon augure pour l'engagement continu des autorités à maintenir la transparence et la redevabilité par rapport aux dépenses encourues pendant la crise.

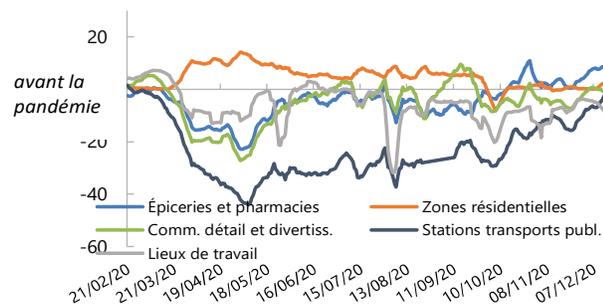
35. Les services du FMI soutiennent la conclusion des deuxième et troisième revues, en raison des réformes entreprises par les autorités dans le cadre des revues du programme ainsi que des engagements de réformes pris pour l'avenir. Le mémorandum de politiques économiques et financières et la lettre d'intention ci-joints présentent les politiques des autorités pour atteindre les objectifs inscrits dans le programme. Si l'instabilité politique, sociale et sécuritaire persistante peut fortement compromettre la mise en œuvre, la détermination des autorités à mener des réformes, dont elles ont fait preuve pendant la pandémie et la crise sociopolitique, ainsi que les garanties de surveillance contribueront à atténuer ces risques. Une augmentation des appuis budgétaires, grâce à l'accord au titre de la FEC, pourrait créer des volants supplémentaires.

Graphique 1. Mali : indicateurs à haute fréquence

L'épidémie de COVID-19 et les mesures de confinement ont eu pour effet de réduire la fréquentation des magasins d'alimentation, des restaurants et des transports publics, mais celle-ci a repris à la fin de l'année

Indice Google Mobility

(variation par rapport à avant la pandémie, en pourcentage)



Les vols internationaux se sont effondrés depuis le mois d'avril, mais ont ensuite repris pour atteindre un niveau quasi identique à celui enregistré avant la pandémie en décembre 2020

Vols internationaux

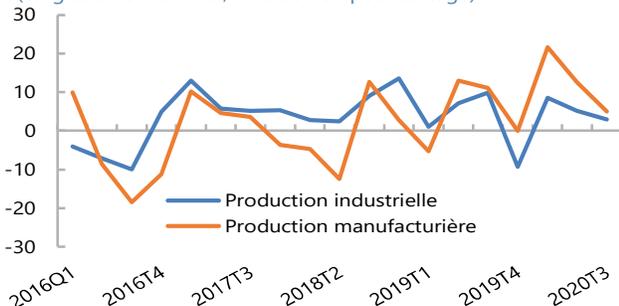
(par jour, moyenne mobile sur 7 jours)



La production industrielle a globalement fluctué, mais semble continuer à ralentir après une croissance solide au premier trimestre

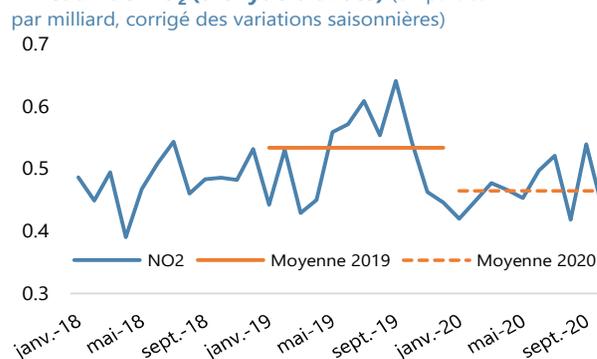
Indice de production industrielle

(en glissement annuel, variation en pourcentage)



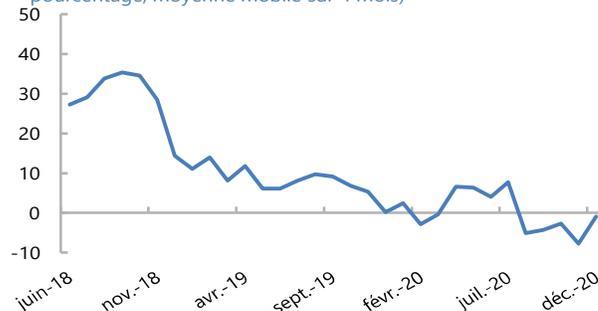
La baisse des niveaux de dioxyde d'azote montre que l'activité économique a ralenti en 2020

Niveaux de NO₂ (dioxyde d'azote) (en parties par milliard, corrigé des variations saisonnières)



Après s'être accélérée au deuxième trimestre, la croissance du secteur de l'or a chuté aux troisième et quatrième trimestres, ce qui laisse entrevoir un ralentissement général du secteur en 2020

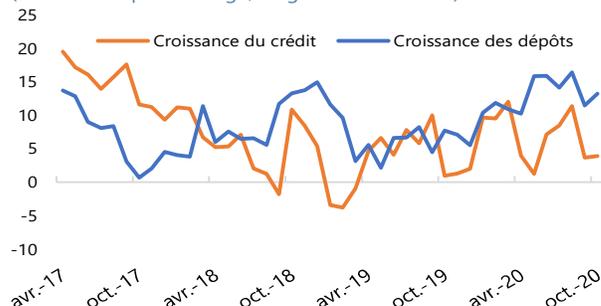
Production d'or (en glissement annuel, variation en pourcentage, moyenne mobile sur 4 mois)



La croissance du crédit et des dépôts privés s'est quelque peu accélérée au troisième trimestre avant d'être interrompue par les sanctions mises en place en septembre.

Croissance du crédit et des dépôts

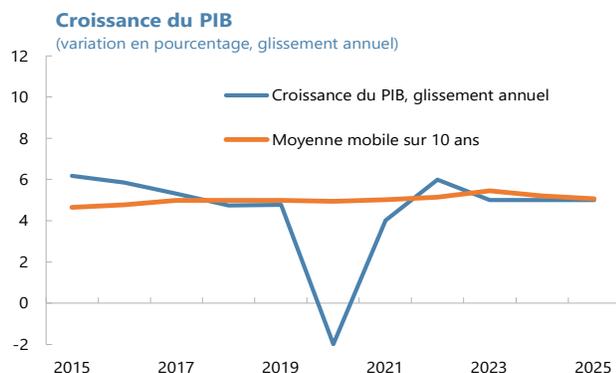
(variation en pourcentage, en glissement annuel)



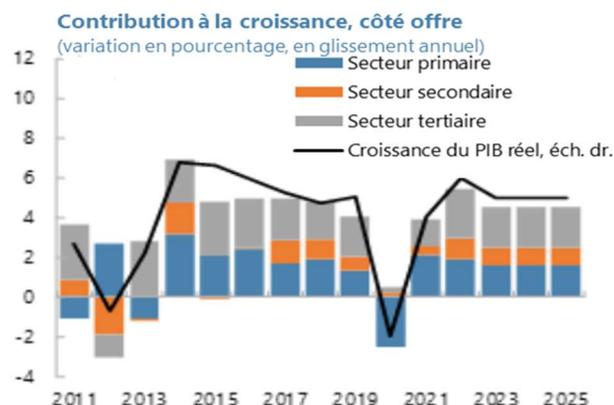
Source : autorités maliennes, calculs et projections des services du FMI.

Graphique 2. Mali : évolution du secteur réel

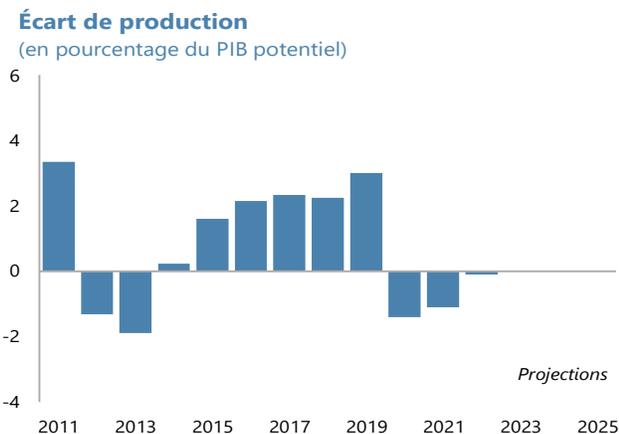
La croissance du PIB reculera en 2020, mais devrait remonter l'an prochain et se stabiliser autour de son niveau potentiel à moyen terme.



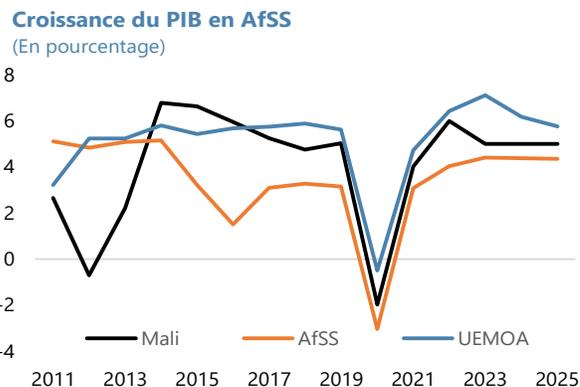
Selon les estimations, le secteur primaire s'est fortement contracté en 2020, mais devrait se redresser en 2021.



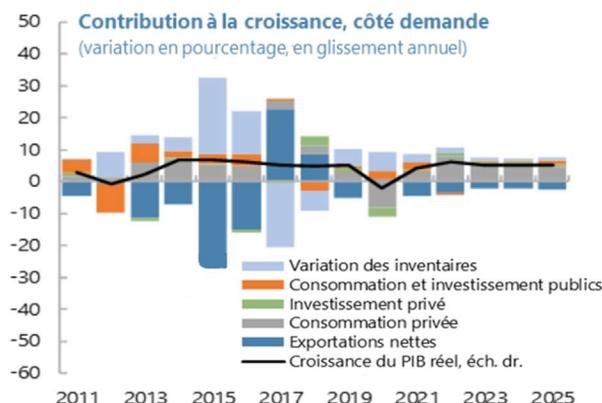
Selon les estimations, l'écart de production est négatif et devrait être comblé progressivement à moyen terme.



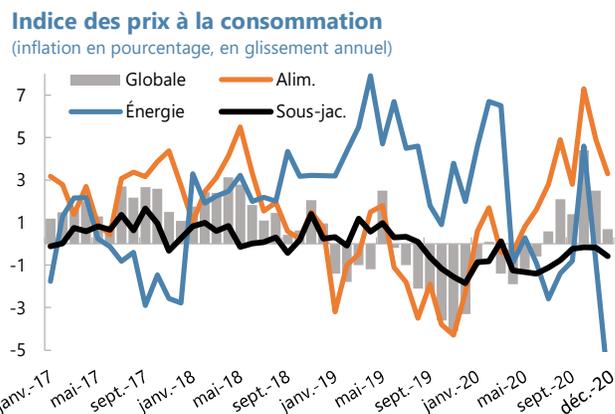
La pandémie et l'instabilité politique devraient entraîner une contraction du PIB malien qui sera probablement plus importante que celle de la moyenne de l'UEMOA.



Après s'être contractée en 2020 selon les estimations, la consommation privée devrait être le moteur de la reprise sachant que le rééquilibrage budgétaire commencera en 2022.



L'inflation est redevenue positive, sous l'effet surtout des prix des denrées alimentaires.



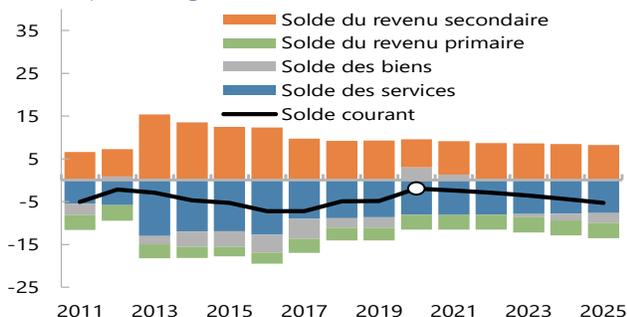
Source : autorités maliennes, calculs et projections des services du FMI.

Graphique 3. Mali : évolution du secteur extérieur

Le solde des transactions courantes s'est nettement amélioré en 2020, mais se creusera à nouveau à moyen terme...

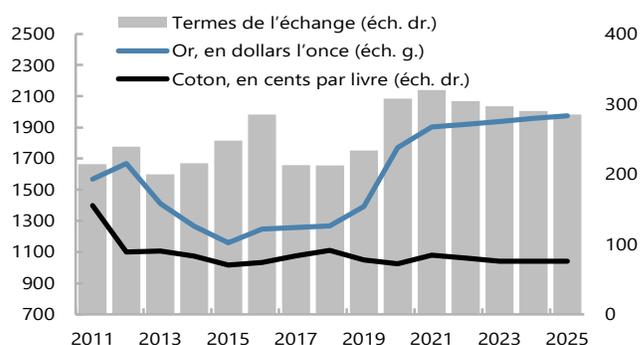
Solde courant

(En pourcentage du PIB)



... en fonction de l'évolution des termes de l'échange.

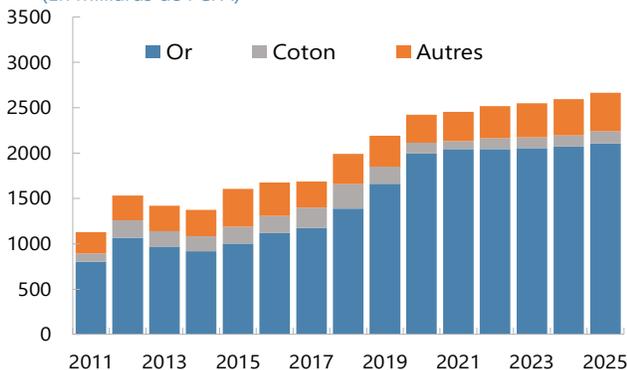
Prix internationaux de l'or et du coton



Les exportations d'or ont considérablement augmenté au fil des ans et représentaient plus de 80 % du total des exportations de biens en 2020 alors que les cours internationaux se sont envolés...

Composition des exportations

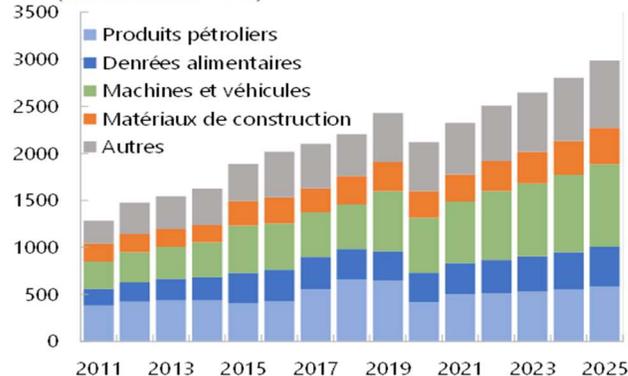
(En milliards de FCFA)



... tandis que la composition des importations reste globalement identique.

Composition des importations

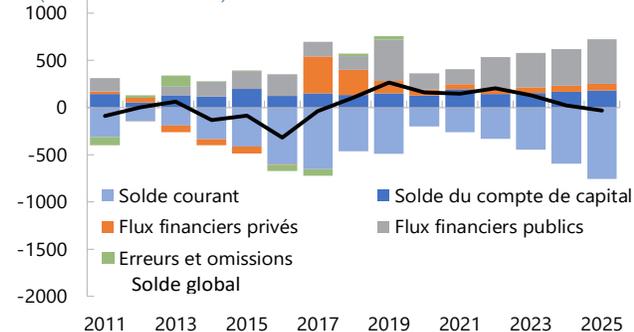
(En milliards de FCFA)



Selon les estimations, la balance globale des paiements devrait être positive en 2020, car le déficit des comptes courants s'est réduit, mais se détériorera à moyen terme.

Balance des paiements

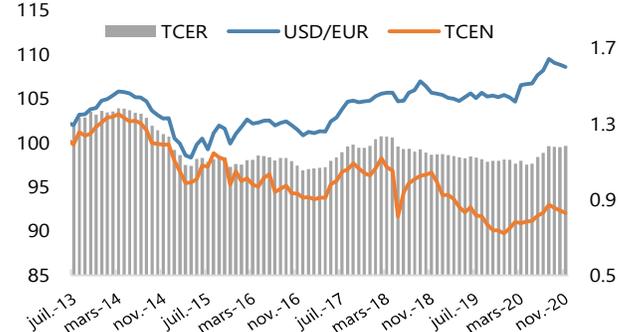
(En milliards de FCFA)



Le taux de change effectif réel s'est apprécié en 2020, sous l'effet surtout de l'appréciation nominale et du renforcement de l'euro.

Taux de change

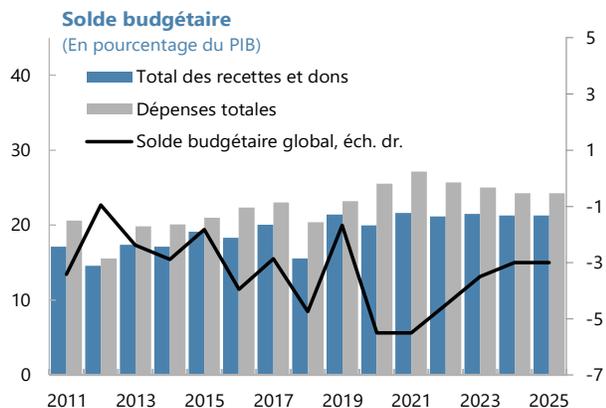
(Fin d'année)



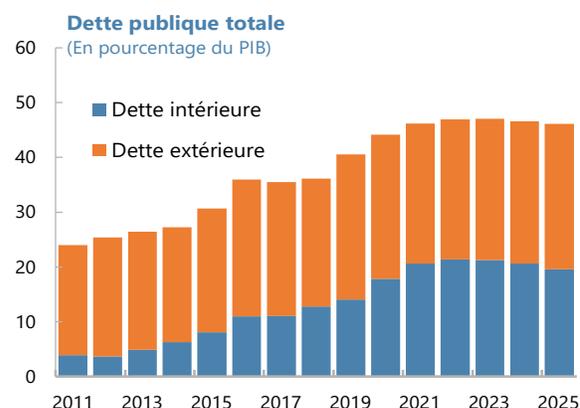
Source : autorités maliennes, calculs et projections des services du FMI.

Graphique 4. Mali : évolution des finances publiques

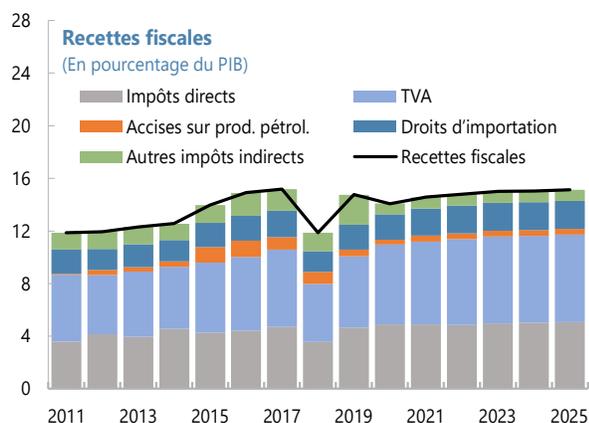
Le solde budgétaire devrait se détériorer à court terme, tout en se rapprochant des objectifs de l'UEMOA à moyen terme.



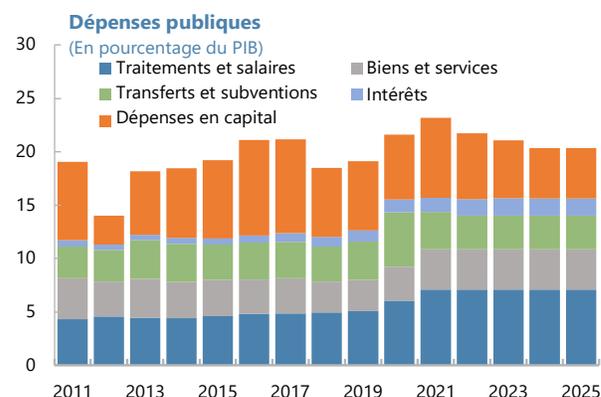
La dette publique totale devrait augmenter, mais le risque de surendettement reste modéré.



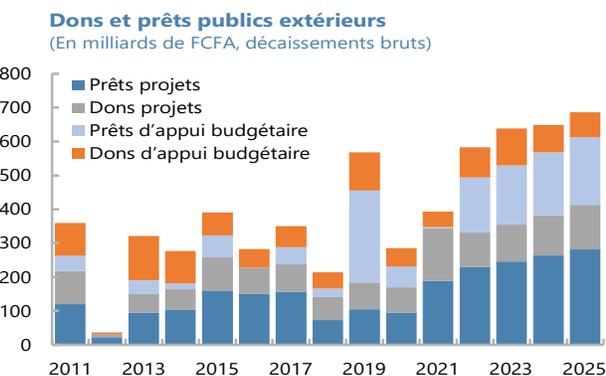
Les recettes fiscales devraient diminuer en 2020, en raison de la diminution de l'activité économique et des aides fiscales...



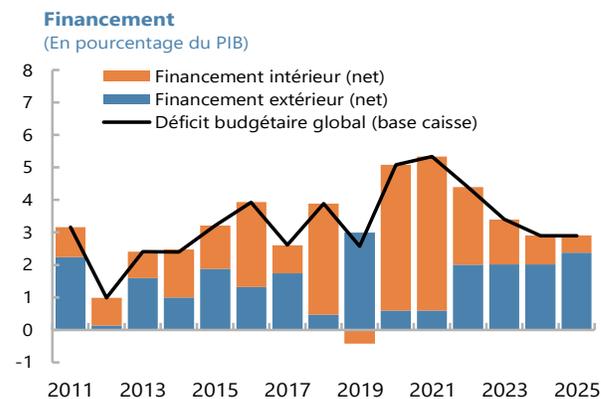
...alors que les dépenses sont en hausse, car les autorités mettent en œuvre des mesures d'aide pour faire face à la COVID-19 et des augmentations de salaire.



Le soutien budgétaire extérieur devrait sensiblement diminuer en 2021 et remonter à moyen terme...



... même si à court terme, les autorités solliciteront probablement davantage le marché intérieur pour financer les besoins budgétaires croissants.



Source : autorités maliennes, calculs et projections des services du FMI.

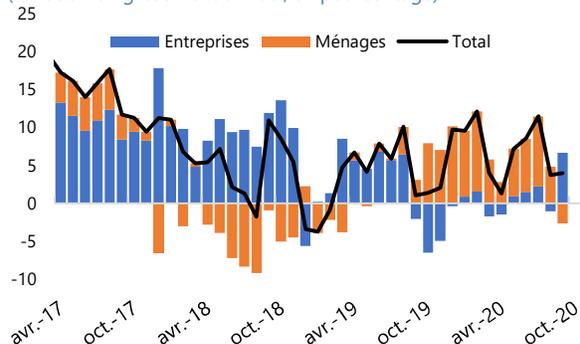
Graphique 5. Mali : évolution de la situation monétaire

La croissance du crédit s'est accélérée au troisième trimestre à destination des entreprises et de la consommation après un fléchissement au deuxième trimestre...

... et les dépôts ont augmenté depuis le début de l'année, soutenant probablement la croissance du crédit.

Croissance du crédit

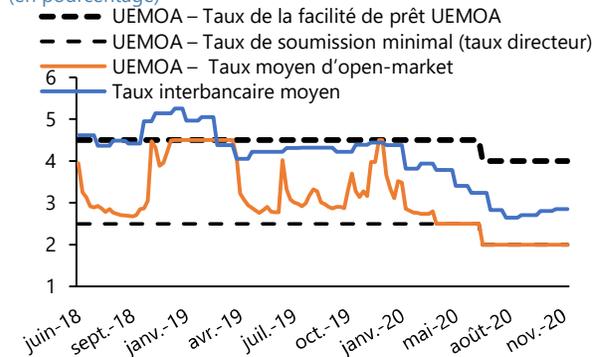
(variation en glissement annuel, en pourcentage)



Pour atténuer les répercussions de la pandémie, la BCEAO (banque centrale régionale) a abaissé le taux directeur ...

Taux directeurs

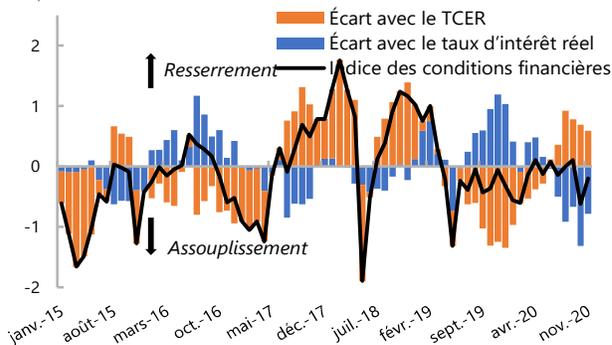
(en pourcentage)



Ces mesures ont permis d'instaurer une politique monétaire plus accommodante.

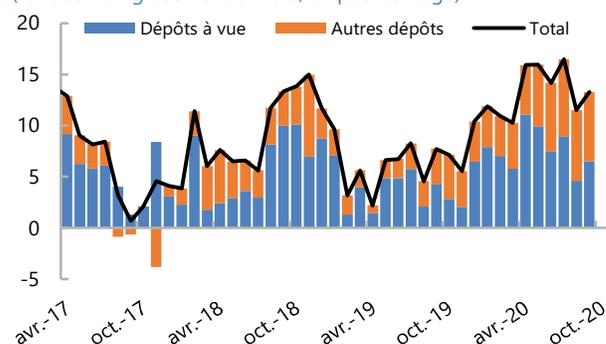
Indice des conditions financières

(pondération à 50/50 des indices)



Croissance des dépôts

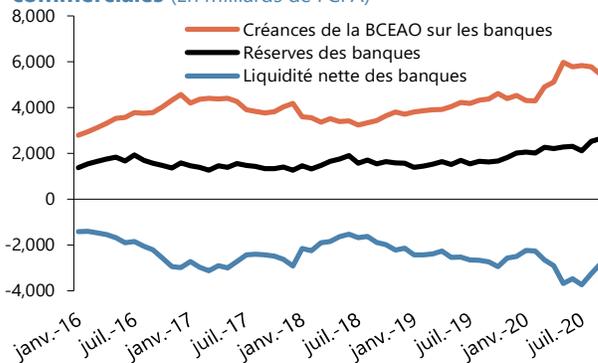
(variation en glissement annuel, en pourcentage)



...et a adopté des mesures afin de préserver la liquidité bancaire.

Position de liquidité des banques

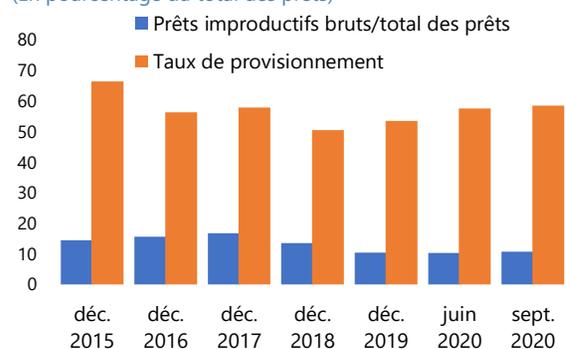
commerciales (En milliards de FCFA)



En outre, l'assouplissement temporaire des règles de classement des prêts a probablement permis aux banques de maintenir la qualité de leurs actifs à un niveau à peu près stable.

Prêts improductifs

(En pourcentage du total des prêts)



Source : BCEAO, estimations et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Mali : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-25

	2017	2018	2019		2020			2021		2022	2023	2024	2025
			1 ^{ère} revue ¹	Proj.	1 ^{ère} revue ¹	FCR ²	Prév.	1 ^{ère} revue ¹	Prév.				
Comptes nationaux et prix													
(Variation annuelle en pourcentage)													
PIB à prix constants	5.3	4.7	5.1	4.8	5.0	0.9	-2.0	5.0	4.0	6.0	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB	1.9	1.5	2.5	2.1	1.8	1.8	2.0	2.3	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
IPC (moyenne annuelle)	1.8	1.7	-0.4	-2.9	0.6	0.6	0.7	2.0	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
IPC (fin de période)	1.1	1.0	-0.8	-3.3	1.7	1.5	2.1	2.3	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Écart de production	2.3	2.2	...	3.0	-1.4	...	-1.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Monnaie et crédit													
Crédit à l'État	55.7	64.1	27.7	-36.6	20.2	48.1	142.3	...	45.7	15.9	6.2	1.5	-1.2
Crédit à l'économie	5.4	4.8	6.1	2.2	6.0	2.7	3.7	...	5.6	8.1	7.1	7.1	7.1
Masse monétaire au sens large (M2)	4.3	14.2	10.0	9.0	11.2	3.3	15.0	...	5.6	8.1	7.1	7.1	7.1
Finances de l'administration centrale et dette publique													
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)													
Recettes	18.4	14.3	19.5	19.5	20.5	17.9	18.6	20.7	19.7	19.5	19.7	19.8	19.9
dont : recettes fiscales	15.2	11.9	14.6	14.8	15.5	13.3	14.1	15.7	14.6	14.8	15.0	15.0	15.1
Dons	1.6	1.2	2.4	1.9	2.5	3.0	1.4	2.0	1.9	1.6	1.8	1.5	1.4
Total des dépenses et prêts nets	22.9	20.3	24.8	23.1	26.4	27.1	25.5	25.9	27.1	25.7	25.0	24.3	24.3
Solde global (sur la base des droits constatés)	-2.9	-4.7	-2.9	-1.7	-3.5	-6.2	-5.5	-3.3	-5.5	-4.5	-3.5	-3.0	-3.0
Solde global (base caisse)	-2.6	-3.9	-3.6	-2.6	-3.6	-6.1	-5.1	-3.2	-5.3	-4.4	-3.4	-2.9	-2.9
Dette publique	35.5	36.1	38.3	40.5	39.0	44.6	44.1	39.5	46.2	46.9	47.0	46.6	46.1
Dette publique extérieure	24.5	23.4	26.3	26.4	26.1	30.1	26.3	25.7	25.6	25.6	25.8	26.0	26.6
Dette publique intérieure ³	11.0	12.7	12.0	14.0	12.9	14.5	17.8	13.8	20.6	21.3	21.3	20.6	19.5
Service de la dette (en pourcentage des recettes budgétaires)	6.3	5.1	4.8	5.1	5.6	7.2	6.3	5.9	7.3	10.5	10.0	10.3	9.1
Secteur extérieur													
Solde courant, transferts officiels inclus	-7.3	-4.9	-4.8	-4.8	-4.4	-3.6	-2.0	-4.6	-2.4	-2.9	-3.6	-4.5	-5.3
Solde courant, transferts officiels exclus	-12.1	-9.3	-9.4	-9.7	-8.5	-7.1	-4.3	-8.5	-5.8	-6.8	-7.4	-7.9	-8.5
Exportations de biens et services	22.5	24.5	23.6	24.9	24.0	24.4	27.2	23.0	26.2	25.0	23.7	22.6	21.7
Importations de biens et services	36.2	35.6	34.6	36.0	34.0	31.5	32.2	32.9	33.1	32.9	32.4	32.0	31.7
Balance globale des paiements	-0.5	1.1	-0.3	3.0	0.1	-3.7	1.6	-0.2	1.4	1.7	1.0	0.2	-0.2
Termes de l'échange (détérioration -)	-25.3	-0.1	2.2	9.8	4.8	24.6	31.8	0.2	3.9	-4.8	-2.4	-2.3	-1.7
Taux de change effectif réel (dépréciation -) ⁴	0.5	0.3	...	-4.2	-0.3
Pour mémoire :													
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,922	9,482	10,214	10,140	10,917	10,427	10,138	11,732	10,704	11,573	12,394	13,274	14,217
PIB nominal (milliards de dollars)	16.1	16.5	...	17
Dette publique (milliards de FCFA)	3,165.2	3,424.1	...	4,106	...	4,649	4,476	...	4,945	5,429	5,827	6,186	6,557
Balance globale des paiements (millions de dollars)	-71.1	189.0	...	450.6
Taux de change dollar américain (fin de période)	554.2	576.2	...	590.2	554
Cours de l'or (milliards de FCFA/tonne)	22.7	22.0	20.9	23.6	23.0	23.0	32.9	23.2	34.8	35.4	35.8	36.2	36.6
Prix du coton (FCFA/kg)	1,017.2	1,063	...	956	...	851	868	...	971	916	863	861	869
Cours du pétrole (brut au comptant) (dollars le baril)	53	68	62	61	58	36	41	55	50	49	48	48	48

Sources : ministère de l'Économie et des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No 20/8, Mali : première revue au titre de l'accord de facilité élargie de crédit. La revue a été terminée le 8 janvier 2020.² Rapport pays du FMI N° 20/153, Mali : Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide et de rééchelonnement de l'accès au titre de la FEC.³ Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations d'État, bons du Trésor et autres créances.⁴ Pour 2020, les dernières données disponibles datent de novembre.

Tableau 2a. Mali : opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2017-25
(en milliards de FCFA)

	2017	2018	2019		2020			2021		2022	2023	2024	2025
			1 ^{ère} revue ¹	Est.	1 ^{ère} revue ¹	FCR ²	Prév.	1 ^{ère} revue ¹	Prév.				
Recettes et dons	1,790	1,476	2,235	2,173	2,501	2,182	2,025	2,660	2,314	2,450	2,665	2,824	3,027
Recettes totales	1,646	1,359	1,994	1,982	2,234	1,869	1,884	2,424	2,112	2,260	2,447	2,625	2,823
Recettes budgétaires	1,480	1,182	1,598	1,571	1,837	1,472	1,488	1,997	1,692	1,806	1,961	2,104	2,266
Recettes fiscales ³	1,354	1,126	1,494	1,496	1,694	1,389	1,427	1,840	1,559	1,714	1,861	1,997	2,150
Impôts directs	419	340	454	472	525	444	495	581	523	561	617	666	719
Impôts indirects	934	786	1,040	1,024	1,169	945	932	1,259	1,036	1,152	1,244	1,331	1,431
TVA	524	415	605	551	663	488	616	718	676	754	817	877	946
Accises sur produits pétroliers	85	88	74	53	65	43	37	66	49	52	55	58	61
Droits d'importation	180	150	164	190	205	180	197	220	220	245	264	282	303
Autres taxes indirectes	235	198	269	300	314	311	210	339	226	247	265	282	300
Remboursement d'impôts	-89	-65	-72	-68	-78	-78	-128	-83	-135	-146	-156	-167	-179
Recettes non fiscales	126	56	103	75	143	83	60	157	134	92	100	107	115
Fonds spéciaux et budgets annexes	166	177	397	411	397	397	397	426	420	454	486	521	558
Dons	144	117	241	191	267	314	140	236	202	190	218	199	203
Projets	81	68	147	79	156	163	75	120	156	101	109	118	131
Budget	63	49	94	112	111	150	54	116	46	89	109	81	73
dont : aide budgétaire générale	49	43	83	104	103	139	37	107	42	79	97	72	62
dont : aide budgétaire sectorielle	14	6	11	8	9	11	17	9	4	10	11	9	11
Dépenses totales et prêts nets⁴	2,045	1,926	2,531	2,344	2,883	2,829	2,582	3,041	2,903	2,971	3,099	3,222	3,453
Dépenses budgétaires	1,890	1,755	2,144	1,939	2,492	2,438	2,192	2,615	2,483	2,517	2,613	2,701	2,895
Dépenses courantes	1,105	1,141	1,318	1,281	1,479	1,629	1,573	1,586	1,680	1,802	1,939	2,075	2,223
Traitements et salaires	433	471	576	517	636	641	615	684	758	820	878	940	1,007
Biens et services	298	272	300	293	361	394	321	388	406	439	470	503	539
Transferts et subventions	300	313	342	366	361	473	517	388	375	367	393	421	451
Intérêts	74	84	101	104	120	120	121	126	141	176	198	211	226
Dépenses en capital	785	615	826	658	1,013	809	618	1,029	803	715	673	626	673
Financement extérieur	253	147	247	192	359	369	187	338	348	341	367	390	424
Financement intérieur	531	468	579	466	655	440	431	691	455	374	307	236	249
Fonds spéciaux et budgets annexes	166	177	397	411	397	397	397	426	420	454	486	521	558
Prêts nets	-10	-7	-10	-6	-6	-6	-6	0	0	0	0	0	0
Solde budgétaire global (sur la base des droits constatés)	-255	-450	-296	-171	-382	-646	-558	-381	-589	-521	-434	-398	-427
Ajustement base caisse	23	81	-71	-90	-14	12	43	10	18	13	12	13	14
Solde global (base caisse)	-232	-368	-367	-261	-396	-634	-515	-372	-571	-508	-422	-385	-413
Financement	232	368	367	261	396	634	515	372	571	508	422	385	413
Financement extérieur (net)	155	44	283	304	135	139	59	169	63	232	250	267	338
Prêts	206	97	364	377	248	252	157	259	192	393	420	450	482
Prêts projets	157	74	89	105	194	194	95	209	189	230	246	264	282
Prêts budgétaires	50	23	275	271	54	58	62	50	3	163	174	187	200
Amortissement	-70	-72	-99	-91	-122	-122	-107	-99	-137	-169	-179	-191	-144
Allègement de la dette	18	19	18	18	9	9	9	9	9	9	9	8	0
Variation des arriérés (principal)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement intérieur (net)	78	324	84	-43	261	198	456	203	508	276	172	118	75
Système bancaire	161	184	140	-189	137	162	479	179	372	189	86	21	-18
Banque centrale	57	42	-25	-218	70	120	189	20	52	2	-21	-28	-49
dont : FMI (net)	9	58	-14	5	20	25	120	20	52	2	-21	-28	-49
Banques commerciales	29	211	172	30	67	42	290	159	320	187	107	50	30
Ajustement ⁵	-60	69	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes de privatisation	-10	-8	-20	-14	30	30	-4	0	65	0	0	0	0
Autres financements	-73	149	-36	160	95	6	-19	24	71	87	86	97	93
Écart de financement	0	0	0	0	0	-298	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :													
PIB nominal	8,922	9,482	10,214	10,140	10,895	10,427	10,138	11,732	10,704	11,573	12,394	13,274	14,217
Solde global (sur la base des droits constatés, dons exclus)	-399	-567	-537	-362	-649	-960	-698	-618	-790	-711	-652	-597	-630

Sources : ministère de l'Économie et des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No 20/8, Mali : première revue au titre de l'accord de facilité élargie de crédit. La revue a été terminée le 8 janvier 2020.

² Rapport pays du FMI No 20/153, Mali : Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide et de rééchelonnement de l'accès au titre de la facilité élargie de crédit.

³ Les projections depuis 2022 n'incluent pas les mesures de politique fiscale.

⁴ Base droits constatés.

⁵ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

Tableau 2b. Mali : opérations budgétaires consolidées des administrations publiques, 2017-25
(en pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019		2020			2021		2022	2023	2024	2025
			1 ^{ère} revue ¹	Est.	1 ^{ère} revue ¹	FCR ²	Prév.	1 ^{ère} revue ¹	Prév.				
Recettes et dons	20.1	15.6	21.9	21.4	23.0	20.9	20.0	22.7	21.6	21.2	21.5	21.3	21.3
Recettes totales	18.4	14.3	19.5	19.5	20.5	17.9	18.6	20.7	19.7	19.5	19.7	19.8	19.9
Recettes budgétaires	16.6	12.5	15.6	15.5	16.9	14.1	14.7	17.0	15.8	15.6	15.8	15.9	15.9
Recettes fiscales ³	15.2	11.9	14.6	14.8	15.5	13.3	14.1	15.7	14.6	14.8	15.0	15.0	15.1
Impôts directs	4.7	3.6	4.4	4.7	4.8	4.3	4.9	4.9	4.9	4.8	5.0	5.0	5.1
Impôts indirects	10.5	8.3	10.2	10.1	10.7	9.1	9.2	10.7	9.7	10.0	10.0	10.0	10.1
TVA	5.9	4.4	5.9	5.4	6.1	4.7	6.1	6.1	6.3	6.5	6.6	6.6	6.7
Accises sur produits pétroliers	0.9	0.9	0.7	0.5	0.6	0.4	0.4	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Droits d'importation	2.0	1.6	1.6	1.9	1.9	1.7	1.9	1.9	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Autres taxes indirectes	2.6	2.1	2.6	3.0	2.9	3.0	2.1	2.9	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Remboursement d'impôts	-1.0	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-1.3	-0.7	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3
Recettes non fiscales	1.4	0.6	1.0	0.7	1.3	0.8	0.6	1.3	1.2	0.8	0.8	0.8	0.8
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.9	1.9	3.9	4.1	3.6	3.8	3.9	3.6	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
Dons	1.6	1.2	2.4	1.9	2.5	3.0	1.4	2.0	1.9	1.6	1.8	1.5	1.4
Projets	0.9	0.7	1.4	0.8	1.4	1.6	0.7	1.0	1.5	0.9	0.9	0.9	0.9
Budget	0.7	0.5	0.9	1.1	1.0	1.4	0.5	1.0	0.4	0.8	0.9	0.6	0.5
dont : aide budgétaire générale	0.5	0.4	0.8	1.0	0.9	1.3	0.4	0.9	0.4	0.7	0.8	0.5	0.4
dont : aide budgétaire sectorielle	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Dépenses totales et prêts nets⁴	22.9	20.3	24.8	23.1	26.5	27.1	25.5	25.9	27.1	25.7	25.0	24.3	24.3
Dépenses budgétaires	21.2	18.5	21.0	19.1	22.9	23.4	21.6	22.3	23.2	21.7	21.1	20.3	20.4
Dépenses courantes	12.4	12.0	12.9	12.6	13.6	15.6	15.5	13.5	15.7	15.6	15.6	15.6	15.6
Traitements et salaires	4.8	5.0	5.6	5.1	5.8	6.2	6.1	5.8	7.1	7.1	7.1	7.1	7.1
Biens et services	3.3	2.9	2.9	2.9	3.3	3.8	3.2	3.3	3.8	3.8	3.8	3.8	3.8
Transferts et subventions	3.4	3.3	3.3	3.6	3.3	4.5	5.1	3.3	3.5	3.2	3.2	3.2	3.2
Intérêts	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	1.2	1.1	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6
Dépenses en capital	8.8	6.5	8.1	6.5	9.3	7.8	6.1	8.8	7.5	6.2	5.4	4.7	4.7
Financement extérieur	2.8	1.5	2.4	1.9	3.3	3.5	1.8	2.9	3.2	2.9	3.0	2.9	3.0
Financement intérieur	6.0	4.9	5.7	4.6	6.0	4.2	4.3	5.9	4.3	3.2	2.5	1.8	1.7
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.9	1.9	3.9	4.1	3.6	3.8	3.9	3.6	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (sur la base des droits constatés)	-2.9	-4.7	-2.9	-1.7	-3.5	-6.2	-5.5	-3.3	-5.5	-4.5	-3.5	-3.0	-3.0
Ajustement base caisse	0.3	0.9	-0.7	-0.9	-0.1	0.1	0.4	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Solde global (base caisse)	-2.6	-3.9	-3.6	-2.6	-3.6	-6.1	-5.1	-3.2	-5.3	-4.4	-3.4	-2.9	-2.9
Financement	2.6	3.9	3.6	2.6	3.6	6.1	5.1	3.2	5.3	4.4	3.4	2.9	2.9
Financement extérieur (net)	1.7	0.5	2.8	3.0	1.2	1.3	0.6	1.4	0.6	2.0	2.0	2.0	2.4
Prêts	2.3	1.0	3.6	3.7	2.3	2.4	1.5	2.2	1.8	3.4	3.4	3.4	3.4
Prêts projets	1.8	0.8	0.9	1.0	1.8	1.9	0.9	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0
Prêts budgétaires	0.6	0.2	2.7	2.7	0.5	0.6	0.6	0.4	0.0	1.4	1.4	1.4	1.4
Amortissement	-0.8	-0.8	-1.0	-0.9	-1.1	-1.2	-1.1	-0.8	-1.3	-1.5	-1.4	-1.4	-1.0
Allègement de la dette	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Variation des amirés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	0.9	3.4	0.8	-0.4	2.4	1.9	4.5	1.7	4.7	2.4	1.4	0.9	0.5
Système bancaire	1.8	1.9	1.4	-1.9	1.3	1.6	4.7	1.5	3.5	1.6	0.7	0.2	-0.1
Banque centrale	0.6	0.4	-0.2	-2.2	0.6	1.2	1.9	0.2	0.5	0.0	-0.2	-0.2	-0.3
dont : FMI (net)	0.1	0.6	-0.1	0.0	0.2	0.2	1.2	0.2	0.5	0.0	-0.2	-0.2	-0.3
Banques commerciales	0.3	2.2	1.7	0.3	0.6	0.4	2.9	1.4	3.0	1.6	0.9	0.4	0.2
Ajustement ⁵	-0.7	0.7	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	-0.1	-0.1	-0.2	-0.1	0.3	0.3	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements	-0.8	1.6	-0.4	1.6	0.9	0.1	-0.2	0.2	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-2.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :													
PIB nominal (en milliards de FCFA)	8,922	9,482	10,214	10,140	10,895	10,427	10,138	11,732	10,704	11,573	12,394	13,274	14,217
Solde global (base droits constatés, dons inclus)	-4.5	-6.0	-5.3	-3.6	-6.0	-9.2	-6.9	-5.3	-7.4	-6.1	-5.3	-4.5	-4.4

Sources : ministère de l'Économie et des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No 20/8, Mali : première revue au titre de l'accord de facilité élargie de crédit. La revue a été terminée le 8 janvier 2020.

² Rapport pays du FMI No 20/153, Mali : Demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide et de rééchelonnement de l'accès au titre de la facilité élargie de crédit.

³ Les projections depuis 2022 n'incluent pas les mesures de politique fiscale.

⁴ Base droits constatés.

⁵ Ajustement pour tenir compte de la différence de définition de l'État dans les tableaux budgétaires et la situation monétaire.

Tableau 3. Mali : besoins de financement budgétaire bruts, 2019-21

	2019			2020			2021		
	billion CFAF	million USD	percent of GDP	billion CFAF	million USD	percent of GDP	billion CFAF	million USD	percent of GDP
GFNs= (1) + (2) - (3) - (4)	676	1153	6.7	1,022	1,778	10.1	1,027	1,935	9.6
(1) Déficit global (base caisse)	261	445	2.6	515	896	5.1	571	1,076	5.3
Déficit primaire dons exclus	348	593	3.4	523	910	5.2	632	1,189	5.9
Dons (moins = augmentation)	-191	-327	-1.9	-129	-224	-1.3	-202	-380	-1.9
Projets et appui budgétaire sectoriel (dont COVID)	-87	-149	-0.9	-92	-160	-0.9	-159	-300	-1.5
Budgétaires	-104	-178	-1.0	-37	-64	-0.4	-42	-80	-0.4
Intérêts dus	104	178	1.0	121	210	1.2	141	266	1.3
Dettes intérieure	71	121	0.7	83	144	0.8	108	204	1.0
Dettes extérieure, dont :	34	57	0.3	38	66	0.4	33	62	0.3
Banque mondiale	7	13	0.1	7	13	0.1	8	14	0.1
DSSI		0	0.0	5	9	0.1	0	0	0.0
(2) Amortissement	419	714	4.1	512	891	5.1	530	998	5.0
Dettes intérieure	328	560	3.2	406	706	4.0	393	740	3.7
Dettes extérieure, dont :	91	154	0.9	107	185	1.1	137	258	1.3
Banque mondiale	11	19	0.1	13	23	0.1	19	35	0.2
FMI	11	19	0.1	14	24	0.1	10	19	0.1
DSSI	0	0	0.0	18	31	0.2	0	0	0.0
(3) Annulation de la dette	18	30	0.2	9	16	0.1	9	17	0.1
(4) Privatisation	-14	-24	-0.1	-4	-7	0.0	65	122	0.6
Financement	676	1154	6.7	1,022	1,778	10.1	1,026	1,933	9.6
Intérieure	299	511	3.0	865	1,505	8.5	835	1,573	7.8
Banque centrale, dont :	544	928	5.4	725	1,262	7.2	823	1,550	7.7
FMI achats	-218	-373	-2.2	120	208	1.2	51	97	0.5
FCR	16	28	0.2	133	232	1.3	62	116	0.6
FEC	0	0	0.0	117	204	1.2	0	0	0.0
Variation des dépôts (moins = augmentation)	16	28	0.2	16	29	0.2	62	116	0.6
Autres	-224	-381	-2.2	0	0	0.0	0	0	0.0
Autres	-26	-44	-0.3	20	35	0.2	-39	-74	-0.4
Extérieure	377	643	3.7	157	273	1.5	192	361	1.8
Prêts projets	105	180	1.0	95	166	0.9	189	355	1.8
Prêts budgétaires	271	463	2.7	61	107	0.6	3	6	0.0
Banque mondiale	121	206	1.2	0	0	0.0	0	0	0.0
Banque africaine de développement (BAfD)	10	17	0.1	23	40	0.2	0	0	0.0
BOAD	140	240	1.4	39	67	0.4	0	0	0.0
Autres (déterminé)	0	0	0.0	0	0	0.0	3	6	0.0
Besoin de financement	0	0	0.0	0	0	0.0	1	1	0.0
Pour mémoire :									
PIB nominal (milliards de FCFA)	10,140			10,138			10,704		
Solde budgétaire global (base droits constatés)	-171		-1.7	-558		-5.5	-589		-5.5
Dettes extérieure et intérieure publique	4,106		40.5	4,407		43.5	4,857		45.4
Service de la dette	523	892	5.2	633	1,101	6.2	671	1,264	6.3
Émissions de titres publics (net)	-58	-100	-0.6	501	871	4.9	430	810	4.0

Sources : ministère de l'Économie et des Finances ; estimations € Sources: Ministry of Economy and Finance; and IMF staff estimates and projections.

Tableau 4a. Mali : balance des paiements, 2017-25

(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019		2020			2021		2022	2023	2024	2025
			1 ^{ère} revue ¹	Prév.	1 ^{ère} revue ¹	FCR ²	Prév.	1 ^{ère} revue ¹	Prév.				
Solde extérieur courant													
Transferts officiels non compris	-1079	-879	-958	-981	-930	-744	-437	-994	-616	-783	-916	-1053	-1215
Transferts officiels compris	-650	-465	-490	-492	-484	-376	-202	-544	-261	-332	-447	-594	-756
Balance commerciale	-415	-213	-256	-240	-204	136	305	-268	135	12	-97	-209	-323
Exportations, f.à.b.	1686	1991	2073	2190	2258	2252	2424	2316	2458	2519	2549	2594	2665
Coton (fibre)	223	271	231	192	251	151	117	271	88	121	120	125	133
Or	1176	1388	1492	1660	1637	1868	1997	1649	2043	2045	2055	2071	2108
Autres	287	332	349	338	371	234	311	395	326	353	375	398	424
Importations, f.à.b.	-2101	-2204	-2329	-2431	-2463	-2116	-2120	-2584	-2322	-2507	-2647	-2803	-2987
Produits pétroliers	-552	-659	-626	-644	-618	-405	-417	-613	-500	-514	-530	-551	-582
Importations de produits alimentaires	-349	-323	-350	-316	-375	-334	-314	-395	-333	-354	-374	-398	-425
Autres	-1201	-1223	-1353	-1472	-1469	-1378	-1388	-1575	-1489	-1640	-1742	-1854	-1980
Services, net	-808	-840	-864	-883	-889	-878	-817	-901	-867	-929	-980	-1036	-1098
Crédit	319	334	339	339	359	295	332	379	351	370	386	404	421
Débit	-1127	-1174	-1204	-1222	-1249	-1173	-1150	-1280	-1217	-1299	-1366	-1439	-1519
dont frêt	-387	-407	-430	-449	-469	-403	-391	-492	-429	-463	-488	-517	-551
Revenus, net	-291	-283	-309	-309	-314	-327	-358	-319	-371	-407	-437	-469	-503
dont : intérêts sur dette publique	-28	-29	-34	-34	-38	-38	-38	-28	-33	-41	-46	-50	-54
Transferts, net	864	871	940	941	925	693	668	943	842	992	1068	1121	1167
Transferts privés, net	435	457	472	451	478	325	434	493	486	541	598	661	708
Transferts officiels, net ³	429	414	468	490	446	367	234	450	356	451	470	460	459
dont : aide budgétaire	49	43	94	112	111	150	54	116	46	89	109	81	73
Compte de capital et d'opérations financières	695	544	512	719	490	-12	363	520	406	534	575	616	725
Compte de capital, net	150	133	221	150	204	219	129	173	196	142	153	165	181
dont : annulation de la dette	18	19	18	18	0	9	9	0	9	0	0	0	0
dont : dons projets	96	75	158	79	156	163	75	120	156	101	109	118	131
Compte d'opérations financières	545	411	292	569	286	-231	234	347	210	391	421	451	544
Secteur privé (net)	392	267	-15	130	116	-157	62	140	52	56	60	65	69
Investissement direct (net)	318	259	181	181	268	90	145	304	122	132	141	151	162
Investissement en portefeuille (net)	1	-1	-1	-1	0	0	-1	0	-1	-1	-1	-1	-1
Autres flux de capitaux privés	73	8	-195	-50	-152	-247	-82	-164	-69	-75	-80	-86	-92
Officiel (net)	153	144	307	439	170	-74	172	207	158	335	361	387	475
Investissement en portefeuille (net)	16	119	41	153	44	94	122	48	103	112	120	128	137
Déboursements	206	97	364	377	248	252	157	259	192	393	420	450	482
Aides budgétaires	50	23	275	271	54	58	62	50	3	163	174	187	200
Financement de projets	157	74	89	105	194	194	95	209	189	230	246	264	282
Amortissement de la dette publique	-70	-72	-99	-91	-122	-122	-107	-99	-137	-169	-179	-191	-144
Erreurs et omissions	-86	25	115	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-41	105	138	264	6	-388	161	-24	145	202	128	23	-31
Financement	41	-105	-138	-264	-38	66	-161	-8	-145	-202	-128	-23	31
Avoirs extérieurs (net)	-41	105	-172	264	-47	57	161	-17	145	202	128	23	-31
FMI basé sur tirage existant (net)	16	65	5	5	-12	53	120	-12	52	2	-21	-28	-49
Besoin de financement	0	0	0	0	32	322	0	32	0	0
Commerce extérieur					(Variation annuelle en pourcentage)								
Volume d'exportations	11.1	-0.6	2.3	-0.1	3.9	-8.6	-9.9	2.4	-5.0	7.9	2.8	2.9	3.0
Volume d'importations	-14.2	-12.1	5.9	10.1	5.7	-2.3	-6.4	5.0	6.7	8.2	4.7	4.6	5.0
Valeur unitaire des exportations	-9.4	19.1	1.9	10.0	4.9	14.1	22.8	0.1	6.7	-5.0	-1.6	-1.1	-0.3
Valeur unitaire des importations	21.3	19.3	-0.3	0.1	0.1	-8.4	-6.8	-0.1	2.7	-0.2	0.8	1.2	1.5
Termes de l'échange	-25.3	-0.1	2.2	9.8	4.8	24.6	31.8	0.2	3.9	-4.8	-2.4	-2.3	-1.7

Sources : autorités maliennes ; estimations et projections des services du FMI.

1 Rapport pays du FMI N° 20/8, Mali : première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

2 Rapport pays du FMI N° 20/153, Mali : demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide et de rééchelonnement de l'accès au titre de la FEC.

3 Comprend le financement par la communauté internationale des importations des services de sécurité liés à l'intervention militaire étrangère dans le pays.

Tableau 4b. Mali : balance des paiements, 2017-25
(en pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019		2020		2021		2022	2023	2024	2025	
			1 ^{ère} revue ¹	Prév.	1 ^{ère} revue ¹	Prév.	1 ^{ère} revue ¹	Prév.		Prévisions			
Solde extérieur courant													
Transferts officiels non compris	-12.1	-9.3	-9.4	-9.7	-8.5	-7.1	-4.3	-8.5	-5.8	-6.8	-7.4	-7.9	-8.5
Transferts officiels compris	-7.3	-4.9	-4.8	-4.8	-4.4	-3.6	-2.0	-4.6	-2.4	-2.9	-3.6	-4.5	-5.3
Balance commerciale	-4.7	-2.2	-2.5	-2.4	-1.9	1.3	3.0	-2.3	1.3	0.1	-0.8	-1.6	-2.3
Exportations, f.à.b.	18.9	21.0	20.3	21.6	20.7	21.6	23.9	19.7	23.0	21.8	20.6	19.5	18.7
Coton (fibre)	2.5	2.9	2.3	1.9	2.3	1.4	1.2	2.3	0.8	1.0	1.0	0.9	0.9
Or	13.2	14.6	14.6	16.4	15.0	17.9	19.7	14.1	19.1	17.7	16.6	15.6	14.8
Autres	3.2	3.5	3.4	3.3	3.4	2.2	3.1	3.4	3.0	3.1	3.0	3.0	3.0
Importations, f.à.b.	-23.6	-23.2	-22.8	-24.0	-22.6	-20.3	-20.9	-22.0	-21.7	-21.7	-21.4	-21.1	-21.0
Produits pétroliers	-6.2	-6.9	-6.1	-6.3	-5.7	-3.9	-4.1	-5.2	-4.7	-4.4	-4.3	-4.2	-4.1
Importations de produits alimentaires	-3.9	-3.4	-3.4	-3.1	-3.4	-3.2	-3.1	-3.4	-3.1	-3.1	-3.0	-3.0	-3.0
Autres	-13.5	-12.9	-13.2	-14.5	-13.5	-13.2	-13.7	-13.4	-13.9	-14.2	-14.1	-14.0	-13.9
Services, net	-9.1	-8.9	-8.5	-8.7	-8.1	-8.4	-8.1	-7.7	-8.1	-8.0	-7.9	-7.8	-7.7
Crédit	3.6	3.5	3.3	3.3	3.3	2.8	3.3	3.2	3.3	3.2	3.1	3.0	3.0
Débit	-12.6	-12.4	-11.8	-12.1	-11.4	-11.2	-11.3	-10.9	-11.4	-11.2	-11.0	-10.8	-10.7
dont frêt	-4.3	-4.3	-4.2	-4.4	-4.3	-3.9	-3.9	-4.2	-4.0	-4.0	-3.9	-3.9	-3.9
Revenus, net	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9	-3.1	-3.5	-2.7	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5	-3.5
dont : intérêts sur dette publique	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.2	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
Transferts, net	9.7	9.2	9.2	9.3	8.5	6.6	6.6	8.0	7.9	8.6	8.6	8.4	8.2
Transferts privés, net	4.9	4.8	4.6	4.4	4.4	3.1	4.3	4.2	4.5	4.7	4.8	5.0	5.0
Transferts officiels, net ²	4.8	4.4	4.6	4.8	4.1	3.5	2.3	3.8	3.3	3.9	3.8	3.5	3.2
dont : aide budgétaire	0.5	0.4	0.9	1.1	1.0	1.4	0.5	1.0	0.4	0.8	0.9	0.6	0.5
Compte de capital et d'opérations financières	7.8	5.7	5.0	7.1	4.5	-0.1	3.6	4.4	3.8	4.6	4.6	4.6	5.1
Compte de capital, net	1.7	1.4	2.2	1.5	1.9	2.1	1.3	1.5	1.8	1.2	1.2	1.2	1.3
dont : annulation de la dette	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : dons projets	1.1	0.8	1.5	0.8	1.4	1.6	0.7	1.0	1.5	0.9	0.9	0.9	0.9
Compte d'opérations financières	6.1	4.3	2.9	5.6	2.6	-2.2	2.3	3.0	2.0	3.4	3.4	3.4	3.8
Secteur privé (net)	4.4	2.8	-0.1	1.3	1.1	-1.5	0.6	1.2	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Investissement direct (net)	3.6	2.7	1.8	1.8	2.5	0.9	1.4	2.6	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
Investissement en portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux de capitaux privés	0.8	0.1	-1.9	-0.5	-1.4	-2.4	-0.8	-1.4	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Officiel (net)	1.7	1.5	3.0	4.3	1.6	-0.7	1.7	1.8	1.5	2.9	2.9	2.9	3.3
Investissement en portefeuille (net)	0.2	1.3	0.4	1.5	0.4	0.9	1.2	0.4	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Déboursements	2.3	1.0	3.6	3.7	2.3	2.4	1.5	2.2	1.8	3.4	3.4	3.4	3.4
Aides budgétaires	0.6	0.2	2.7	2.7	0.5	0.6	0.6	0.4	0.0	1.4	1.4	1.4	1.4
Financement de projets	1.8	0.8	0.9	1.0	1.8	1.9	0.9	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	2.0
Amortissement de la dette publique	-0.8	-0.8	-1.0	-0.9	-1.1	-1.2	-1.1	-0.8	-1.3	-1.5	-1.4	-1.4	-1.0
Erreurs et omissions	-1.0	0.3	1.1	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-0.5	1.1	1.3	2.6	0.1	-3.7	1.6	-0.2	1.4	1.7	1.0	0.2	-0.2
Financement	0.5	-1.1	-1.3	-2.6	-0.4	0.6	-1.6	-0.1	-1.4	-1.7	-1.0	-0.2	0.2
Avoirs extérieurs (net)	-0.5	1.1	-1.7	2.6	-0.4	0.5	1.6	-0.1	1.4	1.7	1.0	0.2	-0.2
FMI basé sur tirage existant (net)	0.2	0.7	0.0	0.0	-0.1	0.5	1.2	-0.1	0.5	0.0	-0.2	-0.2	-0.3
Besoin de financement			0.0		0.1	3.1	0.0	0.1	0.0	0.0
Commerce extérieur					(Variation annuelle en pourcentage)								
Volume d'exportations	11.1	-0.6	2.3	-0.1	3.9	-8.6	-9.9	2.4	-5.0	7.9	2.8	2.9	3.0
Volume d'importations	-14.2	-12.1	5.9	10.1	5.7	-2.3	-6.4	5.0	6.7	8.2	4.7	4.6	5.0
Valeur unitaire des exportations	-9.4	19.1	1.9	10.0	4.9	14.1	22.8	0.1	6.7	-5.0	-1.6	-1.1	-0.3
Valeur unitaire des importations	21.3	19.3	-0.3	0.1	0.1	-8.4	-6.8	-0.1	2.7	-0.2	0.8	1.2	1.5
Termes de l'échange	-25.3	-0.1	2.2	9.8	4.8	24.6	31.8	0.2	3.9	-4.8	-2.4	-2.3	-1.7

Sources : autorités maliennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No 20/8, Mali : première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

² Rapport pays du FMI No 20/153, Mali : demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide et de rééchelonnement de l'accès au titre de la FEC.

³ Comprend le financement par la communauté internationale des importations des services de sécurité liés à l'intervention militaire étrangère dans le pays.

Tableau 5. Mali : situation monétaire, 2016-20

	2016	2017	2018	2019		2020		
				1 ^{ère} revue ¹	Prév.	1 ^{ère} revue ¹	FCR ²	Prév.
	(En milliards de FCFA)							
Avoirs extérieurs nets	243	214	311	486	578	533	508	739
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	-85	-3	104	279	289	327	218	449
Banques commerciales	329	217	207	207	290	207	290	290
Avoirs intérieurs nets	1858	1998	2242	2541	2221	2831	2591	2711
Crédit net à l'État	208	323	530	677	337	814	498	815
BCEAO, net	36	93	135	110	-89	180	31	99
Banques commerciales, net	-247	-170	122	330	77	302	113	386
Autres institutions	418	400	273	237	348	332	354	330
Crédits à l'économie	2197	2315	2426	2574	2480	2728	2547	2571
Autres postes, nets	-344	-377	-380	-376	-306	-376	-165	-389
Masse monétaire (M2)	2311	2410	2752	3026	3000	3364	3099	3450
Circulation fiduciaire	451	466	517	569	641	633	662	737
Dépôts bancaires	1859	1944	2235	2457	2359	2732	2437	2713
Pour mémoire :								
Monnaie centrale (M0)	763	714	845	906	992	982	1016	1104
Contribution à la croissance de la masse monétaire	(En pourcentage de la masse monétaire du début de période)							
Masse monétaire (M2)	10.7	4.3	14.2	10.0	9.0	11.2	3.3	15.0
Avoirs extérieurs nets	-15.8	-1.3	4.0	6.2	9.7	1.6	-2.3	5.4
BCEAO	-14.7	3.6	4.4	6.2	6.7	1.6	-2.3	5.4
Banques commerciales	-1.2	-4.8	-0.4	0.0	3.0	0.0	0.0	0.0
Actifs intérieurs	25.0	6.1	10.1	10.7	-0.7	9.6	12.4	16.3
Crédit à l'État	11.3	5.0	8.6	5.3	-7.0	4.5	5.4	16.0
Crédits à l'économie	12.5	5.1	4.6	5.4	2.0	5.1	2.2	3.0
Autres postes, nets	1.9	-1.4	-0.1	0.0	2.7	0.0	4.7	-2.8
Pour mémoire :	(Taux de croissance annuel)							
Masse monétaire (M2)	10.7	4.3	14.2	10.0	9.0	11.2	3.3	15.0
Base monétaire (M0)	0.5	-6.4	18.5	7.2	17.4	8.4	2.4	11.2
Crédits à l'économie	13.4	5.4	4.8	6.1	2.2	6.0	2.7	3.7
Vitesse de circulation (PIB/M2)	3.6	3.7	3.4	3.4	3.4	3.2	3.4	2.9
Multiplicateur monétaire (M2/M0)	3.0	3.4	3.3	3.3	3.0	3.4	3.1	3.1
Circulation fiduciaire / M2	19.5	19.3	18.8	18.8	21.4	18.8	21.4	21.4

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

1 Rapport pays du FMI No 20/8, Mali : première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).

2 Rapport pays du FMI No 20/153, Mali : demande de décaissement au titre de la facilité de crédit rapide et de rééchelonnement de l'accès au titre de la FEC.

Tableau 6. Mali : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2016-20
(en pourcentage)

	2016	2017	2018 ¹		2019		2020	
			Juin	Déc.	Juin	Déc.	Juin	Sept.
Ratios de solvabilité								
Fonds propres effectifs – FPE/actifs pondérés en fonction des risques	15.9	15.4	12.7	13.2	13.5	13.9	13.6	...
Fonds propres de base – T1/actifs pondérés en fonction des risques	14.4	13.5	11.1	12.1	12.6	13.0	12.8	...
Provisions générales/actifs pondérés en fonction des risques	9.7	11.0	10.2	5.8	4.8	5.1	5.1	...
Fonds propres/total des actifs	8.2	8.0	7.6	9.0	9.0	8.9	8.6	...
Composition et qualité des actifs								
Total des crédits/total des actifs	51.5	53.3	55.0	53.8	55.8	54.9	52.2	...
Concentration : crédits aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres ²	78.7	74.3	86.9	67.7	82.3	91.2	91.0	...
Répartition sectorielle des crédits ²								
Agriculture, sylviculture et pêche	3.7	3.6	3.4	4.1	3.0	3.2	4.0	...
Industries extractives	2.2	2.1	2.1	3.3	2.5	2.3	2.5	...
Industries manufacturières	13.1	13.6	15.0	14.5	14.8	15.4	13.0	...
Électricité, eau, gaz	7.5	6.8	6.0	5.2	6.7	5.2	2.2	...
Bâtiments, travaux publics	6.8	6.9	6.9	6.6	7.4	7.0	8.7	...
Commerce, restaurants, hôtels	43.2	41.6	42.1	42.6	39.8	39.8	43.5	...
Transports, entrepôts et communications	9.6	11.9	11.9	11.8	12.3	11.5	11.8	...
Assurances, immobilier, services aux entreprises	7.8	7.7	7.3	6.4	8.3	9.2	9.7	...
Services divers	6.1	5.7	5.5	5.6	5.1	6.4	4.5	...
Crédits en souffrance bruts/total des crédits	15.6	16.7	16.8	13.5	11.8	10.4	10.2	10.7
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	56.4	57.8	59.8	50.5	46.7	53.5	57.5	58.5
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	7.5	7.8	7.5	7.2	6.6	5.1	4.6	4.8
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	47.1	51.9	54.0	42.9	41.0	31.7	27.9	...
Résultats et rentabilité								
Coût moyen des fonds empruntés	2.4	2.5	...	2.4	...	0.3
Taux d'intérêt moyen sur crédits	9.4	8.9	...	7.8	...	7.1
Marge d'intérêt moyenne ³	7.0	6.5	...	5.4	...	6.8
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	1.4	1.2	...	1.4	...	1.1
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	17.0	14.4	...	15.2	...	11.0
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	56.6	58.7	...	63.3	...	60.5
Traitements et salaires/revenu bancaire net	25.3	25.3	...	29.9	...	27.0
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	31.1	31.5	33.5	32.3	33.4	32.8	30.8	...
Actifs liquides/total des dépôts	52.9	52.7	54.7	53.7	54.9	53.6	49.8	...
Total des crédits/total des dépôts	96.2	98.8	99.8	96.0	97.1	95.0	89.9	...
Total des dépôts/total des passifs	58.7	59.8	61.2	60.1	60.8	61.2	61.8	...
Total des dépôts à vue/total des passifs ⁴	34.1	35.0	35.6	34.9	35.4	36.0	36.5	...
Total des dépôts et emprunts à terme/total des passifs	24.6	24.8	25.7	25.1	25.4	25.2	25.2	...

Source : BCEAO.

¹ Année de la première déclaration des données conformément aux dispositions de Bâle II/III et du plan comptable bancaire révisé.

² Les indicateurs ne tiennent pas compte des provisions complémentaires de la commission bancaire de l'UEMOA.

³ Hors taxe sur les opérations bancaires.

⁴ Y compris les comptes d'épargne.

Tableau 7. Mali : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2019-21
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2019				2020				2021		
	Décembre				Juin				Décembre	Juin	Décembre
	Prog.	Après ajust.	Réal.	État d'avancement	Prog.	Après ajust.	Réal.	État d'avancement	Prog. ⁷	Proposé	Proposé
Critères de réalisation											
Plafond sur le financement intérieur net ²	123	142	-41	Respecté	140	136	301	Pas respecté	499	265	481
Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État ³	329	329	77	Respecté	526	526	110	Respecté	526	772	772
Plafond sur le déficit budgétaire global (base ordonnancement)	307	307	171	Respecté	152	152	154	Pas respecté	558	331	603
Plancher sur les recettes fiscales nettes ⁴	1480	1484	1496	Respecté	775	748	665	Pas respecté	1415	695	1545
Critères de réalisation continue											
Plafond sur les arriérés de paiements extérieurs (zéro)	Pas respecté								0	0	0
Plafond sur les arriérés de paiements intérieurs (zéro) ⁵	Pas respecté								0
Objectif indicatif											
Plancher sur les dépenses sociales et de développement prioritaires ⁵	506	506	473	Pas respecté	188	188	260	Respecté	651	274	610
Plafond sur les arriérés de paiements intérieurs (zéro) ⁶	0	0
Pour mémoire :											
Prêts budgétaires	275		271		16		31		62	2	3
Dons budgétaires	94		104		22		22		37	32	42
Instances de paiement (- = réduction)	-61		-80		-3		28		43	9	18
Remboursements d'impôts	-72		-68		-39		-66		-128	-68	-135

Sources : autorités maliennes ; projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Ce critère de performance est ajusté en fonction des prêts d'appui budgétaire, à la variation nette des instances de paiement, et au paiement des remboursements d'impôts.

³ Valeur actualisée cumulative depuis le début du programme.

⁴ Le plancher des recettes fiscales nettes sera ajusté à la baisse (hausse) dans la mesure où les remboursements d'impôt dépassent (n'atteignent pas) le montant prévu.

⁵ La définition des dépenses sociales prioritaires à partir de 2020 est différente de celle de 2019 spécifiée dans le PAT.

⁶ Ce critère de performance suivi sur une base continue deviendra un objectif indicatif après la considération des deuxième et troisième revues par le conseil d'administration.

⁷ Mali : demande de modification de critères de réalisation au titre de la facilité élargie de crédit, EBS/20/194, approuvée selon la procédure de défaut d'opposition le 7 janvier 2021.

Tableau 8. Mali : repères structurels, 2019-21

Repères structurels	Date du programme	État d'avancement	Date de prévue
Politique budgétaire			
Approbation par le Parlement d'une loi de finance 2020 conforme aux paramètres du programme qui découlent de l'accord de FEC.	31-Dec-19	Réalisé	
Mobilisation des recettes			
Finaliser et opérationnaliser le cadre formel de collaboration et d'échange d'informations entre la DGI, la DGD, le Trésor, la DGB, la DGMP-DSP, la DGCC, l'INPS et la CAISFF.	31-Dec-19	Réalisé	
Introduire l'acceptation électronique des lettres de fret aérien dans SYDONIA WORLD et éliminer l'acceptation non électronique.	31-Dec-19	Pas réalisé. (Utilisé par certaines compagnies aériennes mais pas toutes)	31-Dec-21
Introduire l'automatisation des procédures de contrôle des régimes suspensifs.	31-Dec-19	Réalisé	
Déployer les mesures nécessaires (structurelles, techniques et informatiques) pour une application strictement réglementaire de la valeur transactionnelle sur toute l'étendue du territoire national.	31-Mar-20	Implémenté avec un retard	
Réserver la procédure d'enlèvement direct (procédure d'urgence) couverte par les déclarations D24, au bureau de l'aéroport uniquement et pour une courte liste de marchandises (médicaments, denrées périssables, journaux, pièces détachées urgentes).	1-Apr-20	Implémenté avec un retard	
Elaborer un plan d'action pour identifier et introduire le paiement de certaines impôts et taxes à travers la banque mobile.	30-Jun-20	Réalisé	
Créer et rendre opérationnels deux nouveaux centres des impôts pour les moyennes entreprises (CIME) à Bamako.	30-Jun-20	Implémenté avec un retard	Action préalable
Gestion des finances publiques			
Mettre en œuvre la fonctionnalité du module STAR (Système de règlement automatisé des transferts) et le Système Interbancaire de Compensation Automatisé (SICA) de l'UEMOA, dédié à l'application intégrée de la comptabilité publique (AICE2).	31-Mar-20	Pas réalisé	30-Jun-21
Gouvernance			
Prévoir l'approbation par le gouvernement du projet de loi révisé sur la prévention et la répression de l'enrichissement illicite (loi n° 2014-015) afin de clarifier et d'étendre le champ d'application de cette loi à déclaration de patrimoine.	31-Mar-20	Pas réalisé	31-Mar-21
Actions préalables		Observations	
Mobilisation des recettes			
Opérationnalisation du module de la valeur transactionnelle dans SYDONIA (MPEF13)		Réalisé	Action préalable
Rendre opérationnels les deux nouveaux centres des impôts des moyennes entreprises (CIME) à Bamako (MPEF12)		Réalisé	Action préalable
Gouvernance			
Publication des rapports d'exécution des dépenses liées à la COVID-19 (MPEF122)		Réalisé	Action préalable
Conditionnalité		Observations	
Politiques fiscale et budgétaire			
Toutes les nouvelles exonérations fiscales ou modifications des taux d'imposition doivent être approuvées par le Parlement (MPEF17)			Continue
Effectuer une revue exhaustive des dépenses fiscales (MPEF17)			30-Jun-21
Entreprendre une étude approfondie sur la gestion de la masse salariale avec l'assistance technique des partenaires internationaux (MPEF18)			30-Jun-21
Mobilisation des recettes			
Signer un contrat avec un fournisseur de renom pour assurer le marquage par coloration des produits pétroliers bénéficiant d'une fiscalité privilégiée (MPEF17)			31-Mar-21
Étendre la déclaration et le paiement électronique des impôts et taxes à toutes les grandes contribuables (MPEF12)			30-Jun-21
Ouvrir l'accès à la plateforme de paiement électronique à toutes les autres banques (MPEF12)			31-Dec-21
Gestion des finances publiques			
Exiger par une lettre circulaire du MEF pour les entreprises publiques subventionnées que leurs marchés soient conformes au cadre général des marchés publics, renforcer le contrôle du MEF sur les pratiques de passation des marchés et renforcer les pratiques des rapports (MPEF121)			28-Feb-21
Prendre une décision au niveau du Cabinet des Ministres sur la mise en place et modalités d'une Unité du suivi des Entreprises Publiques (MPEF121)			30-Jun-21
Mettre en place un partage automatique des données entre le Trésor et les régies d'assiette (MPEF14)			30-Sep-21
Introduire des plans d'engagement à tous les ministères (MPEF115)			31-Dec-21
Gouvernance			
Publication des documents sur les grands projets de marchés publics liées à la COVID-19 et les noms des entreprises et de leurs propriétaires effectifs (bénéficiaires effectifs) ayant obtenu les marchés (MPEF122)			31-May-21
Publier les résultats de l'audit indépendant des dépenses liées au COVID-19 (MPEF122)			30-Jul-21

Tableau 9. Mali : calendrier des décaissements au titre de l'accord FEC, 2019-22

Montant	Pourcentage de la quote-part ¹	Date de disponibilité	Conditions du décaissement ²
20 millions de DTS	10.7	28 août 2019	Approbation de l'accord triennal FEC par le conseil d'administration.
20 millions de DTS	10.7	15 décembre 2019	Observation des critères de réalisation au 30 septembre 2019 et des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue de l'accord.
20 millions de DTS	10.7	31 août 2020	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2019 et des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue de l'accord.
20 millions de DTS	10.7	11 janvier 2021	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2020 et des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue de l'accord.
20 millions de DTS	10.7	15 juin 2021	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2020 et des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue de l'accord.
20 millions de DTS	10.7	15 décembre 2021	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2021 et des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue de l'accord.
19,95 millions de DTS	10.7	15 juin 2022	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue de l'accord.
139,95 millions de DTS	75.0	Montant total de l'accord	

Sources : projections et estimations des services du FMI.

¹ Sur la base de la nouvelle quote-part à l'issue de la 14^e révision générale des quotes-parts (186,6 millions de DTS)

² En plus des conditions généralement appliquées dans le cadre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 10. Mali : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2020-33

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants														
Principal (en millions de DTS)	17.2	13.4	17.0	26.9	36.1	54.8	68.4	62.7	50.0	37.3	16.7	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs²														
Principal (en millions de DTS)	17.2	13.4	17.0	26.9	36.1	54.8	74.4	80.7	70.0	57.3	36.7	14.0	2.0	0.0
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs														
En millions de DTS	17.2	13.4	17.0	26.9	36.1	54.8	74.4	80.7	70.0	57.3	36.7	14.0	2.0	0.0
En milliards de FCFA	13.8	10.5	13.2	34.4	46.3	69.4	95.2	103.2	89.6	73.4	46.9	17.9	2.6	0.0
En % des recettes publiques	0.7	0.5	0.6	1.4	1.8	2.5	3.1	3.2	2.6	1.9	1.2	0.4	0.1	0.0
En % des exportations de biens et de services	0.5	0.4	0.5	1.2	1.5	2.3	3.0	3.2	2.7	2.1	1.3	0.5	0.1	0.0
En % du service de la dette	6.1	3.8	3.8	9.1	11.5	18.8	24.0	24.3	19.7	15.1	9.0	3.2	0.4	0.0
En % du PIB	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.5	0.6	0.6	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0
En % de la quote-part	9.2	7.2	9.1	14.4	19.4	29.4	39.8	43.2	37.5	30.7	19.6	7.5	1.1	0.0
Encours total des crédits du FMI¹														
En millions de DTS	383.2	449.8	452.7	425.9	389.7	335.0	260.6	180.0	110.0	52.6	16.0	2.0	0.0	0.0
En milliards de FCFA	307.2	351.7	352.8	332.1	304.1	264.3	203.6	140.6	85.9	41.1	12.5	1.6	0.0	0.0
En % des recettes publiques	16.3	16.6	15.6	13.6	11.6	9.4	6.7	4.3	2.5	1.1	0.3	0.0	0.0	0.0
En % des exportations de biens et de services	11.1	12.5	12.2	11.3	10.1	8.6	6.4	4.3	2.5	1.2	0.3	0.0	0.0	0.0
En % du service de la dette	135.1	126.3	102.1	88.0	75.6	71.4	51.4	33.1	18.9	8.4	2.4	0.3	0.0	0.0
En % du PIB	3.0	3.3	3.0	2.7	2.3	1.9	1.3	0.9	0.5	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
En % de la quote-part ³	205.3	241.0	242.6	228.2	208.9	179.5	139.7	96.4	58.9	28.2	8.6	1.1	0.0	0.0
Décaissements et rachats														
Décaissements (en millions de DTS)	149.5	66.6	3.0	-26.9	-36.1	-54.8	-74.4	-80.7	-70.0	-57.3	-36.7	-14.0	-2.0	0.0
Remboursements et rachats (en millions de DTS)	166.7	80.0	20.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	17.2	13.4	17.0	26.9	36.1	54.8	74.4	80.7	70.0	57.3	36.7	14.0	2.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>														
PIB nominal	10,138	10,704	11,573	12,394	13,274	14,217	15,226	16,307	17,465	18,705	20,033	21,456	22,979	24,611
Exportations de biens et de services	2,757	2,808	2,889	2,936	2,997	3,086	3,162	3,266	3,374	3,487	3,606	3,730	3,860	3,996
Recettes publiques	1,884	2,112	2,260	2,447	2,625	2,823	3,025	3,256	3,504	3,769	4,053	4,362	4,693	5,051
Service de la dette	227	278	346	377	402	370	396	425	455	487	522	559	598	641
Quote-part	187	187	187	187	187	187	187	187	187	187	187	187	187	187

Source : estimations et projections des services du FMI.

1 Le service total de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

2 Y compris les décaissements futurs proposés au tableau 9.

3 Sur la base de la nouvelle quote-part à l'issue de la 14^e révision générale des quotes-parts (186,6 millions DTS).

Tableau 11. Mali : besoins de financement extérieur, 2019-23
(en milliards de FCFA)

	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Projections			
Besoin de financement	852	436	670	855	991
Solde courant (transferts officiels exclus)	945	437	616	783	916
Flux de capitaux et financiers privés	-184	-107	-83	-97	-104
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	91	107	137	169	179
Financement	852	436	670	855	991
Prêts officiels	377	157	192	393	420
Prêts projets	105	95	189	230	246
Prêts budgétaires	271	62	3	163	174
Transferts officiels	586	318	520	552	579
Dons projets	79	75	156	101	109
Dons budgétaires	112	54	46	89	109
Autres ¹	395	189	319	362	361
Investissement de portefeuille public, net	153	122	103	112	120
Banque centrale AEN	-264	-161	-145	-202	-128
Opérations du FMI	5	120	52	2	-21
Écart résiduel	0	0	0	0	0

Sources: autorités maliennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Financement par la communauté internationale des importations de services de sécurité en relation avec l'intervention militaire étrangère dans le pays et l'annulation de la dette.

Annexe I. Coup d'État au Mali en août 2020

A. Chronologie du coup d'État

1. Après des mois de troubles sociopolitiques, un coup d'État du 18 août 2020 a renversé le président et entraîné la chute du gouvernement et de l'Assemblée Nationale. Le coup d'État militaire, qui a été réalisé sans effusion de sang, a conduit à l'arrestation de hauts responsables, dont le président Keïta, le Premier ministre Cissé et le président de l'Assemblée nationale, lesquels ont été libérés par la suite. Alors qu'il était en état d'arrestation, le président Keïta a démissionné et dissous le gouvernement et l'Assemblée nationale. Le coup d'État a été unanimement condamné par les partenaires régionaux et internationaux du Mali (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union africaine (UA), Organisation des Nations Unies (ONU), Union européenne (UE), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), France, États-Unis).

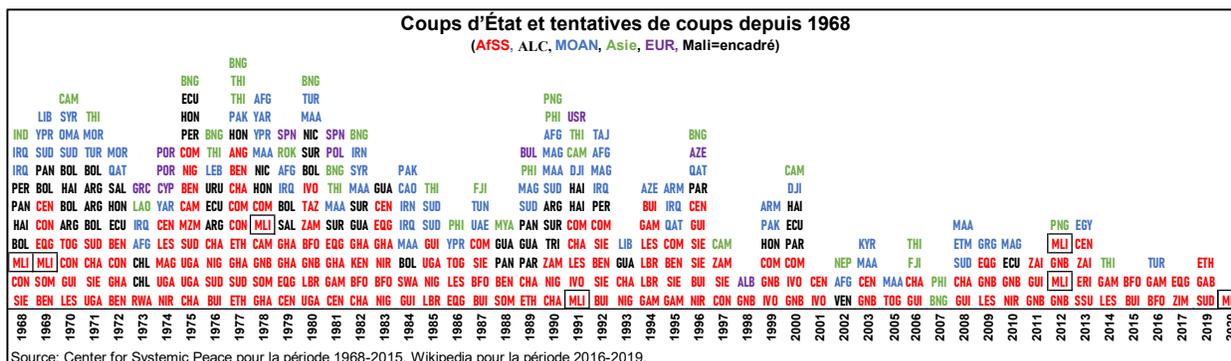
2. Le coup d'État a été immédiatement suivi d'une imposition de sanctions économiques, financières et de transports sur le Mali, dans l'attente du retour au pouvoir d'un gouvernement de transition présidé par des civils, conformément au Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance, qui interdit tout changement anticonstitutionnel de pouvoir. Les sanctions comprenaient un blocus complet : i) des transports terrestres et aériens entre le Mali et les 15 pays de la CEDEAO ; ii) de tous les flux commerciaux avec les pays de la CEDEAO (hormis les importations de denrées alimentaires de base, de médicaments, de carburant et d'électricité) ; iii) des flux économiques et financiers. Cette dernière mesure a empêché les autorités de fait (la junte militaire) d'accéder au compte unique du Trésor à la banque centrale régionale (BCEAO) et aux facilités de la banque centrale.

3. Un gouvernement de transition civil a été formé près de deux mois après le coup d'État. À la suite de consultations nationales et d'efforts de facilitation menés par les partenaires régionaux et internationaux, la junte militaire, qui a pris entre temps le nom de Comité national pour le salut du peuple (CNSP) : i) a accepté une période de transition de 18 mois avant la tenue d'élections générales ; ii) a nommé un président et un premier ministre civils respectivement le 21 septembre et le 27 septembre, le président ayant prêté serment le 25 septembre, pour diriger cette transition ; iii) a adopté une charte de la transition définissant la feuille de route et l'architecture de la transition. Un poste de vice-président a également été créé, occupé par le président du CNSP, chargé des réformes dans les secteurs de la défense et de la sécurité. Un gouvernement de 25 membres a été nommé le 5 octobre, dans lequel l'armée s'est vu confiée 4 portefeuilles (sécurité, défense, administration territoriale et décentralisation, et réconciliation nationale). Le 6 octobre, les pays membres de la CEDEAO ont reconnu le gouvernement de transition, levé les sanctions et invité les partenaires internationaux à soutenir le Mali. La CEDEAO a exhorté les autorités de transition à dissoudre officiellement le CNSP, à respecter les protocoles relatifs aux droits de l'homme et à assurer le respect de la légalité dans le cadre de l'arrestation des hauts responsables. À la suite de la CEDEAO, d'autres pays et organisations internationales (UA, ONU, UE, OIF, etc.) ont annoncé leur soutien au Mali. Les hauts responsables arrêtés ont finalement été libérés le 7 octobre. Le Conseil

national de transition, à savoir l'organe législatif de la transition, est en train d'être créé.

B. Contexte du coup d'État

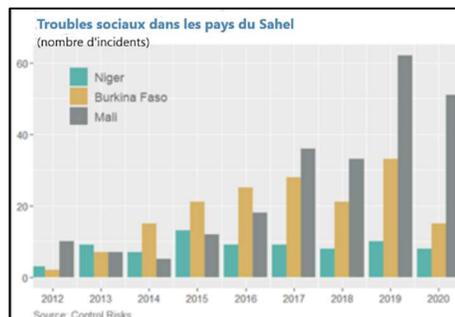
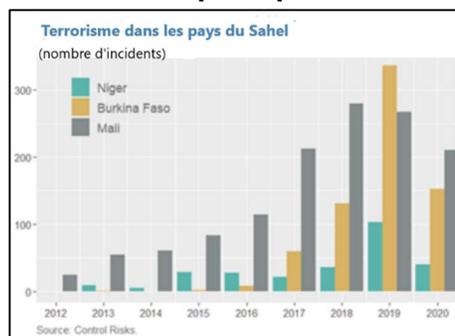
4. Alors qu'en Afrique subsaharienne les coups d'État se font moins nombreux et les élections plus fréquentes et que les gouvernements sont plus représentatifs, le Mali se distingue en ce qu'il continue d'enregistrer fréquemment des coups d'État. Le coup d'État du mois d'août est le septième coup d'État (le quatrième réussi) au Mali depuis l'indépendance obtenue en 1960, et le troisième depuis 2012¹. Le précédent coup d'État réussi, en 2012, avait conduit à l'élection du président Keïta en 2013 (réélu en 2018), qui avait pour mandat de lutter contre la corruption et de remédier à la crise sécuritaire naissante.



5. Les catalyseurs immédiats du coup d'État ont été les tensions sociopolitiques

grandissantes qui ont donné lieu à des manifestations de masses en juin 2020, sous l'impulsion d'un influent dirigeant musulman, l'imam Mahmoud Dicko. Les manifestations de masse ont été déclenchées en raison de la perception que les résultats des élections parlementaires, longtemps retardés, avaient été manipulés par la Cour constitutionnelle en faveur de la coalition au pouvoir. Les manifestants ont exigé la dissolution du nouveau parlement et de la Cour constitutionnelle, ainsi que la démission du président Keïta, au pouvoir depuis 2013. Les tensions sociales ont également été exacerbées par les grèves des enseignants, qui ont revendiquaient pendant des mois des augmentations de salaire, et par l'enlèvement du chef de file de l'opposition juste avant les élections législatives.

6. Cependant, les causes du coup d'État sont plus profondes et tiennent aux fragilités systémiques



¹ Il y a eu deux coups d'État en 2012 : celui qui a renversé le président Amadou Toumani Touré en mars et une tentative infructueuse de reprise du pouvoir en avril qui visait à rétablir ce dernier dans ses fonctions.

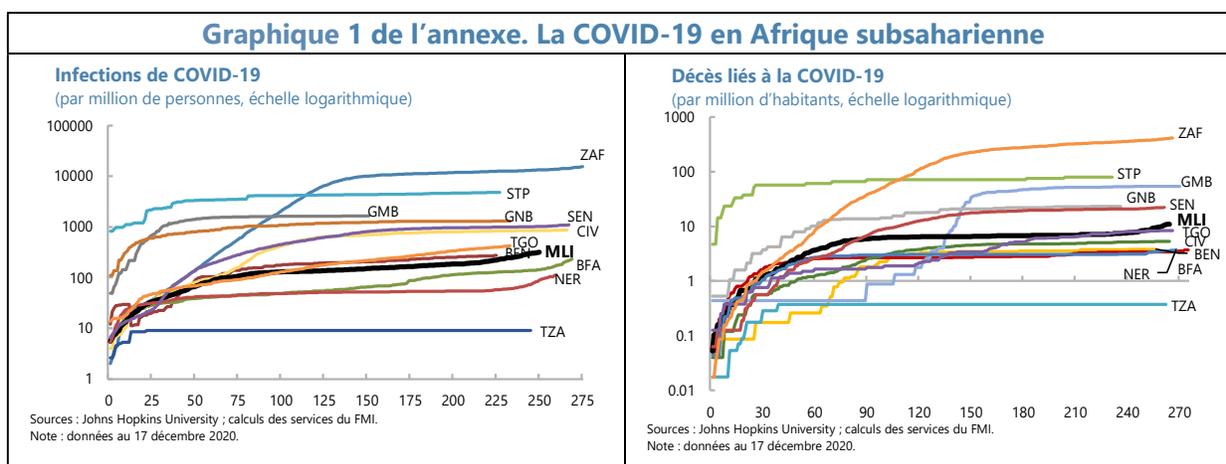
multiformes que connaît le Mali, notamment :

- *L'érosion de la cohésion nationale*, en raison de l'opposition de groupes identitaires, y compris les pressions exercées par les mouvements Touaregs du nord en vue d'une plus grande autonomie.
- *La détérioration continue des conditions de sécurité de 2017 à 2020*, qui s'est poursuivie malgré l'appui de la France, de l'ONU, des États-Unis, de l'UE et des pays sahéliens voisins, a déclenché une spirale de violences et d'affrontements intercommunautaires, qui a provoqué le déplacement de milliers de personnes et exclu de vastes territoires (nord et centre du pays) du contrôle de l'État et de la fourniture des services publics de base.
- *Mauvaise gouvernance et faible capacité de l'État* La perception de progrès limités dans la lutte contre la mauvaise gouvernance, conjuguée à la capacité limitée de l'État à fournir des services publics de base, a alimenté le mécontentement de la population à l'égard du gouvernement.

Annexe II. Le point sur la pandémie de COVID-19

1. La propagation de la pandémie s'est considérablement accélérée depuis novembre 2020, lorsque la deuxième vague s'est abattue sur le pays. Selon les dernières informations, 5 969 cas avaient été enregistrés (267 décès) au 17 décembre 2020.

- *Première vague.* Pendant la première vague, qui s'est déroulée de mars à août 2020, le taux d'infection semblait plus contenu au Mali par rapport aux autres pays de la région et du monde. Alors que plus d'un tiers des pays d'Afrique ont vu le nombre de cas de COVID-19 doubler en juin et juillet, la propagation du virus au Mali est restée relativement lente. Les facteurs probables pourraient être la jeunesse de la population et le nombre limité de vols internationaux, ainsi que par la mise en place rapide de mesures d'endiguement par le gouvernement. Cela dit, le nombre de cas pourrait être sous-estimé en raison de la faible capacité de dépistage.



- *Deuxième vague.* La propagation s'est accélérée en novembre et décembre 2020, atteignant un nouveau pic de plus de 100 nouveaux cas par jour en décembre, chiffre le plus élevé depuis le début de la pandémie. Le taux de positivité au cours de la deuxième vague a culminé à 7,03 %, contre 3,4 % début novembre. Le Mali est l'un des cinq pays du continent où le taux de mortalité dû à la COVID-19 était supérieur à 5 %, mais a baissé à environ 4 %, bien que le nombre de décès par jour ait augmenté du fait de la recrudescence du virus. Un certain nombre de facteurs peuvent avoir entraîné la récente accélération de la propagation du virus, notamment les capacités limitées du système de santé et les problèmes de respect des mesures de distanciation physique, qui s'expliquent par l'importance du secteur informel (80 % de la population urbaine) et dans des zones d'habitation surpeuplées, en particulier dans les villes.



2. Face à la deuxième vague de la pandémie, les autorités ont multiplié les mesures pour endiguer la propagation du virus.

Le 1^{er} décembre 2020, le gouvernement a annoncé le renforcement d'un certain nombre de mesures, notamment l'application plus stricte des mesures préventives dans les espaces publics (par exemple, le port obligatoire du masque, la distanciation physique, etc.) ; la surveillance de l'évolution de la pandémie dans le cadre de campagnes de dépistage à grande échelle dans les lieux publics, la recherche systématique des cas contact et des contrôles plus stricts des certificats COVID-19 aux frontières aériennes et terrestres ; le renforcement des campagnes de sensibilisation ; le renforcement des capacités de soins médicaux grâce au renforcement des ressources humaines, une meilleure disponibilité des médicaments, des respirateurs et des kits de dépistage. Les autorités ont adopté de nouvelles mesures préventives, notamment le renforcement du télétravail et la mise en place d'un système de rotation pour les entreprises du secteur privé employant plus de 50 personnes, ainsi que la prolongation de la fermeture des écoles et des universités jusqu'au 25 janvier 2021.

3. La crise de la COVID-19, les mesures d'endiguement qui ont dû être instaurées et les répercussions économiques devraient avoir un impact social négatif étant donné les taux de pauvreté, de chômage et d'informalité déjà élevés.

Selon la Banque mondiale, le Mali comptait 8,2 millions de personnes extrêmement pauvres avant la crise (42 % de la population). Il est l'un des pays dont le taux de pauvreté est le plus élevé au monde (22^e en termes de revenu par habitant). Le pays fait également face à des défis considérables dans le domaine du développement humain, où il se classe dans les dix derniers au monde. Selon les estimations de la Banque mondiale, la contraction économique due à la pandémie et à d'autres facteurs en 2020 entraînerait une augmentation d'au moins 850 000 pauvres, ce qui ralentirait les progrès en matière de réduction de la pauvreté et assombrirait les perspectives de développement du capital humain. L'augmentation de la pauvreté exacerbera l'insécurité alimentaire. Selon les projections de la FAO, 1,3 million de personnes au Mali seront en situation d'insécurité alimentaire grave et aiguë en juin-août 2020, et 280 000 personnes de plus du fait de la pandémie¹. Le taux élevé de précarité et la grande vulnérabilité de l'emploi accentueront les effets de la pandémie, car les travailleurs du secteur informel pourraient être les plus touchés en raison de l'insécurité de l'emploi, de la perte de revenus et du manque d'accès au dispositif de protection sociale.

4. Les autorités ont pris un certain nombre de mesures budgétaires, monétaires et prudentielles pour juguler les retombées sociales et économiques de la pandémie.

À la suite des mesures préventives d'endiguement et des mesures monétaires et financières prises par la banque centrale régionale (BCEAO) en mars 2020, un train de mesures budgétaires d'aide aux ménages et aux entreprises vulnérables a été annoncé le 10 avril, qui comprenait des mesures de dépenses à hauteur de 2 % du PIB environ, ainsi que des mesures d'allègement fiscal estimées à 0,6 % du PIB dans la loi de finances révisée. Ce train de mesures comprenait également un plan de santé d'urgence et l'achat de fournitures médicales (0,5 % du PIB), une aide aux ménages vulnérables (1,2 % du PIB) et une aide aux entreprises (0,5 % du PIB) (encadré 1 de l'annexe).

¹ FAO, juin 2020, <http://www.fao.org/3/ca9768en/ca9768en.pdf> (en anglais uniquement).

Encadré 1 de l'annexe. Mesures visant à limiter les retombées de la pandémie

Mesures budgétaires : aide aux ménages et aux entreprises

- *Transferts monétaires au profit des ménages vulnérables.* Cette mesure consiste en un transfert monétaire ponctuel de 90 000 francs CFA en faveur des ménages pauvres. Le coût de cette mesure est estimé à 1 % du PIB, 0,3 % du PIB devant être versé dans un premier temps aux ménages inscrits au registre social unifié. Les autorités étudient les modalités de versement des 0,7 % du PIB restants au titre de l'aide sociale, en consultation avec les autorités locales et les groupes de la société civile.
- *Distribution de denrées alimentaires.* La distribution de céréales et de nourriture pour le bétail devrait permettre de soutenir directement environ 700 000 personnes entre mai et septembre 2020. Le programme de distribution de denrées alimentaires devrait juguler l'escalade de l'insécurité alimentaire dans les régions du nord et du centre et contribuer indirectement à la stabilisation du prix des céréales dans ces régions.
- *Aides au paiement des factures de services publics.* Les factures d'eau et d'électricité des ménages faisant partie de la tranche sociale ont été prises en charge aux mois d'avril et de mai. Les autorités indemniseront les compagnies d'électricité (EDM-SA) et d'eau (SOMAGEP) en conséquence.
- *Exonérations fiscales temporaires pour les trois mois d'avril à juin :* i) droits sur les importations de riz et de lait, pour éviter que les prix des denrées alimentaires n'augmentent du fait de la fermeture des frontières ; ii) TVA sur les factures d'électricité et d'eau pour tous les consommateurs.
- *Contrôle des prix.* Le gouvernement a fixé le prix maximum des principaux produits de base (riz, pain, sucre, huile, lait) qui s'appliquent jusqu'à la fin de l'année 2020.
- *Fonds de garantie pour les PME.* Le capital du fonds de garantie existant sera augmenté par un transfert de 0,2 % du PIB (20 milliards de FCFA). Le fonds émettra des garanties pour certains secteurs, tels que le tourisme, l'hôtellerie et la restauration et les exportations saisonnières, à la demande des banques, prévoyant un taux de couverture plus élevé, en l'occurrence 80 % de l'emprunt (contre 50 % habituellement), et une commission de garantie réduite (50 % de 2 à 2,5 %). Le fonds ne fait peser aucun risque supplémentaire sur la situation des finances publiques, étant donné que les garanties ne seront émises que jusqu'à concurrence du montant approuvé.
- *Suspension temporaire de l'impôt synthétique et de l'impôt foncier pour les entreprises de mai à décembre et réduction de 50 % des pénalités dues au titre des arriérés d'impôts pour les entreprises contrôlées.* Un rapport trimestriel sera envoyé au conseil des ministres sur les entreprises ayant demandé une réduction des pénalités.
- *Report du paiement des acomptes provisionnels pour le premier trimestre* dus entre le 31 mars et le 31 mai eu égard à un certain nombre de taxes de moindre importance (taxe d'immatriculation des véhicules, taxe sur le transport routier (vignette), patente et impôt synthétique).
- *Octroi de subventions à EDM et SOMAGEP.* Le projet de loi de finances rectificative pour 2020 prévoit des transferts supplémentaires aux entreprises de services publics : i) 7 milliards de FCFA pour couvrir les exonérations de factures de services publics ; ii) 32 milliards de FCFA de subventions supplémentaires pour les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Mesures prises par la BCEAO dans les domaines monétaire et financier

- Depuis début avril, *les enchères de liquidités hebdomadaires* ne reposent plus sur un système d'adjudication à taux variables de montants fixes (les quantités mises aux enchères sont limitées, mais le taux d'intérêt varie selon les banques), mais sur un système d'adjudication à taux fixe de montants variables (les banques peuvent emprunter n'importe quel montant au taux fixe de 2,5 %, soit le taux d'intérêt minimum de soumission aux transactions de marché). Il s'agit là d'une baisse de facto du taux d'intérêt directeur d'environ 25 points de base par rapport à début mars. Les montants mis aux enchères ne seraient limités que par les règles de garantie (par exemple, la banque centrale ne peut détenir en garantie des obligations nationales supérieures à 35 % des recettes publiques de l'année précédente).
- *Les types de garanties acceptables* ont été élargis et incluent désormais les prêts aux entreprises privées de premier ordre (1 700 entreprises cotées A), et les prêts garantis par l'État à un nombre limité d'entreprises cotées B, en appliquant la même décote de 10 % que pour les titres souverains.

Encadré 1 de l'annexe. Mesures visant à limiter les retombées de la pandémie (fin)

- *Le service des prêts bancaires aux entreprises a été suspendu* pendant 3 mois sans incidence sur la qualité du crédit, mais seulement si la banque juge que l'entreprise a effectivement été touchée par la crise (la BCEAO fera office de médiateur).
- *Réduction des taux directeurs.* Le 22 juin, le Comité de politique monétaire de la BCEAO a réduit le plafond et le plancher du corridor de taux d'intérêt de 50 points de base, pour les ramener respectivement à 4 et 2 %.
- *Augmentation des volants de fonds propres.* En décembre 2020, la BCEAO a demandé aux banques de l'UEMOA de s'abstenir de distribuer des dividendes afin d'augmenter leurs fonds propres en prévision des répercussions de la crise de la COVID-19 sur la qualité des actifs.

Suspension temporaire des critères de convergence de l'UEMOA

- Le 27 avril, les chefs d'État de l'UEMOA ont déclaré la suspension temporaire du pacte de croissance et de stabilité de l'UEMOA fixant six critères de convergence, dont la règle du déficit budgétaire de 3 % du PIB, pour permettre aux pays membres de relever temporairement leur déficit budgétaire global et d'utiliser l'aide extérieure supplémentaire fournie par les donateurs face à la crise de la COVID-19.

5. Les estimations préliminaires indiquent que 95 % des dépenses prévues pour lutter contre la COVID-19 ont été exécutées en 2020 (tableau du texte). Alors que les sanctions imposées à la suite du coup d'État ont réduit l'accès des autorités au compte unique du Trésor public à la BCEAO et retardé l'exécution des dépenses liées à la lutte contre la COVID-19, les autorités ont accéléré la mise en œuvre des mesures publiques après que les sanctions ont été levées, en particulier i) le programme d'aide aux entreprises publiques d'approvisionnement en eau et en électricité et les plans de distribution de denrées alimentaires ont été entièrement exécutés ; ii) les dépenses de prévention et de soutien médical liées à la COVID-19 ont été exécutées à 74 % ; iii) 100 % des crédits de soutien aux revenus des ménages ont été transférés au programme social qui effectue les transferts monétaires, mais les ménages ne devraient recevoir l'aide effectivement qu'en 2021, car les bénéficiaires potentiels sont encore en train d'être recensés sachant que les dispositifs de protection sociale sont fragmentaires². D'autres allocations de crédits destinées à la lutte contre la COVID-19 ont été inscrites dans la loi de finances 2021, quoiqu'à une échelle moindre.

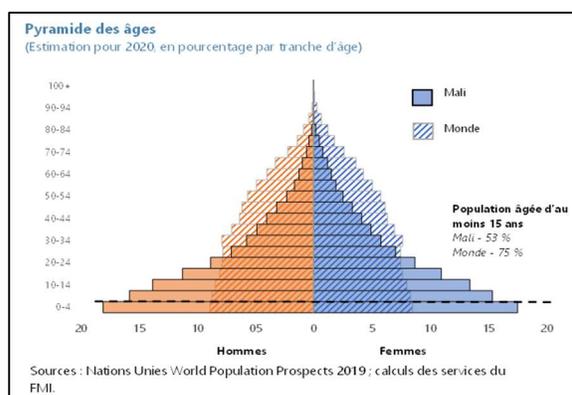
Mesures budgétaires contre la crise de la COVID-19 (estimation préliminaire, administration centrale, base ordonnancement)							
	2020 Budget		2020 Exécution			2021 Budget	
	milliards de FCFA	% du PIB	milliards de FCFA	% du PIB	% exéc.	milliards de FCFA	% du PIB
Recettes	15	0.1			
Exonération de la TVA les factures d'électricité pour 3 mois	9						
Exonérations accordées sur les importations de riz et de lait	7						
Dépenses	214	2.2	204	2.0	95	88	0.8
<i>Dépenses de santé</i>	40	0.5	30	0.3	74	25	0.2
Dépenses de santé et autres coûts	40		30				
Banque Mondiale	15,6*						
<i>Mesures d'appui à l'économie</i>	52	0.5	52	0.5	100	48	0.4
EDM	17		17				
SOMAGEP	15		15			8	
Entreprises privées	20		20				
CMDT	0		0			40	
<i>Mesures d'appui aux ménages</i>	122	1.2	122	1.2	100	15	0.1
Fonds spécial pour les familles les plus vulnérables	100		100			0	
Distribution gratuite des céréales et les aliments bétails	15		15			8	
Gratuité des tranches sociales	7		7			7	

Note: mesures annoncées par les autorités, pas toutes comptabilisées au-dessus de la ligne.
Sources: autorités maliennes. (*) exclues du total.

² Les dispositifs de protection sociale ont été mis en place assez récemment au Mali avec le concours de la Banque mondiale, le registre social unifié, pierre angulaire de l'exercice, ne couvrant que 10 % de la population, alors que 42 % de la population vit dans l'extrême pauvreté. Le principal programme de transfert monétaire qui repose sur le registre est Jigisémèjiri, et les transferts monétaires seront effectués dans le cadre de ce programme une fois que les nouveaux bénéficiaires auront été identifiés.

6. La communauté internationale a aidé le gouvernement malien dans la lutte contre la pandémie. Des fonds ont notamment été fournis par i) le FMI par le biais de la facilité de crédit rapide (environ 1,2 % du PIB) et de deux tranches d'allègement du service de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes à hauteur d'environ 11,5 milliards de FCFA (0,1 % du PIB) ; ii) la Banque mondiale pour un montant de 25,7 millions de dollars (0,1 % du PIB) afin d'améliorer la préparation en matière de santé publique ; iii) la Banque africaine de développement pour un montant de 49,2 millions de dollars (0,3 % du PIB) ; iv) l'Union européenne, qui a accéléré le décaissement des dons (33 millions d'euros, 21,6 milliards de FCFA, 0,2 % du PIB) ; v) la Banque ouest-africaine de développement (28 milliards de FCFA, 0,3 % du PIB) ; iv) l'initiative de suspension du service de la dette du G-20 visant à reporter le service de la dette au Club de Paris et à d'autres créanciers bilatéraux pendant la période allant de mai à décembre 2020 (soit environ 0,25 % du PIB sollicité, mais seulement 0,07 % du PIB du service de la dette effectivement suspendu à partir de décembre) et la prolongation qui vient de commencer pour la période allant de janvier à juin 2021.

7. Le gouvernement a élaboré un plan national de vaccination contre la COVID-19. Ce plan prévoit la distribution d'environ 8,4 millions de doses de vaccin dans le cadre de l'initiative COVAX qui débute en avril 2021³. Seront ainsi couverts environ 20 % de la population, soit environ 40 % des personnes de plus de 15 ans (graphique), les professionnels de la santé (4 % de la population), les personnes âgées de plus de 60 ans (6 %) et celles souffrant de maladies sous-jacentes (10 %)⁴. Le coût de la vaccination, hors logistique et achat des équipements nécessaires (congélateurs, par exemple), est estimé à quelque 78 millions de dollars (39 milliards de FCFA), soit 0,4 % du PIB, dont un cinquième sera financé par l'Alliance du vaccin (GAVI) et la Banque mondiale. Un taux de vaccination plus élevé entraînera une hausse proportionnelle des coûts. Étant donné que les montants prévus dans la loi de finances pour les dépenses liées à la COVID-19 (0,3 % du PIB) pourraient ne pas suffire à absorber les coûts de vaccination, le programme FEC prévoit désormais l'ajustement des coûts de vaccination à hauteur de 0,3 % du PIB, afin de limiter les risques budgétaires (protocole d'accord technique, § 18).



³ Le Mali a choisi d'utiliser le vaccin contre la COVID-19 d'AstraZeneca, qui ne doit pas être stocké à des températures ultrafroides. Outre la logistique, la distribution des vaccins dans les régions du nord et du centre sera plus difficile en raison de l'insécurité qui y règne.

⁴ Des mesures supplémentaires prises au niveau régional de la CEDEAO visent à aider les pays membres à financer la campagne de vaccination grâce à la mise en commun des achats et la collecte de fonds.

Annexe III. Autre scénario possible : prolongation de la pandémie en 2021

1. Alors qu'elles se sont déjà fortement dégradées du fait de la pandémie et du coup d'État militaire, les perspectives économiques risquent d'être encore révisées à la baisse, notamment parce qu'il est probable que la pandémie se prolonge et que la propagation du virus s'accélère en 2021, que l'instabilité politique persiste tandis que des pressions continuent de s'exercer en faveur d'une transition plus inclusive, que les conditions de sécurité se détériorent, que la baisse des dépenses et des investissements publics par rapport aux prévisions nuise à la croissance et que les résultats des secteurs du coton et de l'or soient moins bons.

2. Les services du FMI ont envisagé un autre scénario pessimiste qui repose sur la concrétisation de certains de ces risques. Ce scénario part du principe que la croissance sera plus lente en 2021 et que la reprise tardera en raison des répercussions de la deuxième vague de COVID-19, certaines pertes de production étant permanentes (les principales hypothèses sur lesquelles repose ce scénario sont présentées dans l'encadré 2).

- Si la pandémie mondiale se prolonge et a des effets plus néfastes que ce qui est prévu dans le scénario de référence, une reprise mondiale plus faible aura des incidences négatives sur le commerce extérieur du Mali, les envois de fonds et les investissements étrangers, tandis qu'au niveau national, la nécessité d'adopter de nouvelles mesures d'endiguement plus strictes freinerait l'activité économique, la consommation privée et les investissements, et perturbera davantage les résultats dans tous les secteurs de l'économie.
- Le déficit budgétaire se creuserait et se rapprocherait plus progressivement du plafond fixé à 3 % par l'UEMOA. En 2021, les recettes fiscales seraient plus durement touchées, sous l'effet du fléchissement des échanges commerciaux et d'un moindre respect des obligations fiscales, tandis que l'État devrait engager davantage de dépenses pour remédier aux retombées économiques de la pandémie. Ainsi, le déficit budgétaire pourrait se creuser à 6 %, contre 5,5 % en 2021 dans le scénario de référence. En hausse, le ratio dette publique/PIB atteindra près de 49 % en 2021 et continuera d'augmenter jusqu'en 2023 avant de diminuer, mais restera supérieur à celui prévu dans le scénario de référence (graphique 1 de l'annexe). Les projections concernant la trajectoire du déficit budgétaire pour la période 2021-25 reposent sur les hypothèses de croissance et des mesures de politique et ne reflètent pas les éventuels conseils que les services du FMI pourraient donner dans ce contexte.

Encadré 1 de l'annexe. Hypothèses composant le scénario défavorable

Secteur réel : contraction de la production et reprise lente

- S'agissant de la demande, la consommation privée et l'investissement diminueront davantage par rapport au scénario de référence.
- S'agissant de l'offre, la reprise sera plus lente dans le secteur des services et le secteur primaire.

Comptes de l'administration publique : déficit budgétaire plus important et augmentation de la dette publique

- Diminution des recettes fiscales, qui atteindront 13,9 % du PIB, contre 14,4 % du PIB dans le scénario de référence en 2021.
- Augmentation des dépenses liées à la COVID-19 en 2021 par rapport au scénario de référence.

- Retour plus progressif vers le plafond fixé à 3 % du PIB par l’UEMOA.
- Augmentation de la dette publique, qui atteindra plus de 49 % du PIB en 2021.

Position extérieure : dégradation du solde des transactions courantes

- Volume des exportations de coton et d’or en 2021 plus faible que celui prévu dans le scénario de référence.
- Envois de fonds en 2021 inférieurs à ceux prévus dans le scénario de référence.
- Volume de voyages internationaux en 2021 plus faible que celui prévu dans le scénario de référence.
- Volume des autres exportations en 2021 plus faible que celui prévu dans le scénario de référence.
- Volume des importations de pétrole et autres en 2021 plus faible que celui prévu dans le scénario de référence.

3. Si le scénario défavorable se concrétisait, la politique budgétaire devrait s’adapter sur trois plans : protéger la population, stimuler la demande et accompagner la reprise.

La politique budgétaire devra continuer à tenir compte des besoins en matière de soins de santé pour sauver des vies et assurer des voies d’approvisionnement essentielles d’urgence pour protéger les plus vulnérables. Pour faire face aux pressions budgétaires supplémentaires dues aux fortes pertes de recettes et aux besoins de dépenses croissants, les autorités devront envisager les solutions suivantes.

Dépenses :

- Les autorités peuvent envisager, à titre de mesure d’urgence visant à créer l’espace budgétaire nécessaire, de hiérarchiser les dépenses de fonctionnement et d’équipement dans la transparence pour réduire au minimum les incidences négatives sur la croissance à long terme.
- Les autorités devront peut-être aussi envisager de limiter l’expansion de la masse salariale dans la fonction publique, notamment en embauchant moins que ce qui est prévu actuellement.

Recettes :

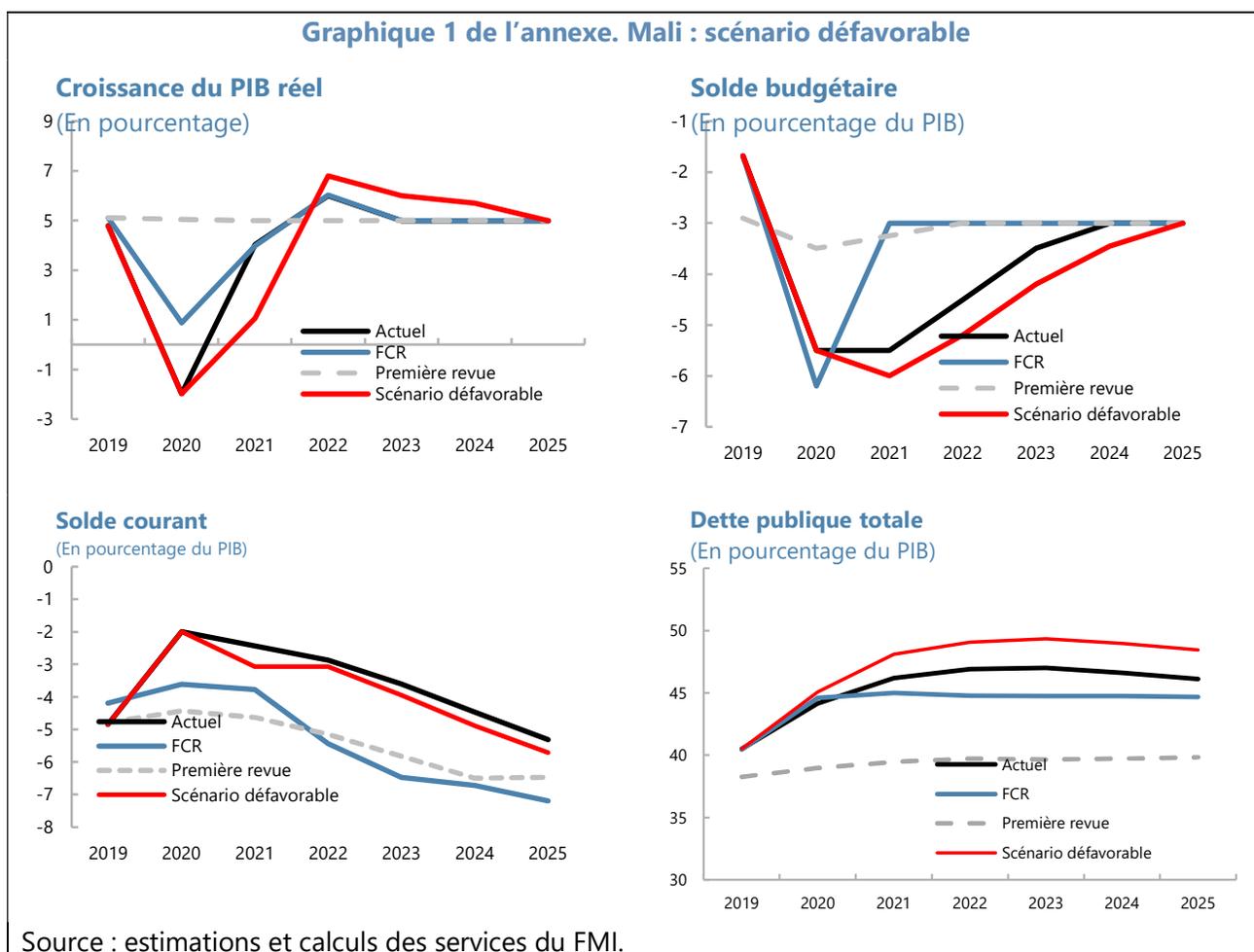
- Si les réformes des administrations fiscale et douanière doivent se poursuivre, les réformes les plus susceptibles de combler les lacunes existantes devraient être mises en œuvre en priorité et être approfondies (par exemple, celles liées à la taxation des carburants).
- Les autorités devront accélérer l’adoption des mesures fiscales qui sont plus faciles à mettre en œuvre ou qui sont à un stade de préparation plus avancé, comme l’instauration d’un impôt sur les télécommunications, la réforme des droits d’accises ou la réduction des exonérations fiscales, comme le prévoit le mémorandum de politiques économiques et financières.

Réformes structurelles :

- Pour surmonter les obstacles qui se présenteraient si la pandémie se prolongeait, les autorités pourraient accélérer la mise en place du compte unique du Trésor afin de mobiliser les ressources disponibles inexploitées.
- Étant donné l’urgence des réformes, les autorités peuvent donner la priorité à celles qui peuvent être mises en œuvre assez rapidement et promouvoir des procédures sans contact, comme la télédéclaration et le télépaiement des impôts et l’échange automatique d’informations entre les différentes directions.

Appui des donateurs :

- Sachant que, dans ce scénario, les besoins de financement seraient considérables, il est possible que les autorités doivent envisager des moyens de lever des fonds supplémentaires, notamment des financements concessionnels extérieurs auprès de partenaires internationaux, de nouvelles émissions sur le marché régional ou une aide financière du FMI. Compte tenu des risques élevés qui pèsent sur les perspectives, le maintien en bonne voie de l'accord de financement actuel avec le FMI pourrait renforcer la confiance et permettre aux pouvoirs publics de prendre des mesures rapidement si les risques se concrétisaient.



Appendice I. Lettre d'intention

Bamako, le 5 février 2021

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

Le gouvernement de transition remercie le Fonds monétaire international (FMI) de l'appui qu'il continue d'accorder au Mali sous la forme de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du financement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) qui ont été approuvés par son conseil d'administration. Il a été essentiel pour le pays de pouvoir recevoir rapidement une aide d'urgence du FMI pour disposer des ressources nécessaires afin d'adopter des mesures de secours sanitaires et économiques face aux répercussions de la pandémie de COVID-19. Nous apprécions grandement aussi les activités de développement des capacités qui continuent d'être offertes au Mali et qui contribuent à améliorer constamment la qualité des services administratifs dans l'ensemble du secteur public.

Depuis l'achèvement de la première revue de l'accord FEC en janvier 2020, notre économie a subi une série de chocs majeurs. Comme d'autres pays, le Mali a été touché par la pandémie de COVID-19 depuis le début de 2020 et fait face aujourd'hui à une deuxième vague d'infections plus vaste qui met à rude épreuve ses systèmes sanitaire, économique et social. En outre, une crise sociopolitique a éclaté pendant l'été, avec pour conséquences la dissolution du gouvernement et de l'Assemblée nationale en août 2020, puis deux mois de lourdes sanctions économiques contre le Mali et enfin une transition politique à l'automne 2020. Nous avons fait face à ces chocs sur fond d'une crise sécuritaire sans précédent et de problèmes sociaux : des attentats terroristes et des affrontements entre communautés récurrents ont coûté des vies et causé le déplacement de milliers de personnes. Le contexte sociopolitique est aussi resté tendu après la transition politique, avec notamment des grèves permanentes ayant pour enjeu une augmentation des salaires dans le secteur public

Ces tensions imprévues ont modifié le contexte macroéconomique et stratégique dans lequel nous opérons. Nous prévoyons une contraction de l'économie de 2 % en 2020, alors qu'une expansion de

5 % était prévue lorsque le programme a été conçu : la pauvreté, déjà très élevée, devrait encore augmenter pour toucher plus de 9,1 millions de personnes, selon des estimations. Le ralentissement de l'activité et le coût des mesures que nous avons prises pour combattre la pandémie ont rendu impossibles à atteindre la plupart des objectifs budgétaires quantitatifs du programme, en dépit des efforts que nous consentons pour réduire au minimum ces résultats insuffisants en comprimant sensiblement les dépenses non prioritaires. Nous sollicitons donc des dérogations pour l'inobservation de trois critères de réalisation quantitatifs, à savoir les critères relatifs aux recettes, au déficit global (manqué de peu seulement) et au financement intérieur (manqué en raison de notre emprunt d'urgence au titre de la FCR). Outre les effets de la pandémie, les sanctions économiques et financières imposées pendant la période d'août à octobre par la CEDEAO conformément à ses directives nous ont empêchés d'effectuer des paiements à partir de notre compte unique du Trésor, y compris pour assurer le service de notre dette extérieure et intérieure et nous acquitter de nos obligations de dépenses. Cela a conduit à un dépassement temporaire du critère de réalisation quantitatif continu concernant la non-accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs, qui a été corrigé peu après que les sanctions ont été levées et pour lequel nous sollicitons aussi des dérogations. Enfin, nous demandons aussi à ce que le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés de dépenses intérieurs, que nous ne pouvons pas actuellement surveiller de manière crédible sur une base continue, soit transformé en un objectif indicatif continu jusqu'à ce que nous mettions en place les infrastructures qui sont nécessaires pour établir, surveiller et contrôler les engagements de dépenses des ministères dépensiers grâce aux réformes en cours de la gestion des finances publiques.

Face à ces nouveaux défis, nous avons adapté notre stratégie de manière à atteindre les objectifs du programme. Le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) ci-joint décrit nos objectifs pour 2021 et au-delà. Les principaux objectifs de notre programme révisé sont les suivants :

- i) soutenir la reprise économique à court terme tout en engageant un rééquilibrage budgétaire l'année prochaine grâce à une expansion permanente de l'assiette des recettes ;
- ii) assurer la durabilité de l'ajustement budgétaire en engageant des réformes du sous-secteur des entreprises publiques et de la détermination des salaires dans le secteur public, où des tensions budgétaires s'accumulent ;
- iii) atteindre de nouveau l'objectif régional (UEMOA) d'un déficit budgétaire de 3 % du PIB d'ici 2024 ;
- iv) approfondir les réformes de l'administration, de la gestion des finances publiques et de la gouvernance afin d'améliorer la fourniture des services publics et leur transparence.

Ces objectifs sont guidés par le plan d'action du gouvernement, qui, en plus de préparer les élections générales à venir, s'articule sur les points suivants : rétablir la paix et la sécurité, améliorer la transparence et la gouvernance et mettre fin à l'impunité, accroître les recettes intérieures, améliorer la fourniture des services publics, réaliser une croissance inclusive et durable,

et combattre la COVID-19. Le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint établit aussi nos objectifs particuliers dans le cadre du programme et les modalités de leur suivi.

Nous sommes d'avis que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux du programme. Dans ce contexte, et étant donné les résultats satisfaisants obtenus par le Mali dans le cadre de précédents accords appuyés par le FMI, ainsi que le caractère exceptionnel du choc sanitaire, nous demandons au FMI de continuer d'appuyer notre programme économique en achevant les deuxième et troisième revues de l'accord FEC. Nous restons déterminés à prendre toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire afin que nous atteignions les objectifs du programme. Le gouvernement consultera le FMI avant d'adopter de telles mesures et avant toute révision des mesures énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Le gouvernement collaborera aussi avec d'autres donateurs internationaux pour accroître l'accès du pays à des financements concessionnels et à des dons afin d'éviter de devoir recourir aux marchés régionaux, où le financement est plus coûteux.

Conformément à notre volonté de transparence, nous autorisons le FMI à publier la présente lettre d'intention, le MPEF et le PAT ci-joints, ainsi que les documents d'accompagnement du conseil d'administration pour les revues combinées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

Alousséni SANOU

/s/

Ministre des Finances

Mali

Pièce Jointe I : Mémoire de Politiques Économiques et Financières

1. Le Gouvernement de la Transition poursuit la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC). La FEC a pour objectif principal de préserver la stabilité macroéconomique au moyen d'une politique budgétaire crédible et de consolider les fondements d'une croissance soutenue et inclusive, en cohérence avec les objectifs déclinés aussi bien dans la Charte de la Transition que dans le Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable (CREDD) 2019-23. La charte de la Transition a été déclinée en programme d'actions assorti d'un chronogramme d'exécution, visant principalement à (i) stabiliser le pays sur le plan sécuritaire et restaurer la paix, (ii) mener des réformes institutionnelles à même de conduire à des élections transparentes et crédibles, (iii) renforcer le cadre économique pour permettre une croissance économique plus inclusive et durable, (iv) améliorer la fourniture des services sociaux de base, (v) améliorer la gouvernance économique, (vi) renforcer la mobilisation des ressources internes, et (vii) renforcer la riposte contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences économiques et sociales.

A. Performances économiques et perspectives

2. En 2020, la croissance du PIB réel est prévue à -2 pourcents et l'inflation moyenne s'est accélérée en raison de l'augmentation des prix des produits alimentaires et devrait atteindre environ +0,7 pourcents. La pandémie de COVID-19 et la crise sociopolitique devraient considérablement affecter l'économie. Les secteurs de la construction, de l'hôtellerie, de la restauration et des transports ont été les plus touchés. Il y a eu un ralentissement dans le secteur de l'or et une contraction de la production de fibre de coton. L'effondrement de la demande extérieure et l'embargo ont freiné les exportations, notamment de coton. Les exportations d'or se sont bien maintenues en raison de la hausse des cours internationaux. Avec la baisse des prix du pétrole, le solde des transactions courantes devrait améliorer grâce notamment à une amélioration sensible des termes de l'échange. En 2021, la croissance du PIB réel est prévue de l'ordre de 4 à 5 pourcents et l'inflation devrait être contenue dans les limites de la norme communautaire de 3,0 pourcents au maximum. Le déficit des transactions courantes devrait progressivement se creuser à moyen terme avec la détérioration des termes de l'échange.

B. La Politique Fiscale 2020-2022

Exécution budgétaire en 2020

3. L'exécution budgétaire en 2020 a été fortement perturbée par la pandémie de COVID-19 et la crise sociopolitique. Une baisse des recettes fiscales (prévue à 14,1 pourcents du PIB) et une augmentation des dépenses nécessaires pour faire face à la pandémie ont nécessité la révision du budget 2020 par le Gouvernement précédent avec une augmentation du déficit de 3,5 pourcents du PIB à 6,2 pourcents du PIB. Le Gouvernement actuel a adhéré à cette enveloppe budgétaire héritée même sous la pression sur les dépenses qui a été intensifiée par les revendications salariales

du secteur de l'éducation, qui est un des secteurs prioritaires pour le Mali. Toutefois, l'interruption des financements extérieurs après le coup d'Etat limitent notre capacité de mettre en œuvre pleinement les plans de dépenses de ce budget. Cela se traduira par un déficit budgétaire d'environ 5,5 pourcents du PIB qui est inférieure au déficit prévu.

4. L'exécution de certaines mesures du plan de riposte du Gouvernement à la pandémie de COVID-19 a connu quelques retards à la suite de la crise politique. Dans l'ensemble, l'exécution des dépenses liées à la COVID-19 au 30 novembre 2020 s'élève à environ 129 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution moyen de 61 pourcents. A la date du 30 novembre 2020, si les mesures d'appui à l'économie (52 milliards de FCFA) ont été entièrement exécutées, celles relatives à l'amélioration de la prise en charge médicale et à l'appui aux ménages vulnérables n'ont pu être entièrement exécutées. Tandis que 24 milliards de FCFA ont pu être exécutés sur une prévision de 40 milliards de FCFA au niveau de l'appui à l'amélioration de la prise en charge médicale, le programme de transfert monétaire aux ménages vulnérables a connu une sous-exécution plus importante, soit 54 milliards de FCFA sur une prévision de 122 milliards de FCFA (1,2 pourcents du PIB), essentiellement en raison de la survenue de la crise socio-politique. Le gouvernement s'engage à exécuter le reste du montant du transfert monétaire (67 milliards de FCFA) au cours de l'exercice budgétaire 2020. Par ailleurs, il compte explorer des pistes de réforme visant à étendre le champ de couverture du répertoire social unifié, avec l'assistance de la Banque mondiale.

Politique budgétaire en 2021

5. La politique budgétaire en 2021 s'articulera autour du programme d'actions de la Transition, tout en préservant la discipline budgétaire et la viabilité de la dette publique. La mise en œuvre de ce programme d'actions s'appuiera notamment sur une amélioration de la gouvernance et de la mobilisation des ressources internes en vue de contribuer à stabiliser le pays sur le plan sécuritaire, rendre la croissance économique plus inclusive et durable, améliorer la fourniture des services sociaux et renforcer la riposte contre la pandémie de COVID-19. Compte tenu de l'environnement de ralentissement économique consécutif à la pandémie et des défis sécuritaires, le déficit budgétaire est projeté à 5,5 pourcents en 2021, avant de retourner graduellement au niveau de la norme communautaire, en cohérence avec viabilité de la dette publique : soit 4,5 pourcents en 2022, 3,5 pourcents en 2023 et 3 pourcents en 2024. Cet ajustement budgétaire graduel se fera en préservant la qualité du budget, c'est-à-dire sauvegarder les dépenses prioritaires de développement et sociales, contenir les pressions sur la masse salariale, redresser la performance des entreprises publiques et relever progressivement et durablement le niveau des recettes fiscales.

6. Le Gouvernement a préparé une Loi de finance 2021 qui respecte les critères de réalisation associés au programme au titre de la FEC. Cette Loi de finance sera adoptée au plus tard le 31 décembre 2020 par ordonnance ou en conformité avec l'Article 57 de la Loi n°2013-2018 dans le cas contraire.¹

¹ L'article 57 de la loi 2014-043 du 3 septembre 2014 modifiant la loi 2013-028 du 11 juillet 2013 relative aux lois de finances stipule que si le projet de Loi de finance n'a pas pu être voté avant le début de l'année financière, le

(suite)

C. Préparer le Terrain Pour un Ajustement Budgétaire de Haute Qualité

7. Le Gouvernement s'engage à élargir l'assiette fiscale en vue de parvenir à une augmentation plus durable des recettes fiscales :

- Politique fiscale.** En préparation à l'ajustement fiscal qui commencera en 2022 et pour augmenter les ressources disponibles pour faire face aux pressions du côté des dépenses budgétaires importantes, le Gouvernement envisage des réformes pour élargir l'assiette fiscale et rationaliser les dépenses fiscales. Ces options comprennent : (i) l'élargissement de l'assiette fiscale dans les secteurs agricole et informel dont les contributions actuelles aux recettes fiscales restent limitées ; les études par les experts internationaux se sont déjà avancées ; (ii) l'augmentation des taux d'accises sur certains produits qui sont taxés en dessous des plafonds de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) (par exemple, tabac, boissons alcoolisées, véhicules) et l'introduction des accises sur certains produits non soumis à accises; (iii) l'introduction d'un impôt sur télécommunications internationales (appels téléphoniques et données) en 2021 ; (iv) l'imposition des transferts de fonds et du commerce électronique ; les études sont en cours ; (v) les réformes de la fiscalité foncière (voir ci-dessous) ; et (vi) la réduction des dépenses fiscales (voir ci-dessous). Pour assurer que les mesures nécessaires soient incluses dans le projet du budget 2022 avant septembre 2021, le Gouvernement finalisera les propositions des réformes d'ici juin 2021.
- Fiscalité foncière.** Le Gouvernement compte faire évoluer la fiscalité foncière en adoptant d'ici à fin 2021 un projet de loi portant institution d'une nouvelle taxe sur les propriétés foncières bâties et non bâties, en remplacement de la taxe foncière actuelle. De plus, il s'engage à améliorer significativement l'enregistrement des titres fonciers et immobiliers dans la base de données du Système d'Information sur les Titres Fonciers et Immobiliers (SITFI) en cours d'élaboration à la Direction Nationale des Domaines (DND) (d'ici fin 2021). Cette base de données sera accessible aux services de la Direction Générale des Impôts (DGI), du Trésor et les structures de vérification et de contrôle (Contrôle Général des Services Publics, Bureau d'Eu Vérificateur Général (BVG), Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI), etc.).
- Reduction des taux de TVA.** En ce qui concerne la réduction du taux de TVA octroyée à des entreprises du secteur industriel en 2019, le Gouvernement s'engage à ne pas renouveler la convention avec des représentants du secteur industriel à ce sujet. Cette réduction du taux de TVA a occasionné un manque à gagner d'environ 2,5 milliards de FCFA sur les recettes fiscales. Elle est également source de discrimination entre les entreprises et complique l'administration de la TVA. Le Gouvernement travaillera de concert avec ses pairs de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour une identification et une correction des dysfonctionnements dans l'application des règles d'origine par les multinationales, qui induisent une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises industrielles installées au Mali. A l'avenir, le Gouvernement s'engage à ne pas accorder des exonérations ou modifications de taux

Gouvernement est autorisé à continuer de percevoir les impôts et à reprendre en dépense le budget de l'année précédente par douzièmes provisoires.

d'imposition discrétionnaires, sans soumettre les modifications—au plus un mois après leur approbation par le Gouvernement ou dès que le Parlement est en session—pour l'approbation du Parlement (*repère structurel sur une base continue*). A cet effet toutes les dérogations doivent être accordées conformément à la loi encadrant les exonérations.

- **Nouveau Code minier.** Le nouveau Code minier, qui prend en compte les recommandations des experts du FMI, a été adopté par le Gouvernement à travers l'Ordonnance N°2019-022/P-RM du 27 septembre 2019 et l'approbation par le Parlement le 11 mai 2020. Il permet de mieux rationaliser les exonérations fiscales tout en précisant leurs bénéficiaires (limités aux seuls fournisseurs dont les activités sont directement liées à l'activité minière). Le Gouvernement a adopté le décret d'application et la convention-type a été signée le 8 décembre 2020.
- **Révisions des exonérations fiscales.** Le Gouvernement s'engage à effectuer une revue exhaustive des dépenses fiscales et leurs justifications d'ici à fin juin 2021 (*repère structurel*), avec l'assistance technique du FMI si nécessaire, en vue de parvenir à un régime plus rationalisé, efficient et transparent des incitations fiscales. Les résultats de cette revue exhaustive alimenteront la mise à jour d'une annexe du projet de loi des finances 2022 relative à la liste des exonérations fiscales ainsi que leur coût fiscal estimé.
- **Renforcement de la taxation des produits pétroliers.** Le Gouvernement entend combattre les dysfonctionnements dans l'importation des produits pétroliers, qui occasionnent des manques à gagner sur les recettes. A cet effet, le Gouvernement s'engage à mettre en place le marquage des produits pétroliers exonérés. Il signera et enregistrera d'ici à fin mars 2021 un contrat avec un fournisseur de renom pour assurer le marquage par coloration des produits pétroliers bénéficiant d'une fiscalité privilégiée (*repère structurel*), et son coût doit être supporté par le bénéficiaire de l'exonération et non par l'État. Le Gouvernement remplira toutes les conditions juridiques nécessaires à l'entrée en vigueur du contrat d'ici à fin mars 2021. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à restreindre d'ici à fin septembre 2021, la gamme de produits pétroliers exonérés, à travers une rationalisation de la liste des équipements éligibles à l'exonération fiscale sur les produits pétroliers dans les compagnies minières, Energie du Mali S.A. (EDM-SA) et les forces internationales – doit être convenu par le Ministère des Mines et la Direction Générale des Douanes (DGD) – ainsi que la mise à jour annuelle de cette liste. Sur la base de cette liste, la DGD et la Direction Nationale de la Géologie et des Mines (DNGM) d'une part, et la Direction de l'Energie d'autre part, feront l'évaluation et la détermination des quantités semestrielles des produits pétroliers nécessaires au fonctionnement des matériels, engins et véhicules destinés à la production, et présents sur les sites

8. Le Gouvernement veillera à une gestion plus rationnelle de la masse salariale. La masse salariale en 2021 est projetée excéder 48 pourcents des recettes fiscales, bien au-delà de la norme communautaire de 35 pourcents, notamment en raison de la multiplicité des statuts particuliers. Afin de parvenir à une gestion de la masse salariale qui préserve l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses prioritaires sociales et de développement, le Gouvernement s'engage à :

- Travailler avec les partenaires sociaux en vue d'une harmonisation des grilles salariales dans la fonction publique.
- Entreprendre une étude approfondie sur la gestion de la masse salariale, des primes et indemnités et la politique de fixation des salaires dans la fonction publique, avec l'assistance technique des partenaires internationaux d'ici juin 2021, qui permettra de mieux concilier les impératifs d'efficience et d'équité de traitements tout en préservant la viabilité des finances publiques (*repère structurel*).
- Entreprendre un contrôle physique dans la fonction publique, y compris pour identifier non seulement le nombre de fonctionnaires par secteur mais aussi les éventuels travailleurs fantômes d'ici à fin septembre 2021.
- Le Gouvernement s'engage à mettre en place, d'ici septembre 2021 un fichier exhaustif, unique et informatisé de la fonction publique territoriale en vue d'une meilleure gestion de la masse salariale des collectivités territoriales. La mise en œuvre de la Décentralisation, suite aux transferts de compétences et de moyens, implique d'avoir une connaissance précise des personnels des Collectivités territoriales (effectifs transférés émargeant au Budget de l'Etat, effectifs recrutés directement par les maires, etc.), leur évolution et un système de contrôle de l'exécution des dépenses salariales.

9. Le Gouvernement s'engage à maintenir ses objectifs initiaux en matière d'investissement et de dépenses prioritaires, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il s'assurera qu'un plan de mesure d'urgence budgétaire et de priorisation des postes de dépenses accompagne la Loi de finance 2021. Le niveau des dépenses sociales et de développement prioritaires (santé, éducation, développement social, décentralisation/FNACT, routes) pour 2021 est établi à environ 610 milliards de FCFA (5,7 pourcents du PIB).

10. Mesures de régulations. Le Gouvernement compte prendre des mesures de régulation en cas de sous-performance dans la collecte des recettes. A cette fin, il prendra des mesures de gel et/ou d'annulation des crédits budgétaires conformément aux dispositions réglementaires, tout en préservant les dépenses sociales et prioritaires, notamment les investissements. En cas de surperformance dans la collecte des recettes, le Gouvernement s'engage à consulter le FMI sur l'utilisation des ressources dégagées.

Amélioration de l'efficacité de la politique et de l'administration fiscale et douanière

11. Deux des grandes priorités du Gouvernement sont de poursuivre les réformes au sein des administrations fiscale et douanière. Le Gouvernement s'est engagé à continuer les réformes d'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et des douanes dans le cadre du programme FEC avec l'objectif d'une augmentation durable des recettes et de promotion du civisme fiscal.

Direction Générale des Impôts (DGI)

12. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre les principales réformes suivantes :

- Généralisation des téléprocédures (télédéclaration, télépaiement, paiement mobile des impôts et taxes) et utilisation systématique de SIGTAS. Le Gouvernement s'engage à généraliser l'utilisation des télédéclarations et des télépaiements pour toutes les entreprises assujetties à la TVA ainsi qu'à lancer le paiement des taxes par téléphonie mobile pour les autres contribuables. Si la télédéclaration fiscale est déjà disponible pour un échantillon de grands contribuables, le développement de la plateforme de télépaiement est toujours en cours. L'utilisation des téléprocédures² (déclarations et paiements) pour tous les grands contribuables sera étendue d'ici juin 2021 (*repère structurel*) suivis par les moyennes entreprises dès janvier 2022. Le Gouvernement s'engage à ouvrir la possibilité à toutes les banques de développer une plateforme de télépaiements d'ici à fin décembre 2021 (*repère structurel*), et lancer progressivement l'utilisation du paiement des taxes par téléphonie mobile par les petits contribuables gérés au niveau de tous les Centres des Impôts.
- Paiement des taxes par terminaux. Le Gouvernement envisage de mettre à disposition le paiement de certains impôts et taxes grâce à des services bancaires mobiles d'ici septembre 2021 afin de simplifier les démarches pour les assujettis et encourager le civisme fiscal. Ceci permettrait d'ajouter un potentiel de contribuables issu du secteur informel à la base taxable. Un plan d'action a été élaboré et sa mise en œuvre ira de pair avec le déploiement du télépaiement.
- En outre, le Gouvernement s'engage à accélérer l'utilisation intensive et intégrale de tous les applicatifs disponibles (vérification et recouvrement) dans SIGTAS ainsi que les modules *contentieux* et *suivi des exonérations* qui seront opérationnels au plus tard en juin 2021.
- Le Gouvernement s'engage à poursuivre l'assainissement du répertoire central des contribuables en désactivant les Numéros d'Identification Fiscale (NIF) et comptes d'impôts des contribuables inactifs. Par ailleurs, il s'engage à poursuivre les actions de vulgarisation du NIF comme référent unique de la population fiscale et à faciliter l'accessibilité en ligne du répertoire général des contribuables aux administrations du Ministère de l'Économie et des Finances ainsi qu'à toutes les administrations et organismes partenaires.
- Le Gouvernement s'engage à : (i) poursuivre l'élargissement de l'assiette fiscale en élargissant les sources d'informations de l'administration fiscale, (ii) interfacier les bases de données et échanger systématiquement les données avec les administrations et organismes partenaires (Douane, Budget, Marchés Publics, Concurrence, INPS, Electricité du Mali, etc.), et (iii) procéder au traitement des données collectées aux fins d'améliorer les programmes de contrôles fiscaux.
- Le Gouvernement s'engage à opérationnaliser les deux Centres des impôts des moyennes entreprises (CIME) de Bamako avant fin janvier 2021 (*action préalable*) et mettre en place le

² Les dispositions du Livre de Procédures Fiscales ont été modifiées pour rendre obligatoire l'utilisation des téléservices pour les entreprises assujetties à la TVA (Annexe fiscale à l'Ordonnance n°2020-001/P-CNSP du 04 septembre 2020).

Centre des impôts des moyennes entreprises (CIME) de Kati avant fin décembre 2021.

- Amélioration du traitement des demandes de remboursements des crédits de TVA. La procédure de remboursement de TVA qui demeure longue et fastidieuse ne garantit pas la neutralité de la TVA et continue de peser sur la trésorerie des entreprises. Pour y remédier, le gouvernement s'engage à moderniser la procédure de remboursement des crédits de TVA en prenant notamment les mesures suivantes : (i) le traitement mensuel différencié des demandes en fonction des risques, déjà implémenté par une instruction ; (ii) l'abandon du contrôle systématique préalable, (iii) limiter l'application du paiement différé de la TVA à l'importation (ou autoliquidation de TVA) aux entreprises à bas risque et en situation fréquente de crédit de TVA par leur activité, et (iv) l'abondement suffisant du compte spécial de remboursement des crédits de TVA en ressources et en dépenses au moyen d'un décret d'avance conformément à la réglementation. En outre, le gouvernement s'engage à effectuer un audit indépendant de la gestion des fonds mobilisés au titre des Fonds de Remboursement des Crédits de TVA et à procéder à un audit des remboursements de crédits de TVA d'ici à fin février 2021 ; les termes de référence ont déjà été préparés.
- Modernisation de la gestion des ressources humaines et du système d'intéressement. Le gouvernement s'engage à redéployer et adapter les effectifs à la nouvelle organisation et aux objectifs de l'administration fiscale, à fixer et à appliquer des règles d'affectation et de promotion transparentes des agents, rationaliser et clarifier les objectifs individuels et collectifs des agents, et à poursuivre le recrutement et le redéploiement de personnels de l'administration. Par ailleurs, un plan de formation continue conforme aux priorités stratégiques de l'administration fiscale sera conçu et mis en œuvre tout au long des prochaines années. En outre, le Gouvernement entend faire évoluer le système d'intéressement de l'ensemble du personnel, dans le cadre d'un dialogue de gestion contradictoire, sur la base de critères de performances objectifs, transparents, tels que la qualité des services rendus aux usagers, la productivité, l'efficacité, et l'efficience.

Direction Générale des Douanes (DGD)

13. Le Gouvernement compte poursuivre le renforcement de la structure organisationnelle et fonctionnelle de l'administration douanière, ainsi que la remédiation des procédures déficientes. Il entend ainsi mettre en œuvre un plan d'action dont les mesures principales sont les suivantes :

- **Valeur transactionnelle.** Le Gouvernement a déployé les actions nécessaires (structurelles, techniques et informatiques) pour une application strictement réglementaire de la valeur transactionnelle sur tout le territoire national. L'opérationnalisation du module « Valeur » de SYDONIA WORLD et l'application de la valeur transactionnelle sur 45 lignes tarifaires est prévue pour le 1^{er} janvier 2021 (*action préalable*). La mise-à-jour automatique des données sur la valeur des produits ciblés dans le module est prévue d'ici à fin avril 2021. A cet effet, le Gouvernement s'engage à dégager rapidement des ressources supplémentaires nécessaires afin d'assurer une mise en œuvre du module de la valeur en douane dans le délai imparti, en collaboration avec le

Centre d'Assistance Technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

- **Consolider le traitement des enlèvements directs** en réservant l'utilisation de la procédure au nombre de marchandises exclusivement énumérées par la réglementation. Les enlèvements directs sont désormais uniquement autorisés auprès du Bureau de l'aéroport à partir du 1^{er} novembre 2020. A cet effet, un nouvel arrêté a été pris le 30 octobre 2020. Le blocage des opérations des opérateurs qui n'ont pas apuré leurs D24 est effectif depuis le 11 novembre 2019. Un rapport sur le suivi des enlèvements directs par produits est réalisé trimestriellement.
- **La réception électronique des manifestes aériens (LTA)** dans SYDONIA WORLD a été partiellement mise en œuvre (début de la phase production avec Air France, Cargo Lux et DHL le 29 février 2020 qui couvrent au moins 85 pourcents du fret aérien total). Le Gouvernement s'engage à poursuivre les relances et les consultations entre les autorités aéroportuaires et les compagnies aériennes pour une pleine application de la mesure d'ici à fin 2021 (*repère structurel*).
- **Nouveau Code des douanes.** Le Gouvernement a élaboré un projet de Loi portant code des douanes transmis à l'Assemblée Nationale pour prendre en compte les meilleures pratiques internationales, améliorer l'efficacité de l'administration, et moderniser ses procédures. Son adoption était initialement prévue pour le 30 juin 2020 au plus tard, mais a été ajournée du fait des crises socio-politiques. Le Gouvernement compte introduire à nouveau ladite loi auprès du Conseil National de la Transition après la mise en place de ce dernier Il compte mettre en œuvre tous les textes d'application issus du nouveau Code des douanes (décrets, arrêtés, instructions) au plus tard six mois après l'adoption du code.
- **Interconnexion Système Interconnecté de Gestion des Marchandises en Transit (SIGMAT).** L'interconnexion avec le Sénégal, qui était prévue pour fin mars 2020, suivie de la Côte d'Ivoire puis des autres pays (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Niger, et Togo), n'est pas intervenue, du fait de la crise sanitaire de la COVID-19. La reprise des travaux d'interconnexion est en cours et devrait aboutir au plus tard en fin décembre 2021.
- **Le gouvernement a renforcé le suivi des engagements.** Il a commencé l'arrêt systématique des émissions de droits et taxes à la fin du mois calendaire et celui des recouvrements à l'issue d'un délai de cinq (5) jours ouvrables après l'arrêt des émissions. Le Gouvernement s'engage à poursuivre l'application stricte de cette mesure.
- **Gestion automatisée du risque pour tous les services opérationnels.** Des travaux sont actuellement en cours pour améliorer sa fiabilité, notamment à travers l'informatisation du contentieux (TAC). Les effectifs de la Division Renseignement et Analyse du Risque (DRAR) ont été renforcés depuis le second semestre 2019 (cinq agents informaticiens).
- **Renforcement du contrôle physique des marchandises.** L'implantation et l'utilisation de scanner sur certains axes stratégiques (comme Axe Abidjan – Bamako : à Sikasso ; Axe Dakar – Bamako : Mahinamine et Kayes ; Axe Ouagadougou-Bamako : Koury et Sikasso ; Axe

Nouakchott-Bamako : Nioro du Sahel ; Axe Conakry-Bamako : Bureau 200) permettent désormais aux agents de scanner les marchandises, celles déclarées suspectes font l'objet d'escorte et de contrôles physiques obligatoires. Le Gouvernement prévoit également ainsi que l'extension du déploiement des bases-vie pour lutter contre la fraude, aux autres villes (aujourd'hui seulement dans les localités de Diema et Kadiolo).

- **Structure des prix des produits pétroliers.** Le Gouvernement a mené une simulation du passage de l'unité de valorisation du poids en volume des produits pétroliers dont les résultats n'ont pas été concluants. Une reprise de cette simulation est envisagée dans les mois à venir, avec l'assistance technique du FMI lorsque les missions en mode présentiel seront à nouveau autorisées.

Améliorer la gestion de finances publiques

14. Gestion de la trésorerie. Les autorités poursuivent les efforts engagés en vue de moderniser la gestion de la trésorerie de l'Etat et de renforcer le dispositif et les instruments de pilotage de l'exécution du budget afin de maîtriser le niveau des instances de paiement et d'éviter tout risque de reconstitution des arriérés. Pour ce faire :

- *Gestion efficace des données.* Le Gouvernement veillera à accélérer l'interfaçage des applications métiers (AICE2, SIGTAS, SYDONIA WORLD, SIGED) et le partage automatique des données entre la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), la DGI et la DGD d'ici à fin septembre 2021 (*repère structurel*). En outre, le Gouvernement veillera à (i) finaliser le développement et le déploiement du SITFI de la Direction Nationale des Domaines, et son interfaçage avec les autres systèmes d'ici à fin 2021, et (ii) l'interfaçage de SYDONIA WORLD et le système informatique de la Direction Générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence.
- *Compte Unique du Trésor (CUT).* Le Gouvernement poursuit la consolidation du CUT pour une gestion performante de la trésorerie avec l'assistance technique du FMI. La couverture du CUT sera également élargie pour inclure les dépôts de 50 établissements publics nationaux d'ici à fin 2021 ; les autres établissements publics (environ 80) seront progressivement intégrés d'ici à fin juin 2022.
- *Préparation du terrain pour paiements électroniques.* Par ailleurs, un module qui permet l'interconnexion de l'Application Intégrée de Comptabilité de l'Etat (AICE2) avec le système bancaire de l'UEMOA est en cours d'être activé afin d'automatiser les transactions liées aux dépenses et aux recettes. Malgré quelques retards et les effets de la pandémie et de la crise sociopolitique, le contrat avec le prestataire a été signé, et le module sera opérationnel d'ici à fin juin 2021 (*repère structurel*). La réunion de cadrage pour lancer les travaux de développement et d'intégration du module relatif aux fonctionnalités de STAR et SICA UEMOA s'est tenue le 12 novembre 2020.
- *Opérationnalisation des paiements électroniques.* Une fois que le module de gestion de la trésorerie de l'AICE2 sera opérationnel et que les paiements électroniques par le Trésor seront possibles, le Gouvernement s'engage à étendre les paiements électroniques à tous les

bénéficiaires (fonctionnaires, prestataires de services). Le Gouvernement prendra les mesures nécessaires d'ici à fin juin 2021 afin de permettre au Trésor de passer aux paiements électroniques et exigera de tous les bénéficiaires de paiements du Trésor qui détiennent actuellement des comptes bancaires de fournir ces références de compte standardisées aussitôt disponibles. Pour les bénéficiaires qui n'ont pas de compte bancaire ou ne sont pas en mesure de fournir leurs références standardisées, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour assurer que tous les paiements à ces bénéficiaires soient effectués par d'autres moyens électroniques, tels que des cartes bancaires (par exemple, les cartes mises à disposition par GIM-UEMOA). A cet effet, le gouvernement s'emploiera à mettre en place les prérequis nécessaires pour la connexion du Trésor Public à GIM-UEMOA et l'interfaçage de la plateforme monétique avec AICE2 d'ici à fin décembre 2021, conformément au chronogramme convenu avec les équipes techniques de cette plateforme monétique et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les cartes mises à disposition par GIM UEMOA seront distribuées et mises en service à partir de janvier 2022.

15. La qualité de la programmation des dépenses sera renforcée pour une exécution fluide du budget, protéger les dépenses prioritaires, et éviter l'accumulation des arriérés de paiements intérieurs.

A cette fin, le Ministère de l'Economie et des Finances poursuivra la dynamique engagée en 2020, qui a permis i) la tenue d'un atelier national de formation sur le plan d'engagement en février 2020, ii) d'élaborer et valider le canevas du plan d'engagement en avril 2020, iii) de former les agents des ministères pilotes au remplissage du canevas du plan d'engagement en avril 2020, iv) d'élaborer, avec huit ministères pilotes leurs plans d'engagement (par programme et de manière consolidée), avec l'appui de différents partenaires et de l'assistance technique du FMI effectuée de mars à juillet 2020, et v) d'élaborer la maquette informatique des plan d'engagements en vue de l'élaboration du module gestion du plan d'engagement dans le système d'information PRED effectuée en juin 2020. Il conviendra, de poursuivre le déploiement de cet instrument, et la formation y afférente auprès des autres ministères restants au cours de l'exercice 2021 (*repère structurel*), le développement du module de gestion du plan d'engagement (élaboration, exécution, mise à jour) d'ici juin 2021, l'exploitation du module de gestion du plan d'engagement pour la programmation des dépenses du budget 2022 d'ici décembre 2021. Il conviendra de renforcer l'articulation des plans d'engagement de dépenses avec les plans de passation des marchés publics et le plan de trésorerie afin d'optimiser la programmation des dépenses en fonction des liquidités disponibles. Ces travaux seront conduits en collaboration avec l'assistance technique du FMI.

16. Gestion des finances publiques. Le Gouvernement s'engage à renforcer les efforts en matière d'intégrité et de transparence dans la Gestion des Finances Publiques (GFP) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM) 2017–2021. Le Gouvernement prendra également les dispositions nécessaires afin d'adopter le nouveau programme de réforme GFP 2022-2026 avant la fin juin 2021.

- Le Gouvernement entend renforcer la sélection et la mise en œuvre des projets d'investissement, notamment en s'appuyant sur les recommandations du PIMA 2017. Une

mission de suivi des recommandations de la mission PIMA de 2017 est également attendue avec le FMI pour identifier des mesures pour réduire le gap d'efficience.

- Sur la base des études existantes, le Gouvernement a préparé des Termes de Référence afin d'élaborer d'ici à fin juin 2021 une mercuriale des coûts standards des infrastructures de transport, des BTP, et des aménagements hydroagricoles, qui entrerait en application en décembre 2021.
- Quant à l'évaluation du système de passation des marchés publics sur la base de la méthodologie MAPS, les termes de références ont été partagés avec les différents partenaires techniques et financiers et les observations y afférentes ont été prises en charge. Le processus de recrutement du consultant est en cours avec la Banque Mondiale. Les résultats y afférents seront disponibles fin 2021.
- Le Gouvernement a élaboré un projet de réforme de l'Inspection des Finances et s'engage à adopter, au plus tard fin 2021, les textes portant création de l'Inspection Générale des Finances en remplacement de l'actuelle Inspection des Finances. Il s'agira pour ce faire, d'élargir les missions de l'actuelle Inspection pour prendre en compte les dimensions audit, étude et évaluation à travers l'abandon de la structure horizontale avec un seul échelon et la création d'une nouvelle structure à deux échelons hiérarchiques. Les projets de texte y afférents ont été validés par le Ministère de l'Économie et des Finances et doivent être transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour introduction dans le circuit d'approbation.

17. Partenariats Public-Privé (PPP). Le Gouvernement entend améliorer le cadre des investissements et accroître l'attractivité des investissements directs étrangers à travers une amélioration des partenariats Public-Privé (PPP). La révision de la Loi relative aux PPP suivra le processus initié au niveau de la Commission de l'UEMOA. La transposition de ces textes communautaires dans la loi PPP du Mali devrait intervenir après l'adoption des textes communautaires prévue pour la date préliminaire en 2021. Dans le cadre de la révision envisagée de la Loi PPP, le Gouvernement compte mettre en œuvre un système d'incitation à la performance des projets tout en veillant à renforcer le cadre institutionnel permettant de suivre, d'évaluer et de gérer les risques budgétaires liés aux PPP conformément aux recommandations du Département des Finances Publiques du FMI. Le Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Économie Malienne (PACEM), soutenu par la Banque Africaine du Développement (BAD), appuiera à l'opérationnalisation de l'Unité PPP et à la mise en œuvre des activités PPP. Cet appui portera sur le renforcement des capacités du personnel de l'Unité PPP et de l'Administration malienne d'ici à fin juin 2021, la mise à disposition d'expertises extérieures dans le domaine des PPP et la formation des formateurs. Cela se concentrera, à court terme, sur le recrutement des conseillers juridique et financier, élaboration des contrats standards des PPPs et la formation des acteurs sur le processus PPP.

18. Le Gouvernement continuera à mener une politique d'endettement compatible avec le maintien de la viabilité de la dette.

- *Gestion de la dette.* Le Gouvernement s'engage à diminuer le risque de refinancement en privilégiant des emprunts extérieurs concessionnels à maturité longue et en accélérant la mise

en œuvre de la stratégie de gestion de la dette à court et moyen terme (pour 2021- 2023). A cet effet, des efforts sont actuellement fournis pour mobiliser des titres à plus longue maturité (5 ans, 7 ans et même 8 ans), mobiliser des financements à des taux d'intérêt plus fixes et renforcer la capacité à gérer le risque de change.

- *Transparence des données.* Le Gouvernement s'engage à mettre en place un mécanisme de publication régulière des informations sur la dette publique. Plus particulièrement, la Direction Générale de la Dette Publique publiera régulièrement à partir de mars 2021 sur son site Internet les informations sur la dette intérieure et extérieure et les garanties sur les prêts.

Suivi de la situation financière des entreprises publiques

19. Viabilité du secteur de l'électricité. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du Plan de Redressement du Secteur de l'Electricité adopté par l'Etat en avril 2020, avec l'appui de la Banque mondiale. L'exécution de ce plan devrait permettre à EDM-SA de retrouver un équilibre financier et d'éliminer la subvention annuelle de l'Etat d'ici 2025. Le plan aborde les éléments fondamentaux, y compris :

- Modifier le mix énergétique, c'est-à-dire exercer un contrôle strict sur les décisions concernant l'augmentation de la capacité de production et éviter la signature de contrats coûteux de production d'urgence et de production à base de carburant diesel comme cela a été le cas depuis quelques années, et favoriser plutôt un plan de production à moindre coût incluant des importations, des sources d'énergie propre intérieure avec un complément de centrales thermique HFO existantes. A cet égard, le Gouvernement s'engage également à apurer les arriérés d'environ 62 milliards FCFA à la mi-décembre 2020 (dont 24 milliards de traites émises non échues) relatifs aux importations en provenance de la Côte d'Ivoire qui est un fournisseur stratégique, selon un nouveau plan multi-annuel à conclure avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire.
- Augmenter les revenus (par exemple s'assurer que la consommation du secteur public soit payée à EDM-SA) et réduire les coûts (surtout pour l'approvisionnement en carburant). A cet égard, le Gouvernement s'est engagé à prépayer la consommation d'électricité de l'administration publique.
- Étant donné le déficit structurel du secteur, lié à l'écart entre le coût de service et les tarifs des usagers, s'assurer que le secteur soit adéquatement financé. A cet égard, il faut plus de transparence sur le déficit structurel annuel réel du secteur de 78 milliards (0,8 pourcents du PIB) en 2020, couverte en partie par une subvention d'exploitation d'environ 30 milliards FCFA, et le reste par des arriérés vis-à-vis des fournisseurs. Par conséquent, les arriérés aux fournisseurs ont augmenté à 125 milliards (1,2 pourcents du PIB) en novembre 2020. Étant donné le déficit structurel d'environ 85 milliards projeté en 2021 et en absence des subventions budgétaires suffisantes, les arriérés pourraient augmenter à 180 milliards (1,7 pourcents du PIB) à la fin 2021. Une allocation budgétaire suffisante sera nécessaire pour l'année 2021 pour permettre à EDM de s'acquitter de ses obligations envers ses fournisseurs et afin de prévenir le recours à la dette à court terme, au regard de la situation financière d'EDM-SA. A cet effet, les recettes au-delà des objectifs budgétaires, y compris celles de la nouvelle imposition introduite en 2021, seront

utilisées pour compléter la subvention actuelle de 30 milliards de FCFA disponibles pour EDM-SA.

20. De plus, il est nécessaire d'améliorer les performances d'EDM-SA. Pour atteindre cet objectif, un contrat de performance a été signé le 18 novembre 2019, entre l'État et EDM-SA. Le contrat de performance définit les engagements réciproques pour l'accompagnement de l'État dans le redressement financier d'EDM-SA, à savoir le rachat et la renégociation de la dette bancaire, la mise en place d'un mécanisme de prépaiement de la consommation de l'électricité par l'administration publique, le financement des investissements nécessaires pour le redressement d'EDM-SA, ainsi que l'apurement des arriérés de consommation de l'administration centrale afin de soutenir la trésorerie d'EDM-SA. Une annexe au contrat de performance dit « le Plan d'Amélioration des Performances d'EDM » est en cours d'élaboration, avec l'appui de la Banque mondiale. Le Ministère de l'Energie et de l'Eau et le Ministère de l'Economie et Finances veilleront à ce que (i) la société EDM-SA mette en œuvre ledit contrat de performance signé en 2019, (ii) à travers un Comité de suivi qui a été mise en place, poursuive la mise en œuvre dudit contrat, et que (iii) le contrat soit mis à jour au besoin pour assurer sa surveillabilité. Le Comité a tenu successivement deux réunions (24 février 2020 et 4 juin 2020), mais pour raison de la COVID-19 et des récents évènements, le Comité n'a plus tenu de réunions.

21. Au-delà d'EDM, le Gouvernement s'engage à renforcer le suivi financier des entreprises publiques (telles la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT)) afin d'éviter qu'elles n'exercent des pressions supplémentaires sur le budget de l'Etat. Les entreprises publiques peuvent s'avérer être des facteurs majeurs de passifs éventuels qui, en l'absence de suivi régulier, pourraient finir par saper la viabilité des finances publiques en cas de matérialisation de ces passifs éventuels. Pour y remédier, le Gouvernement s'engage à :

- Comme première étape, prendre une décision d'ici à fin avril 2021 au niveau du Cabinet des Ministres (*repère structurel*) sur la mise en place et les modalités de constitution d'une Unité chargée de suivre la situation économique, financière, etc., des entreprises publiques et d'en informer régulièrement (au moins trimestriellement) le Gouvernement, afin de renforcer la surveillance par le Ministère de l'Economie et des Finances sur les entreprises publiques et déterminer les risques fiscaux associés aux passifs conditionnels. L'Unité de Suivi devrait être mise en place d'ici à fin 2021.
- Pour améliorer davantage les performances des entreprises publiques bénéficiant de subventions budgétaires (EDM-SA, CMDT, Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP)), le Gouvernement visera à réduire les coûts budgétaires de ces entreprises en exigeant que leurs marchés soient conformes au cadre général des marchés publics (Code des Marchés Publics et des Délégations de Services Publics). A cet effet, une lettre circulaire du Ministère de l'Economie et des Finances d'ici à fin février 2021 (*repère structurel*) exigera pour les entreprises publiques subventionnées qui ne mènent pas leurs opérations d'approvisionnement par l'intermédiaire de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) que :

- (i) les entreprises présentent leurs plans de passation des marchés à la DGMP pour l'année suivante, trois mois avant le début de l'année, mais à titre exceptionnel les plans de passation des marchés pour 2021 seront transmis avant fin mars 2021 ;
- (ii) les entreprises élaborent un manuel spécifique d'acquisition de biens et services— séparé de leur manuel de procédures administrative, comptable et financier. L'objectif est de rendre les procédures de passation des marchés suivis par les entreprises publiques conformes aux dispositions du Code des Marchés Publics, avec l'adaptation nécessaire, et surtout pour assurer que les grandes opérations de passation de marchés soient en conformité avec ledit Code en employant autant que possible et approprié la compétition ouverte. Le manuel développera tous les aspects liés au cadre institutionnel ; au déroulement du processus opérationnel de la passation des marchés ; aux procédures de contrôle internes et à priori ; à la réalisation d'audit indépendant externe ; et à la procédure de gestion des recours et des litiges. Le manuel sera élaboré avec l'assistance de la DGMP et l'approbation du Ministère de l'Economie et des Finances en plus de l'approbation des Conseils d'Administrations respectifs d'ici à fin juin 2021 ;
- (iii) la DGMP va mettre en place dans ces entreprises une cellule chargée d'assister les services de passation des marchés des entreprises publiques, d'ici à fin mars 2021, afin de renforcer leur capacité en matière d'application des procédures de passation des marchés ;
- (iv) la DGMP fera rapport trimestriellement (au moins pendant la première année) au Ministre de l'Economie et des Finances sur la conformité des entreprises aux procédures révisées. Les performances en matière de renforcement de la compétition ; amélioration de la publicité des offres appels d'offres et attributions, délais de signature de marchés et délais des paiements seront suivis et diffusés à travers ce rapport ; et
- (v) à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit indépendant par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public sera entrepris, avec les rapports de ces audits transmis également et simultanément, au Ministre de tutelle, au Ministre de l'Economie et des Finances et au Premier Ministre.

Ces exigences seront incluses d'ici à la fois dans le Contrat de Performance révisé avec l'EDM-SA pour 2021 et dans un Plan de Performance à conclure avec la CMDT pour 2021.

- Afin de développer une stratégie plus complète relative aux entreprises publiques visant à améliorer la gestion, la gouvernance des entreprises d'État, et la surveillance du secteur, le gouvernement demandera à la Banque Mondiale une assistance dans le « cadre intégré des entreprises d'État ».
- Au titre des Etablissements Publics Nationaux (EPNs), continuer à étendre la couverture des statistiques fiscales à tous les EPNs, à travers le redéploiement du nouvel applicatif dans toutes les unités extrabudgétaires disposant de ressources propres qui permettra de disposer régulièrement et périodiquement de données pour la production des statistiques conformément

aux normes et codes du MSFP 2014. La DNTCP produira et publiera la situation d'exécution consolidée des budgets du sous-secteur des EPNs au 30 juin et 31 décembre de chaque année à partir de décembre 2021. Les données au 30 juin seront publiées à fin août de la même année et celles de décembre en fin février de l'exercice suivant. Pour cela, une lettre circulaire d'information du Ministre de l'Economie et des Finances sera adressée à tous les gestionnaires des EPN d'ici à fin février 2021.

- L'Évaluation de la Gouvernance qui sera entreprise au cours du premier semestre 2021 devrait fournir des recommandations supplémentaires sur les rapports budgétaires des entreprises publiques et des institutions en dehors de l'administration centrale, ainsi que sur la gouvernance et la surveillance de ces institutions. Sur la base de ces recommandations, le gouvernement s'engage à développer un plan pour corriger les faiblesses institutionnelles en vue de renforcer le suivi financier des entreprises publiques.

D. Soutenir Une Croissance Plus Forte, y Compris en S'Appuyant sur une Bonne Gouvernance

22. Respect des engagements en matière de transparence et redevabilité pris lors de l'approbation du décaissement d'urgence (FCR) lié à la pandémie. Conformément aux engagements pris lors de l'approbation de la FCR, visant le renforcement de la bonne gouvernance, le Gouvernement :

- s'engage à publier les rapports d'exécution des dépenses liées à la COVID-19 (*action préalable*). Le Gouvernement a publié les deux premiers rapports mensuels d'exécution des dépenses liées à la COVID-19 pour octobre et novembre, 26 novembre et 7 décembre respectivement, ³ et continuera à les publier mensuellement.
- s'engage à publier sur un site Web du Gouvernement facilement accessible, avant fin mai 2021, et de façon régulière par la suite, les documents sur les grands contrats de marchés publics liés à la COVID-19, ainsi que les noms des entités et ceux des propriétaires effectifs (bénéficiaires effectifs) des entités ayant obtenu ces contrats (*repère structurel*), ainsi que le rapport de validation ex post de l'exécution desdits marchés.⁴
- a commandité un audit indépendant des dépenses liées au COVID-19 par le Bureau du Vérificateur General (BVG).
- s'est engagé à publier les résultats de l'audit indépendant des dépenses liées à la COVID-19 d'ici à fin juillet 2021 (*repère structurel*).

23. Révision des manuels de procédure de la Section des Comptes de la Cour Suprême. La révision permettra de se conformer aux directives communautaires en matière de procédures et de

³ https://www.finances.gouv.ml/sites/default/files/DGB_NT_SEB_Covid19_30-11-2020.pdf

<https://www.finances.gouv.ml/sites/default/files/Situation%20depenses%20COVID19%20au%2031-10-2020.pdf>

⁴ Dans ce contexte, le terme «grands projets de passation des marchés publics» doit signifier les projets conclus ou contractés par ou pour le compte du gouvernement du Mali en réponse à la pandémie COVID-19 d'une valeur équivalente à 50,000 dollars américains et plus.

méthodes de vérification pour les juridictions financières, en alignant les lois et réglementations nationales aux Normes Internationales des Institutions Supérieures de Contrôle (ISSAI). Les missions de la Section des Comptes de la Cour Suprême, qui ont été élargies aux nouveaux métiers tels que la certification des comptes, l'audit de performance et l'évaluation des politiques publiques, s'articuleront autour de ces normes. Les quatre tomes du manuel de procédures en matière de jugement juridictionnel et non juridictionnel, harmonisés à l'échelle communautaire, ont été validés par le Comité de pilotage mis en place par la Cour des comptes de l'UEMOA. La validation finale par le Conseil des Ministres de l'UEMOA a été reportée à l'année 2021 en raison des contraintes liées à la crise du COVID-19.

24. Prévention et répression de l'enrichissement illicite (Loi n°2014-015 du 27 mai 2014).

- Révision du cadre juridique de lutte contre la corruption.** Le Gouvernement poursuit son engagement à accélérer les travaux juridiques de révision du code pénal et de la Loi sur la Prévention et Répression de l'Enrichissement Illicite (Loi n°2014-015) visant à apporter les mesures correctives nécessaires pour criminaliser les actes de corruption en conformité avec la Convention des Nations Unies contre la Corruption (l'UNCAC) et pour faire face aux difficultés d'application et insuffisances issues ou constatées à l'occasion de la mise en œuvre de la loi. Sur la base du rapport de la Commission d'Identification et de Correction des Difficultés et Insuffisances de ladite loi, un projet modificatif (qui veille à assurer un élargissement de la base des assujettis à l'obligation de déclaration de patrimoine) ainsi qu'un projet de décret fixant ses modalités d'application de la ladite loi ont été déposés au Secrétariat Général du Gouvernement en novembre 2020, pour adoption d'ici à fin mars 2021 par le Gouvernement (*repère structurel*) et fin décembre 2021 par l'organe législatif parlement, tout en veillant à assurer la conformité du régime de déclarations de patrimoine aux standards et meilleures pratiques internationales, notamment une couverture appropriée de la base des assujettis à l'obligation de déclaration de patrimoine, la fréquence et le contenu des déclarations, le processus de soumission, l'accès à l'information, l'application et les sanctions. Les assujettis du nouveau régime de déclaration de patrimoine comprendront les fonctionnaires à risque y compris les personnes politiquement exposées et, au minimum, le Chef de l'État, le Chef du Gouvernement, les ministres, les ministres délégués et secrétaires d'État, les députés de l'Assemblée nationale, les hauts fonctionnaires de la fonction publique, des Forces Armées Maliennes et la direction des entreprises publiques.
- Renforcement du régime de déclaration de patrimoine.** Le Gouvernement s'engage à veiller à la déclaration des biens par les assujettis incompressibles⁵ ainsi qu'à la régularité de leur mise à jour dans le délai légal imparti. Les déclarations transmises à la Cour Suprême s'établissent à 223 (16 pourcents) au 12 décembre 2020, contre 336 (23 pourcents) au 31 décembre 2019. Afin de remédier à la détérioration dans le suivi des déclarations, le Premier ministre a par lettre circulaire en date du 30 octobre 2020, invité tous les membres du Gouvernement à faire leurs déclarations de biens à la Cour Suprême et à lui rendre compte au plus tard le 6 novembre 2020. Une lettre de rappel, datée du 26 novembre 2020, a été envoyée à tous les membres du Gouvernement, les invitant à veiller à ce que les agents placés sous leur autorité et assujettis à la

⁵ Liste des hauts fonctionnaires clairement identifiés par la loi n° 2014-015 qui sont requis de déclarer leur patrimoine.

même obligation de déclaration de biens s'exécutent au plus tard le 5 décembre 2020. Le Gouvernement s'engage à poursuivre le suivi afin d'atteindre un taux de déclaration de 50 pourcents d'ici à fin juin 2021 et 75 pourcents d'ici à fin septembre 2021.

- **Un centre d'appels a été créé** afin de permettre au maximum de personnes de dénoncer à l'OCLEI les cas potentiels d'enrichissement illicite, de corruption et/ou de fraudes. Le centre comprend un numéro vert, un équipement de réception des appels, des logiciels d'enregistrement et de transcription des messages, un personnel chargé du traitement des informations, et un cadre supérieur régulateur des appels chargé d'orienter les saisines vers le pôle Investigations de l'OCLEI et vers la justice (Pôles économiques et financiers). Le Gouvernement poursuivra les campagnes de sensibilisation de la population sur l'existence du centre d'appels. Dans le cadre des initiatives de sensibilisation, une semaine anti-corruption a été organisée début décembre pour marquer la journée mondiale de lutte contre la corruption.

25. Promouvoir la coordination entre les organes de vérification, d'inspection et de contrôle. Pour une plus grande efficacité dans la lutte contre la corruption, le Gouvernement s'engage à procéder à la mise en cohérence des actions des organes de contrôle, de vérification et d'inspection. A cet égard, il a mis en place deux cadres de concertation entre :

- Le Ministère en charge de la Justice et les organes de contrôle, de vérification et d'inspection. Le Gouvernement envisage la mise en place d'une base de données afin de renforcer l'efficacité de ce mécanisme de coordination des missions au niveau des structures de contrôle interne (Contrôleur Général des Services Publics et Inspecteurs en Chef des seize (16) inspections des Départements ministériels). Le Gouvernement s'engage à permettre aux structures de contrôle interne d'être informées des suites judiciaires de leurs dénonciations d'irrégularités financières et/ou administratives transmises au Procureur, au Contentieux de l'Etat ou à la Section des comptes de la Cour Suprême, à travers l'opérationnalisation d'ici à juin 2021 des rencontres trimestrielles entre ces structures et le Ministère en charge de la Justice.
- Le Ministère en charge de la Justice mettra en place un cadre de concertation entre l'OCLEI, le BVG, le Pôle Economique et Financier, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) et les autres structures de contrôle, de vérification et d'inspection d'ici à fin mars 2021.

26. Le Gouvernement poursuit son engagement à améliorer l'administration et la distribution de la justice en matière d'infractions économiques et financières, y compris la prévention et poursuite des cas de la corruption dans le système de justice.

- **Il s'engage à introduire la saisine directe du Procureur de la République** par les organes de contrôle et de vérification (y compris le contrôle général des services et le Bureau du Vérificateur Général), d'inspection, et la systématisation de la saisine des juges d'instruction ou du tribunal correctionnel par les Procureurs, dans le Code de procédure pénale d'ici à fin mars 2021. A cet effet, l'adoption du nouveau Code de procédure pénale est envisagée d'ici à fin juin 2021 au niveau de la Commission Permanente Législative (CPL) instituée à la Direction Nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau (DNAJS).

- **Il envisage de créer un Parquet Economique et Financier** spécialisé à compétence nationale auprès de la Cour d'Appel de Bamako. A cet effet, un projet de loi modificatif est prévu dans le plan d'actions du Gouvernement de la Transition pour la mise en place de ce Parquet d'ici à fin juin 2021. Ce parquet spécialisé sera entièrement dédié à l'instruction des irrégularités financières dénoncées par les structures de contrôle et de vérification, favorisant ainsi le suivi et le traitement diligent de ces irrégularités.

27. Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT). Le Gouvernement est en train de finaliser son Évaluation Nationale des Risques (ENR) de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels il est exposé et, qui a démarré en octobre 2018 avec l'accompagnement de la Banque Mondiale. Cette évaluation a accusé du retard en raison du COVID-19. Il a également réalisé l'Évaluation par les pairs (Évaluation Mutuelle) de son dispositif du LBC/FT dont le rapport final a été approuvé par la 21^{ème} réunion du Comité Ministériel du GIABA tenue au Sénégal le 16 novembre 2019. Ce rapport a établi des déficiences importantes dans le cadre du LBC/FT, exacerbées par des lacunes dans le cadre juridique et de faible efficacité de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cela est particulièrement problématique étant donné la vulnérabilité du Mali au terrorisme et au financement du terrorisme. Il a élaboré un plan d'action visant à corriger les insuffisances du dispositif LBC/FT identifiées par l'évaluation par les pairs, qui a été validée par le Comité Interministériel du LBC/FT. Ce plan d'action ainsi que le rapport d'évaluation mutuelle et la Communication écrite y afférente ont été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour une présentation en Conseil des ministres au cours du premier trimestre 2020. Le Ministère de l'Economie et Finances présentera ce plan d'action au Conseil des Ministres pour son approbation d'ici à fin janvier 2021, afin d'assurer sa mise en œuvre sans retard. Le Mali n'a pas pu participer aux activités de son organe régional de type GAFI à cause des mesures prises par la CEDEAO. La CEDEAO a rétabli le statut du Mali en octobre, ce qui devrait lui permettre de se réengager dans les activités du GIABA et d'obtenir une assistance technique. En termes de recommandations futures, les actions prioritaires dans le cadre du Rapport d'Evaluation Mutuelle fourniraient un bon point de départ.

28. Mission de diagnostic. Le Gouvernement a réitéré sa disponibilité à accueillir dès que possible, la mission du FMI visant à établir un diagnostic détaillé sur les vulnérabilités en matière de gouvernance, notamment sur le secteur des finances publiques.

- Une évaluation synthétique de la transparence budgétaire sera également effectuée à cette occasion, afin d'identifier les marges d'amélioration possibles dans la transmission des informations budgétaires d'ici à fin mai 2021, pour en dégager des propositions de réformes futures d'amélioration.
- Par ailleurs, le diagnostic inclura un examen des procédures d'exécution publique et budgétaire pour identifier les marges d'amélioration de numérisation (informatisation) d'ici à fin mai 2021.

Comme à l'accoutumé, Il envisagera la publication du rapport final et note que cet exercice aidera à séquencer et à prioriser les mesures dans ce domaine du programme.

29. Immobilisations Hors Exploitation (IHE) du secteur bancaire. Le Gouvernement accompagne le système financier dans le processus de sortie des IHE du bilan des banques afin d'assurer le respect du dispositif prudentiel en vigueur dans l'Union. Dans ce cadre, le Ministère de l'Economie et des Finances a engagé depuis 2018, une série d'actions, dont la première est relative au recensement exhaustif des IHE bancaires et à la définition d'une stratégie visant leur traitement, ce qui a abouti à l'option de création d'une structure indépendante de gestion des IHE. Par la suite, une étude a été réalisée sur la faisabilité et la viabilité de cette structure dont le rapport final est disponible depuis le mois de février 2020. Enfin, le Ministère de l'Economie et des Finances a décidé de recourir à l'assistance technique d'un consultant pour entreprendre les formalités de création de la structure de gestion des IHE, de sa dotation en moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires. Cette assistance technique, prévue pour six mois, a démarré le 09 décembre 2020.

E. Améliorer les Données Statistiques

30. Rebasage des comptes nationaux, comptes trimestriels, et indicateurs conjoncturels. Le Gouvernement finalisera les comptes nationaux de la nouvelle année de base 2015 et de l'année 2016 au plus tard fin mars 2021 eu égard au retard accusé en raison de la COVID-19 et de la crise socio-politique. Il s'agira ensuite, d'une part, de rattraper le retard de la production des comptes nationaux 2017, 2018 et 2019, et d'autre part, de conduire la réropolation des comptes nationaux en remontant à 1997. S'agissant de la diffusion des comptes trimestriels, elle a commencé comme prévu à partir de fin 2019. En ce qui concerne la mise en place des nouveaux indicateurs conjoncturels, elle n'a pas pu être achevée à la fin du premier trimestre 2020 en raison également des crises successives intervenues courant 2020. Cependant, des efforts sont déployés pour poursuivre les travaux malgré les difficultés d'accès aux entreprises. Ce faisant, la mise en place desdits indicateurs conjoncturels sera finalisée au plus tard en septembre 2021.

F. Suivi du Programme

31. Performance par rapport aux politiques soutenues par la FEC. Trois repères (03) structurels sur les quatre (04) relatifs à la deuxième revue du programme ont été implémentés (Tableau 1). Il s'agit des repères structurels sur l'Approbation par le Parlement d'une Loi de finance 2020 qui respecte les critères de réalisation issus de l'accord FEC, de la finalisation et de l'opérationnalisation du cadre formel de collaboration et d'échange d'informations entre la DGI, la DGD, le Trésor, la DGB, la DGMP-DSP, la DGCC, l'INPS, et la Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services Fiscaux et Financiers (CAISFF), et de la mise en œuvre de l'automatisation des procédures de contrôle des régimes suspensifs. Quant au quatrième repère (l'élimination de la réception non-électronique), il a fait l'objet d'une mise à jour partielle. Quatre (04) repères structurels sur les six (06) relatifs à la troisième revue du programme ont été implémentés. Il s'agit des repères structurels sur (i) le déploiement des mesures nécessaires pour une application strictement réglementaire de la valeur transactionnelle sur toute l'étendue du territoire national, (ii) la réservation de la procédure d'enlèvement direct (procédure d'urgence) couverte par les déclarations D24 au bureau de l'aéroport uniquement et pour une courte liste de marchandises (médicaments, denrées périssables, journaux, pièces détachées urgentes, (iii) l'élaboration d'un plan d'action pour identifier et introduire le paiement de certains impôts et taxes à travers la banque mobile, et (iv) l'opérationnalisation de deux nouveaux centres des impôts pour les moyennes entreprises (CIME) à Bamako ; les deux premiers et le quatrième repères ont été implémentés avec un retard.

32. Les quatrième, cinquième et sixième revues seront respectivement sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2020, à fin juin 2021 et à fin décembre 2021, ainsi que des critères de réalisation continus (tableau 2), des actions préalables et des repères structurels (tableau 1) et un objectif indicatif (tableau 2). Les critères de réalisation et l'objectif indicatif sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour le suivi du programme.

Tableau 1. Mali : Actions préalables et repères structurels pour 2019-21

Repères structurels	Date du programme	État d'avancement	Date de prévue
Politique budgétaire			
Approbation par le Parlement d'une loi de finance 2020 conforme aux paramètres du programme qui découlent de l'accord de FEC.	31-Dec-19	Réalisé	
Mobilisation des recettes			
Finaliser et opérationnaliser le cadre formel de collaboration et d'échange d'informations entre la DGI, la DGD, le Trésor, la DGB, la DGMP-DSP, la DGCC, l'INPS et la CAISFF.	31-Dec-19	Réalisé	
Introduire l'acceptation électronique des lettres de fret aérien dans SYDONIA WORLD et éliminer l'acceptation non électronique.	31-Dec-19	Pas réalisé. (Utilisé par certaines compagnies aériennes mais pas toutes)	31-Dec-21
Introduire l'automatisation des procédures de contrôle des régimes suspensifs.	31-Dec-19	Réalisé	
Déployer les mesures nécessaires (structurelles, techniques et informatiques) pour une application strictement réglementaire de la valeur transactionnelle sur toute l'étendue du territoire national.	31-Mar-20	Implémenté avec un retard	
Réserver la procédure d'enlèvement direct (procédure d'urgence) couverte par les déclarations D24, au bureau de l'aéroport uniquement et pour une courte liste de marchandises (médicaments, denrées périssables, journaux, pièces détachées urgentes).	1-Apr-20	Implémenté avec un retard	
Elaborer un plan d'action pour identifier et introduire le paiement de certaines impôts et taxes à travers la banque mobile.	30-Jun-20	Réalisé	
Créer et rendre opérationnels deux nouveaux centres des impôts pour les moyennes entreprises (CIME) à Bamako.	30-Jun-20	Implémenté avec un retard	Action préalable
Gestion des finances publiques			
Mettre en œuvre la fonctionnalité du module STAR (Système de règlement automatisé des transferts) et le Système Interbancaire de Compensation Automatisé (SICA) de l'UEMOA, dédié à l'application intégrée de la comptabilité publique (AICE2).	31-Mar-20	Pas réalisé	30-Jun-21
Gouvernance			
Prévoir l'approbation par le gouvernement du projet de loi révisé sur la prévention et la répression de l'enrichissement illicite (loi n° 2014-015) afin de clarifier et d'étendre le champ d'application de cette loi à déclaration de patrimoine.	31-Mar-20	Pas réalisé	31-Mar-21
Actions préalables		Observations	
Mobilisation des recettes			
Opérationnalisation du module de la valeur transactionnelle dans SYDONIA (MPEF113)		Réalisé	Action préalable
Rendre opérationnels les deux nouveaux centres des impôts des moyennes entreprises (CIME) à Bamako (MPEF112)		Réalisé	Action préalable
Gouvernance			
Publication des rapports d'exécution des dépenses liées à la COVID-19 (MPEF122)		Réalisé	Action préalable
Conditionnalité		Observations	
Politiques fiscale et budgétaire			
Toutes les nouvelles exonérations fiscales ou modifications des taux d'imposition doivent être approuvées par le Parlement (MPEF17)			Continue
Effectuer une revue exhaustive des dépenses fiscales (MPEF17)			30-Jun-21
Entreprendre une étude approfondie sur la gestion de la masse salariale avec l'assistance technique des partenaires internationaux (MPEF18)			30-Jun-21
Mobilisation des recettes			
Signer un contrat avec un fournisseur de renom pour assurer le marquage par coloration des produits pétroliers bénéficiant d'une fiscalité privilégiée (MPEF17)			31-Mar-21
Étendre la déclaration et le paiement électronique des impôts et taxes à toutes les grandes contribuables (MPEF112)			30-Jun-21
Ouvrir l'accès à la plateforme de paiement électronique à toutes les autres banques (MPEF112)			31-Dec-21
Gestion des finances publiques			
Exiger par une lettre circulaire du MEF pour les entreprises publiques subventionnées que leurs marchés soient conformes au cadre général des marchés publics, renforcer le contrôle du MEF sur les pratiques de passation des marchés et renforcer les pratiques des rapports (MPEF121)			28-Feb-21
Prendre une décision au niveau du Cabinet des Ministres sur la mise en place et modalités d'une Unité de suivi des Entreprises Publiques (MPEF121)			30-Jun-21
Mettre en place un partage automatique des données entre le Trésor et les régies d'assiette (MPEF114)			30-Sep-21
Introduire des plans d'engagement à tous les ministères (MPEF115)			31-Dec-21
Gouvernance			
Publication des documents sur les grands projets de marchés publics liées à la COVID-19 et les noms des entreprises et de leurs propriétaires effectifs (bénéficiaires effectifs) ayant obtenu les marchés (MPEF122)			31-May-21
Publier les résultats de l'audit indépendant des dépenses liées au COVID-19 (MPEF122)			30-Jul-21

Tableau 2. Mali : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2019-21
(en milliards de FCFA)

	2019				2020				2021		
	Décembre				Juin				Décembre	Juin	Décembre
	Prog.	Après ajust.	Réal.	État d'avancement	Prog.	Après ajust.	Réal.	État d'avancement	Prog. ⁷	Proposé	Proposé
Critères de réalisation											
Plafond sur le financement intérieur net ²	123	142	-41	Respecté	140	136	301	Pas respecté	499	265	481
Plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'État ³	329	329	77	Respecté	526	526	110	Respecté	526	772	772
Plafond sur le déficit budgétaire global (base ordonnancement)	307	307	171	Respecté	152	152	154	Pas respecté	558	331	603
Plancher sur les recettes fiscales nettes ⁴	1480	1484	1496	Respecté	775	748	665	Pas respecté	1415	695	1545
Critères de réalisation continue											
Plafond sur les arriérés de paiements extérieurs (zéro)	Pas respecté								0	0	0
Plafond sur les arriérés de paiements intérieurs (zéro) ⁶	Pas respecté								0
Objectif indicatif											
Plancher sur les dépenses sociales et de développement prioritaires ⁵	506	506	473	Pas respecté	188	188	260	Respecté	651	274	610
Plafond sur les arriérés de paiements intérieurs (zéro) ⁶	0	0
Pour mémoire :											
Prêts budgétaires	275		271		16		31		62	2	3
Dons budgétaires	94		104		22		22		37	32	42
Instances de paiement (- = réduction)	-61		-80		-3		28		43	9	18
Remboursements d'impôts	-72		-68		-39		-66		-128	-68	-135

Sources : Autorités maliennes ; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions.

² Ce critère de performance est ajusté en fonction des prêts d'appui budgétaire, à la variation nette des instances de paiement, et au paiement des remboursements d'impôts.

³ Valeur actualisée cumulative depuis le début du programme.

⁴ Le plancher des recettes fiscales nettes sera ajusté à la baisse (hausse) dans la mesure où les remboursements d'impôt dépassent (sont moins que) le montant prévu.

⁵ La définition des dépenses sociales prioritaires à partir de 2020 est différente de celle de 2019 spécifiée dans le PAT.

⁶ Ce critère de performance suivi sur une base continue deviendra un objectif indicatif après la considération des dixième et troisième revues par le Conseil d'administration.

⁷ Mali: Demande de Modification de Critères de Réalisation au Titre de la Facilité Élargie de Crédit, EBS/20/194, approuvée selon la procédure de défaut d'opposition le 7 janvier 2021.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation et indicateurs présentés au tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

DÉFINITION DE L'ÉTAT

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

CRITÈRES DE RÉALISATION

3. Sauf indication contraire, les cibles quantitative suivantes serviront de critères réalisation à fin décembre 2019, fin juin 2020, fin décembre 2020, fin juin 2021 et fin décembre 2021 (MPEF, Tableau 1).

A. Plafond sur le financement intérieur net

4. **Le financement intérieur net à l'État**, comme défini dans le paragraphe 2, est défini comme la somme (i) la variation de la position nette du gouvernement (différence entre les créances et les dettes) vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

Facteur d'ajustement

5. Le plafond sur le financement intérieur net à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si **l'aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme (MPEF, Tableau 1) jusqu'à FCAF 144 milliards. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général).

6. Le plafond sur le financement intérieur net à l'État fera l'objet d'un ajustement à la hausse (à la baisse) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableau 1) dans le TOFE.

7. Le plafond sur le financement intérieur net à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le **paiement des crédits de TVA, d'autres remboursements d'impôts, et d'arriérés intérieurs**

audités relevant d'exercices antérieurs qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableau 1).

A. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

8. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme une dette extérieure du gouvernement qui n'a pas été payée à l'échéance conformément aux conditions contractuelles applicables (en tenant compte des éventuels délais de grâce contractuels). Au sens du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sauf cas de dettes en cours de renégociation. Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme. « Extérieur » est défini par la résidence du créancier.

C. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiements publics intérieurs

9. Les arriérés de paiements intérieurs de l'Etat naissent lorsque la date de paiement intervient plus de 90 jours après la date de liquidation d'une dette incontestée envers un tiers (opérateurs privés / économiques), sauf délai plus long stipulé dans les termes et conditions de la transaction. Pour le service de la dette bancaire intérieure ou du marché financier, les arriérés naissent 30 jours après la date échue. Au sens du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. Le critère de réalisation de non-accumulation des nouveaux arriérés de paiements intérieurs sera appliqué sur une base continue jusqu'à la conclusion de la deuxième et troisième revue (avec des dates de teste à fin décembre 2019 et fin juin 2020, respectivement), et deviendra par la suite un objectif indicatif continu (jusqu'à ce que des contrôles automatiques sur engagements de dépenses seront opérationnalisés dans tous les ministères ; pour être convenu avec les services du FMI). Les autorités surveilleront cet objectif indicatif sur une base continue et informeront le FMI (par courrier électronique) dans le cas où cet objectif indicatif venait à ne pas être respecté. Les services du FMI surveilleront le respect de cet objectif indicatif à la fin de chaque mois. « Intérieur » est défini par la résidence du créancier.

D. Plafond sur la dette extérieure contractées ou garanties par l'État

10. Définition de la dette. La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe à la décision du Comité d'administration du FMI N° 15688 (14/107), point 8, comme publié dans le site web du FMI. La « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre

desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

- ii. des crédit-fournisseur, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

11. Dette garantie. La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

12. Dette concessionnelle et la valeur actuelle de la dette. Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent.¹ On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 pour cent.

13. Dette extérieure. Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA (à l'exception de la Banque Ouest Africaine du Développement (BOAD) qui est considérée dette extérieure). Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA qui sont libellées ou qui doivent être repayées en une autre monnaie que le franc CFA.

14. Critère de réalisation de la dette extérieure. Le plafond sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (MFEP, Tableau 1) s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure. Il est mesuré en utilisant la date de contraction (la date de signature par le bailleur de

¹ La référence au site Web du FMI ci-dessous conduit à un outil qui peut être utilisé pour calculer l'élément de don dans un large éventail d'arrangements financiers : <https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/>

² Le calcul de l'élément don tient compte de tous les aspects des contrats de prêt, notamment l'échéance, le délai de grâce, le calendrier de remboursement, les frais d'origination et les frais de gestion.

fonds et les autorités) de la nouvelle dette extérieure sur une base cumulative à partir du 28 août 2019, la date de l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de l'accord FEC.

15. Dispositions spéciales. Le critère de réalisation ne s'applique pas aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations.

16. Transmission des informations. L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions de cet emprunt.

B. Plafond sur le solde global

17. Le plafond sur le **solde global (base ordonnancement)** est défini comme la différence entre les recettes et dons et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement) dans le TOFE.

Facteur d'ajustement

- 18.** Le plafond sur le solde global (base ordonnancement) sera ajusté à la hausse :
- du montant dont les dons budgétaires sont inférieurs aux prévisions du programme (MPEF, Tableau 1) jusqu'à FCFA 45 milliards, et
 - du montant des dépenses non-budgétisées directement liées aux coûts de la vaccination contre la COVID-19 en 2021 et qui ne sont pas financées par des dons ou des subventions, et ce montant ne doit pas dépasser FCFA 30 milliards.

Sauvegarde de l'exécution du programme

19. Étant donné que les recettes budgétées sont supérieures aux projections du programme, la clause actuelle précise comment les dépenses budgétisées seront ajustées pour atteindre les objectifs du programme.

- L'exécution du budget sera suivie selon les projections mensuelle ci-dessous :

Dépense	Plan de trésorerie mensualisé annexé à la Loi de Finances 2021												
	Global	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
TOTAL en milliards de FCFA	2.280,7	118,5	167,6	183,6	176,3	171,2	188,4	184,7	181,8	168,1	171,3	183,2	386,2

- Les engagements de dépenses budgétaires, autorisées semestriellement, seront programmés préalablement selon le tableau ci-dessous, mais émises un semestre à l'avance:

(Montant en milliards de FCFA)

Nature de la dépense	Plan de trésorerie annexé à la Loi de Finances 2021		
	Global	Semestre 1	Semestre 2
Personnel	758,024	379,012	379,012
Biens et services	434,403	164,686	269,717
Charges financières de la dette	141,201	65,752	75,449
Transferts et subventions	385,352	169,225	216,127
Equipement et Investissement	262,629	106,044	156,585
BSI intérieur	299,104	120,772	178,332
TOTAL	2 280,713	1 005,491	1 275,222

- iii. A la fin du premier semestre, s'il y a un écart entre les recettes perçues par rapport aux recettes budgétées comme spécifié en (i) ci-dessus, les autorités réduiront les engagements autorisés pour le deuxième semestre au moins du montant qui correspond à l'écart des recettes projetées pour toute l'année. Ces engagements autorisés seront déclarés aux services du FMI pour chaque semestre dès qu'ils sont émis, et pendant le deuxième semestre chaque mois quand ils sont modifiés.

E. Plancher sur les recettes fiscales nettes

20. Les **recettes fiscales nettes** de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, après déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA.

Facteur d'ajustement

21. Le plancher sur les recettes fiscales nettes sera ajusté à la baisse (hausse) du montant des remboursements fiscaux qui sont au-dessus (au-dessous) des prévisions du programme (MPEF, Tableau 1).

OBJECTIFS INDICATIFS

22. Sauf indication contraire, les cibles suivantes servent d'objectifs indicatifs à fin décembre 2019, fin juin 2020, fin décembre 2020, fin juin 2021 et fin décembre 2021.

F. Plancher sur les dépenses prioritaires sociales

23. Les dépenses prioritaires sociales pour 2019 sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS). Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets. Pour 2020 et les années suivantes, les dépenses sociales prioritaires comprennent également les dépenses de développement prioritaires, telles que les routes.

ACTION PRÉALABLE

24. L'action préalable sur opérationnalisation des deux Centres des impôts des moyennes entreprises (CIME) de Bamako sera considérée comme respectée quand les Directeurs des centres seront nommés et les effectifs seront affectés aux deux centres.

MESURES STRUCTURELLES

25. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI lorsque ces mesures sont mises en place.

26. Le repère structurel pour fin juin 2021 sur l'utilisation des téléprocédures (déclarations et paiements) par tous les grands contribuables sera considéré comme respecté si au moins 95 pourcents de grands contribuables utilisent des téléprocédures à la fin juin 2021.

27. Le repère structurel sur la publication des documents sur les grands projets de marchés publics liés à la COVID-19 sera considéré comme respecté lorsque les informations suivantes seront publiées avant fin mai :

- i. les informations sur les grands contrats de marchés publics dont la valeur dépasse 50,000 dollar américains ;
- ii. les informations sur les propriétaires effectifs (bénéficiaires effectifs) des entités qui ont été attributaires des contrats de marchés publics liés à la COVID-19 dans le cadre juridique et réglementaire en vigueur au moment où le contrat a été attribué ;
- iii. en outre des informations sur les propriétaires effectifs (bénéficiaires effectifs), les informations publiées comprendront la date et la référence du contrat, les noms des parties, l'objet d'achat et sa valeur, le type de société et les propriétaires légaux.

Propriétaire(s) effectif(s) (bénéficiaire(s) effectif(s)) est (sont) défini(s) conformément à l'Article 1 (112) de la Loi sur LBC/FT n°2016-008 et s'entendra (s'entendront) comme la personne (ou les personnes) qui « contrôle(nt) en définitive » ou « possède(nt) un contrôle effectif » d'une entité (par exemple, une société, une fondation, une organisation à but non lucratif), telle(s) que rapportée(s) par les entreprises attributaires des contrats de marchés publics. « Contrôler en définitive » ou « posséder un contrôle effectif » renvoie à des situations où la propriété / le contrôle est exercé à

travers une chaîne de propriétés ou par des moyens d'un contrôle autre que le contrôle direct.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

28. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations (sous format Excel pour toutes données quantitatives) telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre			
Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel Finances Publiques	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
	Comptes nationaux	Trimestrielle	Fin du mois + 12 semaines
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	TOFE du gouvernement central	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Tableau des ressources budgétaires et de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Tableau de suivi des dépensés des budgétaires et des charges de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Situation d'exécution des dépenses sociales et de développement prioritaires	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines
	Dépenses budgétaires sur la vaccination contre la COVID-19	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines
	Situation d'exécution des dépenses militaires et sécuritaires	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines
Détails sur les transferts et subventions	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines	
Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines	
Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois	

Résumé des données à transmettre (conclue)			
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Informations actualisées sur les plans d'engagement, y compris la date de contraction de toute nouvelle dette extérieure	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines
EDM	États financiers détaillés retraçant les recettes totales d'EDM, y compris les subventions reçues ; les dépenses totales ; le niveau d'endettement bancaire ; ainsi que la situation des arriérés.	Trimestrielle	Fin du mois + 4 semaines



MALI

8 février 2021

DEUXIÈME ET TROISIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Annalisa Fedelino, Bjoern Rother (FMI) et Marcello Estevão (AID)

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été effectuée conjointement par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).

Mali : analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>Modéré</i>
Risque de surendettement global	<i>Modéré</i>
Niveau de détail de la notation du risque	<i>Instrument appliqué pour le risque modéré : il existe une certaine marge d'absorption des chocs</i>
Exercice du jugement	<i>Oui, un scénario sur mesure est envisagé pour l'évaluation du risque de surendettement extérieur et global</i>

Le Mali continue à présenter un risque modéré de surendettement extérieur et global, comme dans l'évaluation conjointe Banque mondiale-FMI de mai 2020, mais la vulnérabilité augmente. La dégradation du solde budgétaire due à la pandémie et au coup d'État, la trajectoire plus progressive de rééquilibrage vers la cible budgétaire de l'UEMOA et la réduction de l'aide extérieure sous forme de dons, et donc le recours accru à des emprunts intérieurs plus onéreux, ont entraîné une hausse considérable de la dette publique et des besoins de financement bruts. Les tests de résistance normalisés n'indiquent pas de dépassement des seuils pour la dette extérieure ou publique, mais un scénario sur mesure démontre la vulnérabilité de la dette extérieure du Mali à une modification des conditions de sécurité ou à d'autres tensions budgétaires qui pourraient conduire à une hausse des déficits qui seraient financés à des conditions non préférentielles¹. Dans ce scénario sur mesure, la dette publique malienne et de son service dépasseraient leurs seuils respectifs en cas de recul des prix et des exportations des produits de base : il y aurait donc des risques de viabilité et

¹ La présente AVD a été réalisée conjointement par le FMI et la Banque mondiale au titre du cadre de viabilité de la dette (CVD) des pays à faible revenu (PFR) mis en œuvre depuis juillet 2018. La capacité d'endettement est classée en fonction d'un indicateur composite propre au pays (IC), composé de trois indicateurs macroéconomiques, et de l'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA) par la Banque mondiale. La capacité d'endettement du Mali est jugée « moyenne » au regard de l'IC (indicateur IC de 2,90) sur la base des PEM d'octobre 2020 et du CPIA publié en juillet 2020.

de liquidité. Pour éviter d'alourdir la dette et son service, il est essentiel que les autorités continuent de chercher à accroître les recettes fiscales et à mettre en œuvre des réformes structurelles qui s'attaquent aux risques budgétaires liés aux entreprises publiques et au coût de la fonction publique, et qui améliorent la gestion de la dette et des finances publiques.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La dette publique du Mali comprend les obligations extérieures et intérieures de l'administration centrale (tableau 1 du texte). Les administrations locales n'empruntent pas directement. Comme on ne dispose pas actuellement d'informations détaillées sur la dette des entreprises publiques, le choc lié aux passifs conditionnels des entreprises publiques a été révisé à la hausse à 5 % du PIB, contre 2 % pour le choc par défaut. Les services du FMI souscrivent aux efforts que les autorités déploient pour élargir la couverture de la dette publique en incluant l'endettement des entreprises publiques et des autres institutions publiques hors administration centrale dans les rapports sur la dette publique. Il est indispensable d'améliorer la comptabilisation et la déclaration de la dette. S'agissant de la dette extérieure, elle est classée en fonction de la monnaie dans laquelle elle est libellée².

Tableau 1 du texte. Couverture de la dette publique et ampleur du choc liés aux passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public		Sub-sectors covered
1	Administration centrale	X
2	Administrations d'États fédérés et locales	
3	Autres éléments des administrations publiques	
4	dont : administrations de sécurité sociale	
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	
8	Dette non garantie des entreprises publiques	

2. Un test sur les passifs conditionnels avec envergure adaptée des chocs est appliqué pour rendre compte des effets éventuels de passifs supplémentaires (tableau 2 du texte). La composante du choc lié aux passifs conditionnels en rapport avec les entreprises publiques qui ne font pas partie du secteur public est estimée à 5 % du PIB, soit 3 points de plus que pour le choc par défaut. Selon la base de données de la Banque mondiale, le stock de capital des partenariats public-privé (PPP) est estimé à 3,7 % du PIB au Mali, d'où un calibrage de 1,3 % du PIB pour la composante PPP du test de résistance relatif aux passifs conditionnels. Le choc émanant du secteur financier est fixé au montant par défaut de 5 % du PIB. Le total des passifs conditionnels pour le test de résistance est estimé à 11,3 % du PIB.

²Les prêts de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) sont considérés comme de la dette extérieure, bien qu'ils soient libellés en FCFA ; en effet, les objectifs du programme ont été fixés à un moment où ces prêts étaient classés en tant que dette extérieure.

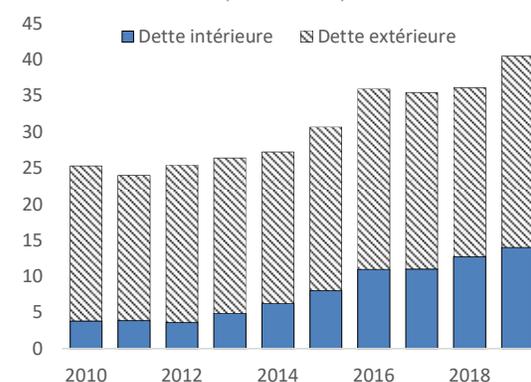
Tableau 2 du texte. Ampleur du choc lié aux passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale	
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0.0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	5.0	
4 PPP	35 pourcentage du stock en	1.3	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		11.3	

CONTEXTE

3. Fin 2019, l'encours de la dette publique malienne, dont près des deux tiers consistaient en dette extérieure, ressortait à 40,5% du PIB (graphique 1 du texte et tableau 3 du texte). La dette extérieure s'élevait à 2 682 milliards de FCFA (26,4 % du PIB), dont 2 044 milliards de FCFA (20,1 % du PIB) vis-à-vis de créanciers multilatéraux et 638 milliards de FCFA (5,3 % du PIB) vis-à-vis de créanciers bilatéraux. Les principaux créanciers, qui représentent 90 % de l'encours de la dette extérieure, sont le FMI, la Banque mondiale, le Fonds de développement africain, la Banque ouest-africaine de développement, la Banque islamique de développement, la France (Agence française pour le développement), la Chine, l'Inde et Abu Dhabi (Abu Dhabi Development Fund). Toutefois, la dette intérieure progresse rapidement, passant de seulement 6,3 % du PIB en 2014 à 14 % en 2019 ; elle prend surtout la forme de bons et d'obligations du Trésor émis sur le marché régional de l'UEMOA. Sa part croissante alourdit le service de la dette du Mali à cause de taux d'intérêt plus élevés (taux effectif moyen de 5,8 %, contre 1,4 % pour la dette extérieure).

Graphique 1 du texte Mali : évolution de la dette publique, 2010-2019
(En % du PIB)



Source : Autorités maliennes.

Tableau 3 du texte Mali : encours de la dette extérieure en fin d'année, 2014–2019
(milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total	1,485	1,754	2,074	2,182	2,215	2,682
(pourcentage du PIB)	20.9	22.6	25.0	24.5	23.4	26.4
Dette multilatérale	1,202	1,384	1,626	1,754	1,755	2,044
FMI	94	80	98	69	48	173
Banque Mondiale/IDA	655	814	849	872	969	1,163
Fonds africain de développement	245	253	343	387	398	410
BOAD (West African Development Bank)	57	66	65	122	108	122
Banque islamique de développement	92	116	141	118	99	98
Autres	59	56	131	186	133	79
Dette bilatérale officielle	282	370	448	429	460	638
Club de Paris	16	49	50	48	51	87
France	3	34	34	34	38	73
Corée	7	8	8	8	8	8
Autriche	2	3	3	3	3	3
Belgique	4	4	4	3	2	2
Hors Club de Paris	266	321	398	380	409	551
Chine	149	193	263	262	294	249
Inde	78	84	83	71	75	58
Abu Dhabi	0	0	0	0	0	165
Autres	266	321	398	380	409	386

Sources : Autorités maliennes.

4. La récession et la hausse du déficit budgétaire causées par la pandémie ainsi que d'autres tensions budgétaires ont fait sensiblement augmenter la dette totale en 2020. Le déficit global devrait se creuser à 5,5 % du PIB, contre un objectif de 3,5 % fixé lors de la première revue de l'accord FEC. En conséquence, la dette publique devait monter à 45,9 % du PIB en fin d'année. En outre, compte tenu de la réduction de l'aide budgétaire des donateurs internationaux à la suite du coup d'État, le déficit budgétaire a sans doute été en grande partie financé par des emprunts intérieurs, d'où une hausse de la part de la dette intérieure dans la dette publique totale à 40 % environ. Les autorités ont été provisoirement dans l'incapacité d'honorer le service de la dette en raison des sanctions consécutives au coup d'État appliquées de fin août à début octobre³.

³ Pendant cette période, le montant des paiements non honorés au titre du service de la dette régionale et extérieure a représenté 57 millions de dollars, soit 0,3 % du PIB, dont 0,2% aux créanciers extérieurs, notamment la Banque mondiale, les prêteurs consortiaux, l'OPEP, le Fonds saoudien pour le développement et l'Exim Bank of China, et 0,1% aux créanciers régionaux. Parmi ces paiements non effectués, les arriérés ne représentaient que 0,01% du PIB, les autres sommes dues ayant été réglées pendant les périodes de grâce (après la levée des sanctions et le rétablissement de l'accès de l'État au compte unique du Trésor à la BCEAO au début d'octobre 2020), y compris le service de la dette à l'égard de l'AID.

5. Pour remédier aux effets de la pandémie, le Mali a bénéficié d'un allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) et d'une suspension du service de la dette au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD)

Ces initiatives devraient permettre de réduire les paiements au titre de la dette pendant la période 2020–22. Le Mali a reçu un don au titre du fonds fiduciaire ARC qui couvre les remboursements au FMI de dettes admissibles. La première et la deuxième tranches ont permis d'alléger de 11,5 milliards de FCFA (à peu près 0,12 % du PIB) les paiements dus pendant la période allant d'avril 2020 à avril 2021. La troisième et la quatrième tranches devraient permettre d'alléger de 12,2 milliards de FCFA (à peu près 0,12 % du PIB) les paiements dus d'avril 2021 à avril 2022. Les autorités ont aussi sollicité un allègement de la dette au titre de l'ISSD du G20, qui vise à assouplir les contraintes financières et à dégager des fonds pour faire face à la pandémie. Elles ont demandé officiellement l'aide du Club de Paris et d'autres créanciers bilatéraux pour un montant de service de la dette de 0,25 % du PIB portant sur la période mai-décembre 2020, dont 0,07 % du PIB a été effectivement suspendu par la France, la Belgique, la Corée, l'Arabie Saoudite, la Libye et le Koweït. Enfin, les autorités ont sollicité officiellement un allègement dans le cadre du prolongement de l'ISSD en 2021, en vue de réduire de 0,23 % du PIB le service de la dette pendant la période janvier-juin 2021 ; une suspension du service de la dette représentant 0,05 % du PIB leur a été accordée (tableau 4 du texte).

Tableau 4 du texte. Mali : ISSD, exécution et projections
(millions d'USD)

	2020 (mai-décembre)			2021 (janvier-juin)		
	Éligible	Demande de suspension	Suspension effective	Éligible	Demande de suspension	Suspension effective
Club de Paris	3.6	3.6	3.6	9.0	9.0	9.0
France	3.1	3.1	3.1	9.0	9.0	9.0
Belgique	0.5	0.5	0.5	-	-	-
Corée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	26.1	40.8	9.1	35.8	35.8	-
G20						
Chine	15.6	15.6	-	19.1	19.1	en attente
Inde	7.7	7.7	-	10.0	10.0	d'une
Arabie Saoudite	2.8	2.8	2.8	6.8	6.8	réponse
Autres						
Libye	-	6.5	3.2	-	requête pas envoyée	
Koweït	-	4.2	3.1	-	requête pas envoyée	
Irak	-	2.0	-	-	requête pas envoyée	
Abu Dhabi	-	1.9	-	-	requête pas envoyée	
Total	29.7	44.3	12.7	44.8	44.8	9.0
(pourcentage du PIB)	0.17	0.25	0.07	0.23	0.23	0.05

Sources : Autorités maliennes.

HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES ET CLASSIFICATION DU PAYS

A. Prévisions macroéconomiques

6. La présente AVD est conforme au cadre macroéconomique sur lequel s'appuie le rapport des services du FMI pour la deuxième et la troisième revues de l'accord FEC. La situation macroéconomique a été actualisée depuis la précédente AVD (tableau 5 du texte). À court terme, les principales hypothèses ont changé en raison de la pandémie, du coup d'État et de l'aggravation des tensions budgétaires. Ces changements se répercutent sur la croissance, l'inflation, le solde budgétaire, les échanges, le compte courant et l'aide extérieure. À moyen et long terme, les principales hypothèses macroéconomiques sont analogues à celles de la précédente AVD.

- **Une croissance du PIB plus faible en 2020, mais une reprise à partir de 2021.** La pandémie de la COVID-19 et le coup d'État intervenu en fin août ont perturbé une longue période de bons résultats économiques. Selon les estimations, l'activité s'est contractée d'environ 2 % en 2020 : la croissance devrait être de 4 % en 2021 avant de se stabiliser à moyen terme à son taux potentiel estimé à 5 % (tableau 5 du texte). Malgré le redressement vigoureux qui est attendu, les perspectives risquent d'être révisées à la baisse, à cause en particulier de l'instabilité politique qui pourrait persister, du difficile contexte sur le plan de la sécurité, de l'aggravation des tensions budgétaires et de l'incertitude à propos de l'évolution de la pandémie. Le double choc infligé par celle-ci et par le coup d'État a dégradé les prévisions de la précédente AVD pour 2020 (contraction de 0,9 % au lieu d'une croissance de 2 %), sans les modifier au-delà.⁴
- **Une trajectoire redéfinie pour un rééquilibrage budgétaire plus progressif.** Les résultats budgétaires ont été solides en 2019, le déficit global se réduisant à 1,7 % du PIB, alors que le plafond fixé dans le programme était de 3 % du PIB. Pour 2020, le déficit global devrait se creuser à 5,5 % du PIB du fait de nombreux facteurs, notamment la contraction des recettes et la poussée des dépenses dues à la pandémie, l'augmentation des salaires dans le secteur de l'éducation et la réduction de l'aide des donateurs à la suite du coup d'État. Certes, la plupart des mesures relatives à la COVID-19 sont censées prendre fin en 2021 et les partenaires internationaux ont commencé à renouer le dialogue avec le Mali, mais un certain nombre de facteurs devraient encore peser sur la situation budgétaire à moyen terme, en particulier la progression structurelle de la masse salariale (1,3 % du PIB), la situation précaire des entreprises publiques et un moindre rendement des mesures portant sur l'administration fiscale. Compte tenu de ces tensions et de l'affaiblissement de la position conjoncturelle, le programme révisé envisage un retour plus progressif, d'ici 2024, du déficit budgétaire au plafond régional de l'UEMOA fixé à 3 %. La trajectoire de rééquilibrage budgétaire progressif tient compte de l'importance que les autorités continuent d'attacher aux dépenses sociales prioritaires, comme en témoignent les objectifs indicatifs pour 2020 et 2021.
- **Une réduction à court terme du déficit courant.** Le déficit des transactions extérieures courantes devrait se réduire à 2,0 % du PIB en 2020 (au lieu de 3,6 % dans la dernière AVD), contre 4,8 % en 2019, sous l'effet de l'envolée du prix de l'or (principale exportation) et de la baisse des cours du pétrole (principale importation). Il augmentera à moyen terme en raison du raffermissement de la demande intérieure et de la dégradation progressive des termes de l'échange (tout en restant largement supérieur à ses niveaux antérieurs). Le déficit courant devrait être financé principalement par des dons et des prêts officiels, par l'IDE et par des programmes du FMI.

⁴ Une AVD complète a été réalisée lors de l'approbation du décaissement au titre de la FCR (rapport-pays du FMI 2020/153), mais sans rédaction intégrale (temporairement suspendue en raison de la pandémie).

Tableau 5 du texte. Mali : évolution des principaux indicateurs macroéconomiques (projections)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Long terme ¹
	Projections								
Croissance du PIB									
AVD actuelle	5.3	4.7	4.8	-2.0	4.0	6.0	5.0	5.0	5.0
AVD précédente	5.0	5.2	5.1	0.9	4.0	6.0	5.0	5.0	5.0
Déflateur du PIB									
AVD actuelle	4.0	6.2	-3.3	3.7	6.7	2.8	2.4	2.2	2.9
AVD précédente	4.2	5.1	-2.9	1.3	2.8	2.5	2.3	2.2	2.2
Solde budgétaire global (dons compris, en % du PIB)									
AVD actuelle	-2.9	-4.7	-1.7	-5.5	-5.5	-4.5	-3.5	-3.0	-3.0
AVD précédente	-2.9	-4.8	-1.7	-6.2	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Exportations de biens et services (variations en %)									
AVD actuelle	5.0	21.3	3.1	10.8	7.0	3.7	2.1	2.3	4.1
AVD précédente	5.0	21.3	1.8	1.5	11.0	5.0	5.9	6.1	4.5
Importations de biens et services (variations en %)									
AVD actuelle	-1.7	9.5	2.5	-9.0	13.8	8.4	5.9	6.0	6.4
AVD précédente	-1.7	9.5	0.3	-8.4	12.0	9.3	7.0	6.2	6.9
Déficit du solde courant (dons inclus, en % du PIB)									
AVD actuelle	-7.3	-4.9	-4.8	-2.0	-2.4	-2.9	-3.6	-4.5	-8.5
AVD précédente	-7.3	-4.9	-4.2	-3.6	-3.8	-5.4	-6.5	-6.7	-17.0
Aide officielle² (en % du PIB)									
AVD actuelle	3.9	2.3	5.6	2.9	3.7	5.0	5.2	4.9	4.5
AVD précédente	3.9	2.3	5.6	5.4	4.4	3.8	3.7	3.7	3.2

Sources : Ministère de l'économie et des finances; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Défini comme les 15 dernières années de la période de projection. Pour l'AVD actuelle, le long terme couvre la période 2025-2039. L'AVD précédente fait référence à l'AVD complète dans la demande de FCR en mai 2020 (Rapport pays du FMI 20/153), pour laquelle le long terme couvre la même période de 2025 à 2039.

² Défini comme la somme des dons et des prêts concessionnels.

- Une réduction de l'aide extérieure à court terme.** Il est prévu que les besoins de financement bruts augmentent et culminent en 2022, du fait surtout d'un relèvement de la cible de déficit et d'un recours accru à des financements intérieurs qui sont assortis d'échéances plus courtes et de taux d'intérêt plus élevés que les financements extérieurs. Selon des estimations, l'emprunt extérieur (y compris auprès du FMI) est tombé de 3,9 % du PIB en 2019 à 2,9 % du PIB en 2020 en raison du désengagement temporaire des partenaires régionaux et internationaux après le coup d'État (tableau 6 du texte), d'où des difficultés de financement pour l'exécution du budget de 2020 qui pourraient perdurer en 2021. Sachant que l'aide budgétaire de la Banque mondiale est réorientée sur l'investissement dans les projets en 2020-21 et que les autres donateurs finalisent encore leur aide budgétaire, le scénario de référence suppose une baisse de l'aide budgétaire en 2021, quelque peu compensée par une hausse des prêts-projets. À moyen terme, les besoins de financement bruts continueront d'être couverts par des sources multilatérales extérieures et des émissions sur les marchés obligataires intérieur et régional (UMOA-Titres et APA).

Tableau 6 du texte. Mali : financement extérieur, 2019-2021
(En milliards de FCFA)

	2019	2020	2021
		Est.	Proj.
Prêts	377	157	192
<i>(pourcentage du PIB)</i>	3.7	1.5	1.8
Prêts projets	105	95	189
Banque mondiale	37	25	69
Prêts budgétaires	271	62	3
Banque mondiale	124	0	0
Dons	191	141	202
<i>(pourcentage du PIB)</i>	1.9	1.4	1.9
Dons projets	79	75	156
Banque mondiale	26	28	51
Dons budgétaires	112	66	46
Banque mondiale	24	0	0
FMI (CCRT)	-	12	12
FMI	16	134	63
<i>(pourcentage du PIB)</i>	0.2	1.3	0.6
FEC	16	17	63
FCR	-	117	-

Sources : autorités maliennes ; estimations et projections des services du FMI

7. Les outils de réalisme montrent que les projections sont globalement conformes à l'expérience passée et à celle des pairs (graphiques 3 et 4).

- Dynamique de l'endettement.** La dynamique de la dette publique fait apparaître une dégradation à court et moyen termes à cause du creusement du déficit budgétaire et du retour plus progressif à la cible de l'UEMOA. En revanche, celle de la dette extérieure s'améliore à court terme par rapport à la précédente AVD. Cette différence résulte de la réduction prévue du financement extérieur en 2020 et 2021, et donc d'un recours accru aux emprunts intérieurs et d'un alourdissement du service de la dette. Les contributions prévues des différents facteurs d'endettement ne s'écartent pas sensiblement des résultats antérieurs, exception faite de la contribution négative des prix et du taux de change, due principalement à la trajectoire d'appréciation du FCFA.
- Ajustement budgétaire** La variation prévue à trois ans du solde primaire (-2,1 % du PIB) se situe en deçà du 75ème percentile de la distribution des programmes appuyés et approuvés par le FMI en faveur des PFR depuis les années 1990, ce qui laisse penser que l'ajustement du solde budgétaire primaire est conforme aux expériences des pays pairs. La différence

entre le scénario de référence et l'impulsion budgétaire attendue en 2020 s'explique par la récession causée par la pandémie et par la riposte nécessaire des pouvoirs publics.

- **Investissement public et croissance.** Il est prévu que le ratio investissement public/PIB baisse à moyen terme, d'où une moindre contribution du stock de capital public à la croissance (24 %, contre 30 % dans la précédente AVD et 44 % par le passé), en grande partie imputable à un redéploiement des dépenses en faveur de la masse salariale. Toutefois, le scénario de référence ne tient pas encore compte de la hausse des recettes attendue d'une série de mesures fiscales à parachever avant le budget de 2022. Si les réformes fiscales sont menées à bien, un espace budgétaire supplémentaire s'ouvrira pour l'investissement public.

CLASSEMENT DU PAYS ET DÉTERMINATION DES TESTS DE RÉSISTANCE

8. **La capacité d'endettement du Mali est jugée moyenne.** Sur la base des PEM d'octobre 2020 et de l'indice CPIA 2019 actualisé de la Banque mondiale, l'indicateur composite du pays ressort à 2,90 (au-dessus de la limite inférieure de 2,69 mais en deçà du niveau de 3,05 indiquant une forte capacité), ce qui correspond à l'évaluation de l'AVD précédente, avec une légère baisse due surtout au recul de la croissance mondiale. Les seuils pertinents sont utilisés pour évaluer le risque d'endettement extérieur.

Tableau 6 du texte Mali : capacité d'endettement et IC

La capacité d'endettement		Moyen		
Final	Classement d'après AVD actuelle	Classement basé sur l'AVD précédente	Classement d'après les deux dernières AVDs	
Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	
	2.90	3.01	3.00	
Note: Avant la publication des perspectives de l'économie mondiale (PEM) d'avril 2019, le classement des deux millésimes précédents et le score correspondant sont basés uniquement sur le CPIA selon le cadre précédent.				
Calcul de l'Indice IC				
Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composantes
EPIN	0.385	3.396	1.31	45%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2.719	4.586	0.12	4%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4.052	39.093	1.58	55%
Couverture des importations par les réserves^2 (en pourcentage)	-3.990	15.283	-0.61	-21%
Envois de fonds (en pourcentage)	2.022	5.051	0.10	4%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13.520	2.928	0.40	14%
Note IC			2.90	100%
Note IC			Moyen	

9. Outre les tests de résistance normalisés et un test adapté pour les prix des produits de base, un scénario sur mesure est appliqué. Étant donné les risques de dégradation dus à la perspective d'une instabilité politique persistante, à un contexte sécuritaire difficile, à une accentuation des tensions budgétaires et à l'incertitude entourant la dynamique de la pandémie, le scénario sur mesure illustre le risque lié à une dégradation du solde budgétaire primaire par rapport au scénario de référence (2,5 % de PIB de plus en 2021 et 2 % de plus en 2022 et 2023), qui crée des besoins de financement dont on suppose qu'ils seraient couverts par des emprunts extérieurs plus onéreux, l'enveloppe disponible de financements concessionnels et de dons étant fixe.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

10. Il est prévu que la dette extérieure diminue à court terme, mais qu'elle augmente après 2023 tandis que l'aide officielle extérieure reprend. Le scénario de référence prévoit que la dette extérieure fléchira à court terme sous l'effet de la réduction de l'aide officielle extérieure en 2020-21 et atteindra 25,6 % du PIB en 2023 (tableau 1). S'il est supposé que l'aide budgétaire officielle extérieure retrouve son niveau du passé à partir de 2023, la dette extérieure sera orientée à la hausse jusqu'en 2030 environ, pour atteindre 28,5 % du PIB, avant de se stabiliser à quelque 28 % du PIB en 2040, date de la fin de la période de projection.

11. Le risque de surendettement extérieur reste modéré et il existe une marge d'absorption de chocs.

- Tous les indicateurs d'endettement extérieur restent en deçà des seuils indicatifs correspondants dans le scénario de référence et les tests de résistance normalisés : il existe donc une marge d'absorption de chocs. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette extérieure/PIB glisse de 21,4 % en 2020 à 20,1 % en 2025, puis remonte à 21,3 % en 2030, en phase avec la dynamique de l'encours nominal de la dette extérieure (graphique 1 et tableau 3), en deçà du seuil indicatif de 40 % pendant toute la période de projection. Le ratio VA dette extérieure/exportations, tout en étant orienté à la hausse à cause surtout du recul des exportations à moyen et long terme, demeure bien en deçà du seuil de 180 %. Les indicateurs du service de la dette sont tous stables et inférieurs à leurs seuils respectifs.
- Toutefois, dans un scénario de fragilité sur mesure où la position budgétaire se dégrade en raison de l'un ou l'autre des risques évoqués ci-dessus, un choc sur la croissance des exportations entraînerait deux dépassements du seuil de 15 % pour le ratio service de la dette extérieure/exportations (de 0,2 point en 2024 et de 0,4 point en 2027), ce qui ferait passer la notation du risque de faible à modéré. La marge d'absorption d'un choc de dépréciation n'est pas considérable non plus dans le scénario sur mesure, puisque le ratio service de la dette/recettes excède presque le seuil de 18 % en 2024.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

12. À court terme, la dette publique devrait être orientée à la hausse du fait surtout d'une

augmentation des déficits financés par davantage d'emprunts intérieurs. Le scénario de référence prévoit que la dette publique monte à 47 % du PIB en 2023, puis reflue progressivement pour atteindre 43,2 % du PIB en 2030, grâce à sa dynamique automatique favorable et au retour du déficit budgétaire au plafond de l'UEMOA (tableau 2). À très long terme, la dette publique se stabiliserait à moins de 40 % du PIB à la fin de la période de projection (2040). La part de la dette intérieure dans la dette publique suit une tendance analogue : elle culmine à 45,5 % en 2022 (en hausse de près de 10 points par rapport à 2019) puis diminue progressivement pour atteindre 34,1 % en 2030, un pourcentage proche des niveaux du passé.

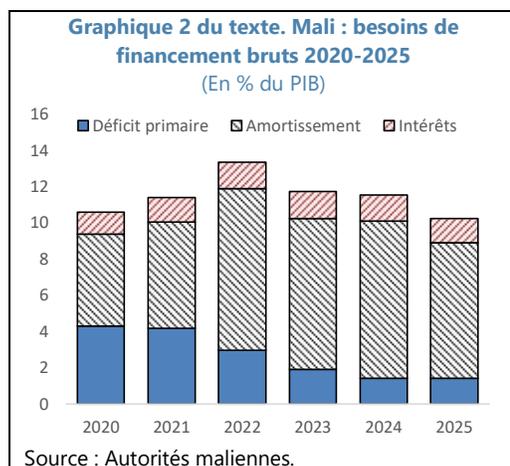
13. Le risque de surendettement public reste également modéré. En phase avec la dynamique de la dette publique, le ratio VA de la dette publique/PIB augmente dans le scénario de référence jusqu'à environ 41 % en 2022-23, puis retombe à 36 % en 2030 ; il reste inférieur au seuil indicatif de 55% pendant toute la période de projection, même avec les chocs des tests de résistance (graphique 2 et tableau 4). Les autres indicateurs de la dette et de son service suivent des tendances similaires. Toutefois, dans le scénario sur mesure évoqué ci-dessus (dégradation du solde budgétaire financée sur les marchés), les seuils indicatifs de viabilité de la dette publique sont aussi dépassés à partir de 2023 (de 0,6 point en 2023 et de près de 7 points en 2030) — dans ce cas avec un choc sur les prix des produits de base, qui réduirait la croissance et les recettes — le risque de surendettement public passant ainsi à « modéré ».

NOTATION DES RISQUES ET VULNÉRABILITÉ

14. Le risque de surendettement extérieur et global du Mali reste modéré. Aucun des indicateurs de la dette extérieure ou de la dette publique ne dépasse son seuil dans le scénario de référence, mais un scénario sur mesure où des déficits plus élevés sont financés à des conditions défavorables souligne la vulnérabilité de la dette extérieure et globale du pays aux chocs. Un choc sur les prix des produits de base orienterait clairement la dette publique à la hausse et lui ferait dépasser le seuil en seulement trois ans. Bien que la réduction prévue de l'aide officielle extérieure en 2020-21 améliore à court terme la dynamique d'endettement extérieur, les risques de liquidité allant de pair avec un alourdissement du service de la dette sont appréhendés par le scénario sur mesure, dans lequel un choc sur la croissance des exportations entraîne un dépassement du seuil indicatif pour l'indicateur du service de la dette extérieure.

15. Les risques de financement augmentent et doivent être suivis de près. La hausse du déficit primaire, la réduction de l'aide des donateurs, au moins à court terme, et l'alourdissement du service de la dette accentuent les risques de financement. Les besoins de financement bruts sont estimés, en moyenne, à 12 % du PIB au cours des deux prochaines années et à 11,5 % pendant les cinq suivantes (graphique 2 du texte), ce qui mettra à l'épreuve la capacité des autorités à les couvrir. La nécessité de se financer principalement sur le marché régional à court terme va ajouter des risques non seulement en raison du coût plus élevé des emprunts, mais aussi d'un éventuel resserrement de ce marché si d'autres pays de l'UEMOA y financent en même temps leurs déficits accrus. Le Mali doit donc maintenir une politique économique prudente, pour assurer la stabilité macroéconomique, et travailler activement avec ses

partenaires officiels extérieurs pour obtenir davantage de dons et de prêts concessionnels, l'efficacité de la gestion de la dette et de la perception des recettes fiscales. En outre, il lui faut poursuivre et approfondir les réformes structurelles qui ciblent en priorité les domaines sous pression budgétaire : il s'agit notamment d'empêcher l'accumulation d'arriérés de paiement, de gérer la masse salariale et d'améliorer les résultats des entreprises publiques afin de sauvegarder l'espace budgétaire nécessaire aux dépenses de développement, aux dépenses sociales et aux dépenses de sécurité.



POINT DE VUE DES AUTORITÉS

16. Les autorités conviennent que le risque de surendettement du Mali demeure modéré, avec une marge d'absorption des chocs. Elles conviennent aussi de l'importance de l'aide des donateurs internationaux avec lesquels elles ont activement repris le dialogue. Elles soulignent que leur stratégie d'endettement a pour but d'obtenir davantage de prêts concessionnels extérieurs, de privilégier les emprunts intérieurs à échéance plus longue, de maintenir une politique prudente pour obtenir des prêts à taux fixe et de se montrer plus actifs dans le choix des devises dans lesquelles sont libellés les prêts (même si la flexibilité est limitée).

Tableau 1. Mali : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017–40
(En % du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/ Scénario historique Projections		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	24.5	23.4	26.4	26.3	27.9	29.5	30.6	29.8	29.3	28.5	28.2	22.8	28.6
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	24.5	23.4	26.4	26.3	27.9	29.5	30.6	29.8	29.3	28.5	28.2	22.8	28.6
Variation de la dette extérieure	-0.5	-1.1	3.1	-0.1	1.6	1.5	1.1	-0.8	-0.5	0.4	-1.1		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	1.5	-0.3	2.8	1.1	0.3	0.2	1.1	1.9	2.8	5.8	7.6	1.8	2.8
Déficit extérieur courant hors intérêts	7.0	4.7	4.5	1.6	2.1	2.3	2.9	3.7	4.7	7.8	9.6	5.4	4.6
Déficit de la balance des biens et services	13.7	11.1	11.1	5.1	6.8	7.9	8.7	9.4	10.0	11.9	12.5	12.7	9.4
Exportations	22.5	24.5	24.9	27.2	26.2	25.0	23.7	22.6	21.7	18.0	12.5		
Importations	36.2	35.6	36.0	32.2	33.1	32.9	32.4	32.0	31.7	29.9	25.0		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-9.7	-9.2	-9.3	-6.6	-7.9	-8.6	-8.6	-8.4	-8.2	-7.3	-6.0	-10.3	-7.9
<i>dont : officiels</i>	-4.8	-4.4	-4.8	-2.3	-3.3	-3.9	-3.8	-3.5	-3.2	-2.3	-1.0		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	3.0	2.8	2.7	3.1	3.1	3.0	2.9	2.8	3.0	3.1	3.1	3.0	3.0
IDE nets (négatifs = entrées)	-3.6	-2.7	-1.8	-1.4	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-2.6	-1.2
Dynamique endogène de la dette 2/	-1.9	-2.2	0.0	0.3	0.6	-1.0	-0.7	-0.7	-0.8	-0.9	-0.9		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5	0.7	0.7	0.6	0.4	0.5		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.2	-1.0	-1.1	0.5	-1.0	-1.5	-1.4	-1.4	-1.4	-1.3	-1.4		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.0	-1.4	0.8		
Résiduel 3/	-2.0	-0.8	0.3	-1.2	1.2	1.4	0.0	-2.7	-3.3	-5.4	-8.7	-1.2	-2.6
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	20.5	21.4	22.3	23.5	24.4	23.3	22.9	21.3	21.8		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	82.3	78.7	85.1	94.3	102.9	103.1	105.3	118.6	174.6		
Ratio service de la dette CGE/exportations	4.6	3.5	5.0	6.6	6.7	8.0	10.6	12.6	11.6	8.6	12.9		
Ratio service de la dette CGE/recettes	5.6	6.0	6.3	9.7	10.2	11.2	13.8	14.4	12.6	7.7	10.4		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	691.2	479.0	689.2	347.8	525.6	678.3	985.4	1337.6	1593.1	3048.3	8463.9		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.3	4.7	4.8	-2.0	4.0	6.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.4	4.4
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	4.0	6.2	-3.3	3.7	6.7	2.8	2.4	2.2	1.1	2.0	2.7	1.3	2.7
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1.1	1.0	1.4	1.5	1.6	2.1	2.4	2.6	2.1	1.5	1.7	0.6	1.9
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	5.0	21.3	3.1	10.8	7.0	3.7	2.1	2.3	2.1	3.4	4.1	6.7	4.1
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-1.7	9.5	2.5	-9.0	13.8	8.4	5.9	6.0	5.3	6.0	4.9	6.6	5.5
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	33.1	19.0	24.7	24.7	35.9	35.4	33.3	31.8	...	31.2
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.4	14.3	19.5	18.6	17.4	17.8	18.1	19.8	19.9	20.2	15.4	15.8	19.3
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	248.1	210.8	326.5	368.8	621.8	726.5	785.7	756.8	768.8	867.2	1150.7		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	2.4	2.8	2.9	3.0	2.7	2.6	2.3	1.5	...	2.6
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	54.3	42.0	42.6	44.2	55.5	54.4	50.4	49.7	...	50.4
PIB nominal (milliards de dollars EU)	15,360	17,079	17,308	17,592	19,519	21,274	22,880	24,560	26,074	37,108	84,055		
Croissance du PIB nominal en dollars	9.5	11.2	1.3	1.6	11.0	9.0	7.5	7.3	6.2	7.1	7.8	5.7	7.2
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	20.5	21.4	22.3	23.5	24.4	23.3	22.9	21.3	21.8		
En pourcentage des exportations	82.3	78.7	85.1	94.3	102.9	103.1	105.3	118.6	174.6		
Ratio service de la dette/exportations	4.6	3.5	5.0	6.6	6.7	8.0	10.6	12.6	11.6	8.6	12.9		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	3553.0	3765.6	4356.6	5008.1	5574.6	5720.2	5958.0	7922.6	18312.8		
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	1.2	3.4	3.3	2.7	0.6	1.0	1.8	1.0		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	7.5	5.8	1.4	1.7	0.5	0.8	1.8	4.5	5.3	7.4	10.7		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[-g - p(1+g)]/(1+g+p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

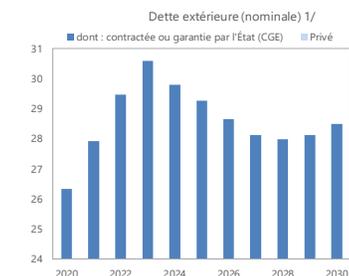
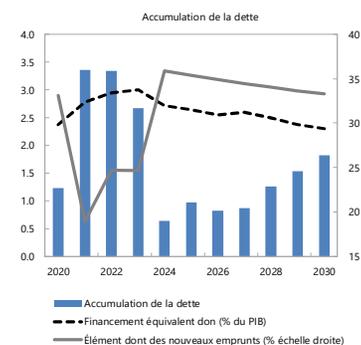
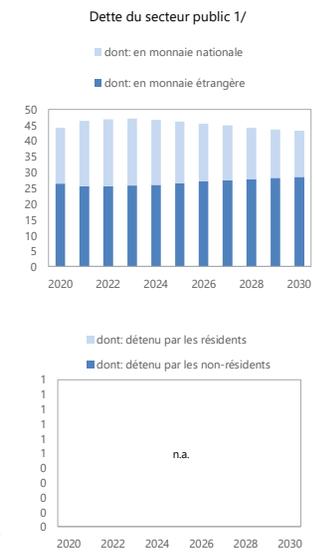


Tableau 2. Mali : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2017–2040
(En % du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	35.5	36.1	40.5	44.1	46.2	46.9	47.0	46.6	46.1	43.2	36.5	30.7	45.3
dont : libellée en devises	24.5	23.4	26.4	26.3	25.6	25.6	25.8	26.0	26.6	28.5	28.2	22.8	26.8
Variation de la dette du secteur public	-0.5	0.6	4.4	3.7	2.1	0.7	0.1	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	0.9	0.5
Flux générateurs d'endettement identifiés	-2.3	3.4	-0.2	3.6	2.0	0.8	0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.4	2.1	2.1
Déficit primaire	2.0	3.9	0.7	4.3	4.2	3.0	1.9	1.4	1.4	1.4	1.4	1.7	2.1
Recettes et dons	20.1	15.6	21.4	20.0	21.6	21.2	21.5	21.3	21.3	21.4	16.2	19.9	23.4
dont : dons	1.6	1.2	1.9	1.4	1.9	1.6	1.8	1.5	1.4	1.2	0.8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	22.1	19.4	22.1	24.3	25.8	24.1	23.4	22.7	22.7	22.8	17.6		
Dynamique automatique de la dette	-4.2	-0.4	-0.9	-0.4	-1.3	-2.1	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6	-1.8		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-1.7	-1.5	-1.3	1.4	-1.0	-1.9	-1.5	-1.5	-1.6	-1.6	-1.7		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0.2	0.1	0.3	0.6	0.7	0.7	0.8	0.7	0.6	0.5	0.1		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1.8	-1.6	-1.6	0.8	-1.7	-2.6	-2.2	-2.2	-2.2	-2.1	-1.8		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-2.6	1.1	0.5		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.1	-0.1	0.0	-0.3	-0.9	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.2	-0.1
Produit des privatisations (négatif)	0.1	0.1	0.1	0.0	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTTE et autres)*	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	1.8	-2.7	4.6	-1.8	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.3	-0.2	-0.1	0.9	-0.5
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	34.7	38.4	40.5	40.9	40.7	40.1	39.4	36.0	30.1		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	162.0	192.2	187.2	193.2	189.4	188.3	185.2	168.4	185.4		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	31.8	32.5	23.8	31.7	33.7	49.4	46.3	48.4	42.6	35.9	30.6		
Besoin de financement brut 4/	8.3	8.8	5.7	10.5	10.7	13.4	11.8	11.7	10.5	9.1	6.4		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5.3	4.7	4.8	-2.0	4.0	6.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	4.4	4.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.2	1.0	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.2	1.5	1.7	0.6	1.4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	3.1	4.0	3.1	3.7	4.5	4.0	4.1	4.0	4.3	4.4	3.3	3.0	4.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-11.0	4.9	2.1	1.5	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	1.9	1.5	2.1	2.0	1.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.7	3.3	2.0
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en %)	7.8	-7.9	19.1	7.8	10.5	-0.8	1.8	1.8	5.1	5.1	-19.5	5.3	4.7
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	2.5	3.2	-3.7	0.7	2.1	2.3	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8	0.7	1.9
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

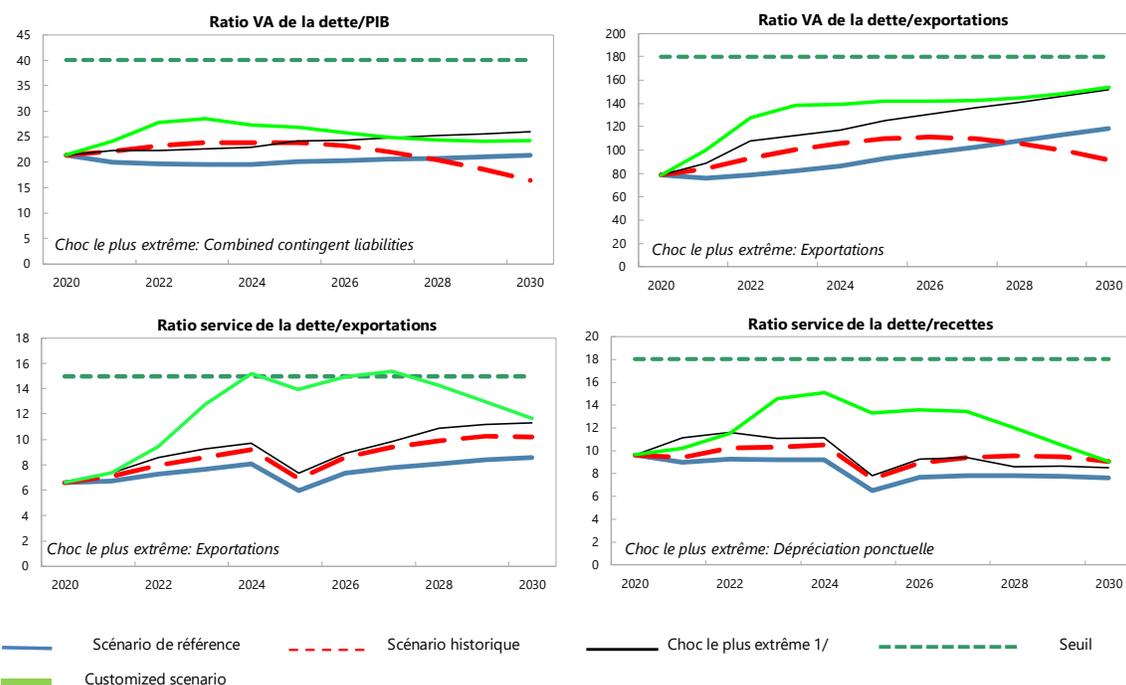
Définition de la dette extérieure/intérieure	Currency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

- 1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale. Définition de la dette extérieure/intérieure est Currency-based.
 - 2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.
 - 3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.
 - 4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.
 - 5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB ((-): excédent primaire), qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.
 - 6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.
- * L'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC est inclus dans les recettes en tant que don en capital, et donc inclus dans le déficit primaire mais pas dans "l'allègement de la dette (PPTTE et autres)".

Graphique 1. Mali : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2020–30



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Yes	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

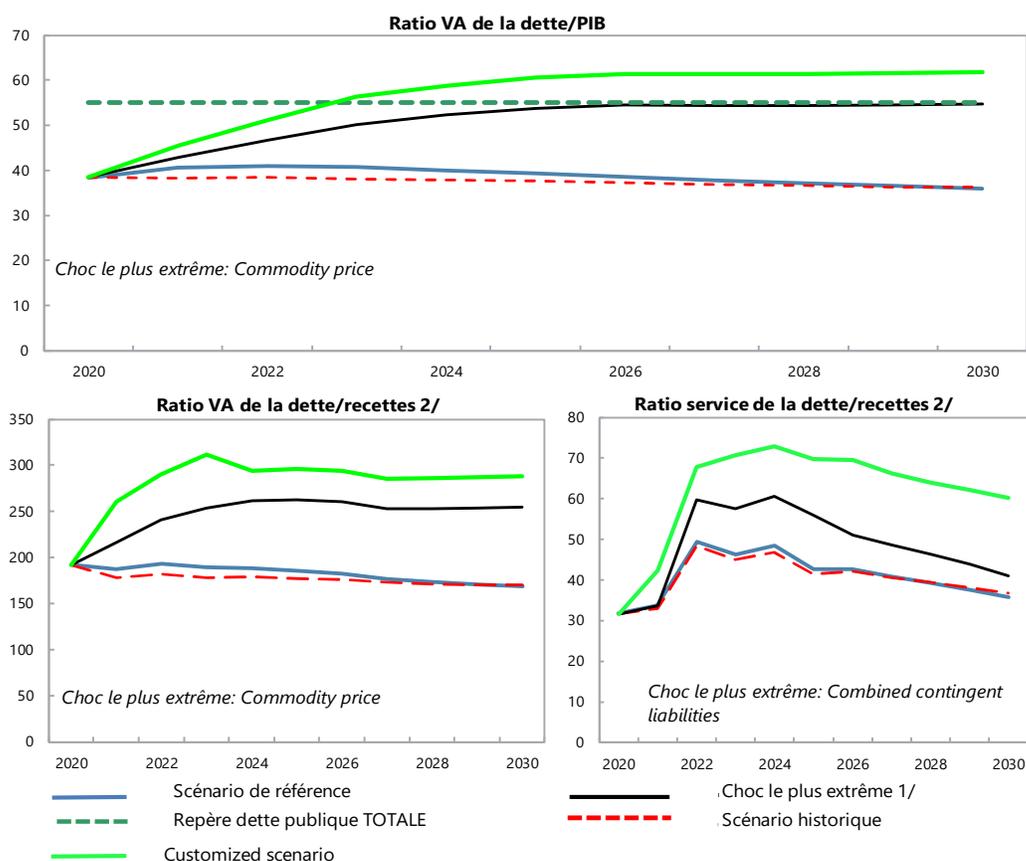
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.6%	1.6%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	24	24
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Graphique 2. Mali : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2020–30

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	32%	32%
Dette intérieure à moyen et long terme	68%	68%
Dette intérieure à court terme	0%	0%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1.6%	1.6%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	24	24
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.9%	3.9%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	4	4
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4.5%	4.5%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans le test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. Mali : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2020–30

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	21	20	20	19	19	20	20	20	21	21	21
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	21	22	23	24	24	24	23	22	20	19	16
Customized scenario: larger fiscal deficits financed on non-concessional terms with export growth shocks	21	24	28	29	27	27	26	25	24	24	24
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	21	21	21	21	21	22	22	22	22	23	23
B2. Solde primaire	21	20	20	20	20	21	21	21	21	22	22
B3. Exportations	21	21	23	23	23	24	24	24	24	24	24
B4. Autres flux 3/	21	23	25	25	24	25	25	25	25	25	25
B5. Dépréciation	21	25	21	21	21	22	22	23	23	24	24
B6. Combinaison de B1-B5	21	24	24	24	24	25	25	25	25	25	25
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	21	22	22	23	23	24	24	25	25	26	26
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	21	22	23	23	23	23	23	23	22	22	22
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	79	76	79	82	86	93	97	102	107	113	119
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	79	84	93	101	105	110	111	110	106	100	91
Customized scenario: larger fiscal deficits financed on non-concessional terms with export growth shocks	79	100	128	138	139	142	142	143	145	148	154
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	79	76	79	82	86	93	97	102	107	113	119
B2. Solde primaire	79	77	80	84	89	96	101	106	111	117	123
B3. Exportations	79	89	108	112	117	125	131	136	141	146	152
B4. Autres flux 3/	79	86	100	104	108	115	120	124	128	132	137
B5. Dépréciation	79	76	68	72	75	82	86	91	97	103	109
B6. Combinaison de B1-B5	79	89	89	99	103	110	115	120	125	130	135
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	79	85	89	95	101	111	117	124	130	137	144
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	79	90	101	104	107	112	113	116	118	120	123
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	7	7	7	8	8	6	7	8	8	8	9
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	7	7	8	9	9	7	9	9	10	10	10
Customized scenario: larger fiscal deficits financed on non-concessional terms with export growth shocks	7	7	9	13	15	14	15	15	14	13	12
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	7	7	7	8	8	6	7	8	8	8	9
B2. Solde primaire	7	7	7	8	8	6	7	8	8	9	9
B3. Exportations	7	7	9	9	10	7	9	10	11	11	11
B4. Autres flux 3/	7	7	8	8	9	6	8	9	10	10	10
B5. Dépréciation	7	7	7	7	8	6	7	8	7	8	8
B6. Combinaison de B1-B5	7	7	8	8	9	7	8	9	10	10	10
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	7	7	7	8	8	6	8	8	9	9	9
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	7	7	8	9	9	7	8	9	10	10	10
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	10	9	9	9	9	7	8	8	8	8	8
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	10	9	10	10	11	8	9	9	10	9	9
Customized scenario: larger fiscal deficits financed on non-concessional terms with export growth shocks	10	10	12	15	15	13	14	13	12	10	9
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	10	10	12	15	15	13	14	13	12	10	9
B2. Solde primaire	10	9	10	10	10	7	8	8	8	8	8
B3. Exportations	10	9	9	9	9	7	8	8	8	8	8
B4. Autres flux 3/	10	9	10	10	10	7	8	9	9	9	9
B5. Dépréciation	10	11	12	11	11	8	9	9	9	9	9
B6. Combinaison de B1-B5	10	10	11	10	10	7	9	10	10	9	9
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	10	9	10	9	10	7	8	8	8	8	8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	10	10	11	11	11	8	9	9	9	9	9
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Mali : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2020–30

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	38	40	41	41	40	39	39	38	37	37	36
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	38	38	38	38	38	38	37	37	37	36	36
Customized scenario: larger fiscal deficits financed on non-concessional terms with commodity price shocks	38	45	51	56	59	61	61	61	61	62	62
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	38	43	46	47	47	48	48	48	48	49	49
B2. Solde primaire	38	41	43	43	42	41	40	39	39	38	37
B3. Exportations	38	42	45	44	43	43	42	41	40	39	38
B4. Autres flux 3/	38	43	46	46	45	44	43	42	41	40	39
B5. Dépréciation	38	44	42	41	38	37	34	32	30	29	27
B6. Combinaison de B1-B5	38	40	41	40	39	38	38	37	36	35	35
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	38	51	50	50	49	48	47	46	45	44	43
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	38	43	47	50	52	54	54	54	54	55	55
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	192	187	193	189	188	185	182	177	174	171	168
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	192	178	182	178	179	177	176	173	172	171	170
Customized scenario: larger fiscal deficits financed on non-concessional terms with commodity price shocks	32	42	68	71	73	70	69	66	64	62	60
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	192	197	216	217	222	224	225	224	226	227	229
B2. Solde primaire	192	192	202	198	197	193	189	184	180	177	175
B3. Exportations	192	194	210	206	204	201	197	191	187	183	179
B4. Autres flux 3/	192	200	218	213	211	208	204	197	192	188	184
B5. Dépréciation	192	206	202	190	182	172	163	152	143	135	128
B6. Combinaison de B1-B5	192	185	193	185	184	181	177	172	169	166	164
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	192	234	238	232	229	224	220	213	208	204	200
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	192	217	241	254	262	263	261	253	253	254	255
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	32	34	49	46	48	43	43	41	39	38	36
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	32	33	48	45	47	42	42	40	39	38	37
Customized scenario: larger fiscal deficits financed on non-concessional ter	32	42	68	71	73	70	69	66	64	62	60
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	32	35	53	51	55	51	52	51	51	50	49
B2. Solde primaire	32	34	50	48	50	45	45	42	41	39	37
B3. Exportations	32	34	50	47	49	43	43	42	40	39	37
B4. Autres flux 3/	32	34	50	47	49	43	43	42	41	39	37
B5. Dépréciation	32	33	49	45	47	41	41	40	38	36	34
B6. Combinaison de B1-B5	32	33	48	45	47	42	42	40	39	37	35
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	32	34	60	58	61	56	51	49	46	44	41
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	32	37	56	55	60	56	58	57	57	56	54
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

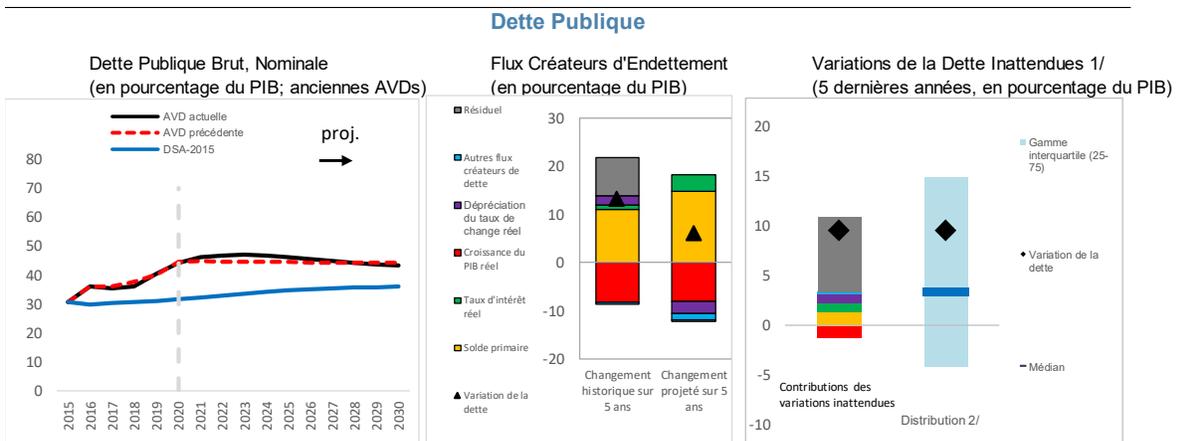
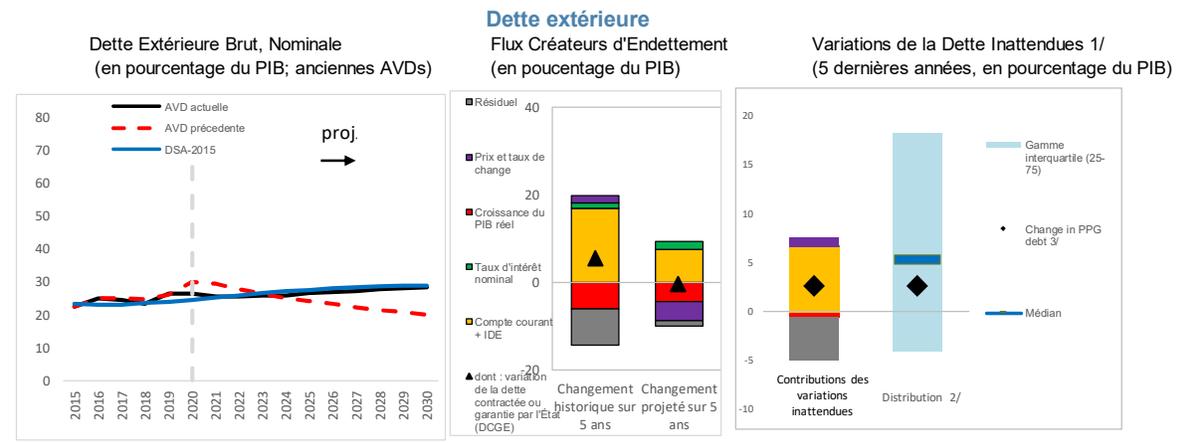
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 3. Mali : Déterminants de l'évolution de la dette – scénario de référence



1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

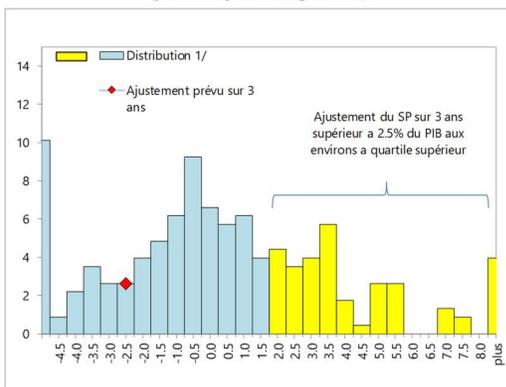
2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

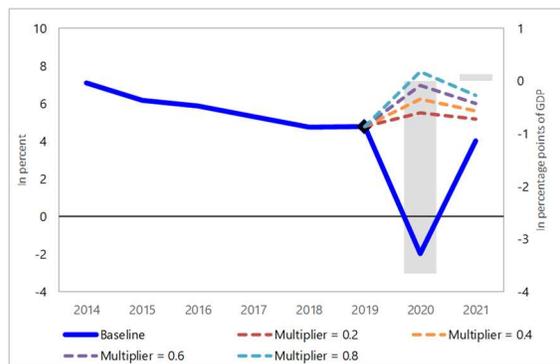
Graphique 4. Mali : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



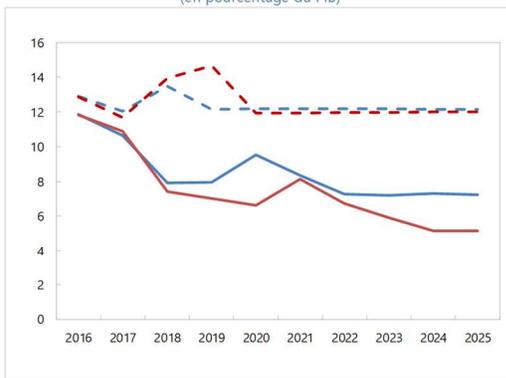
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



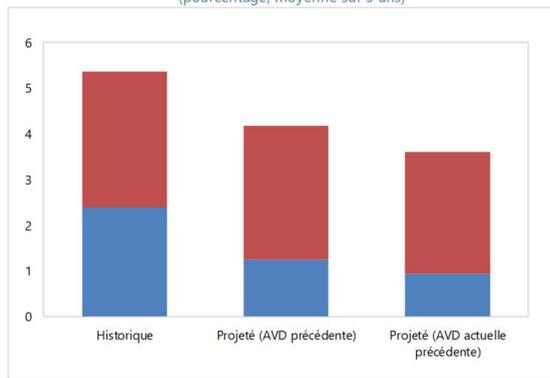
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé (en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

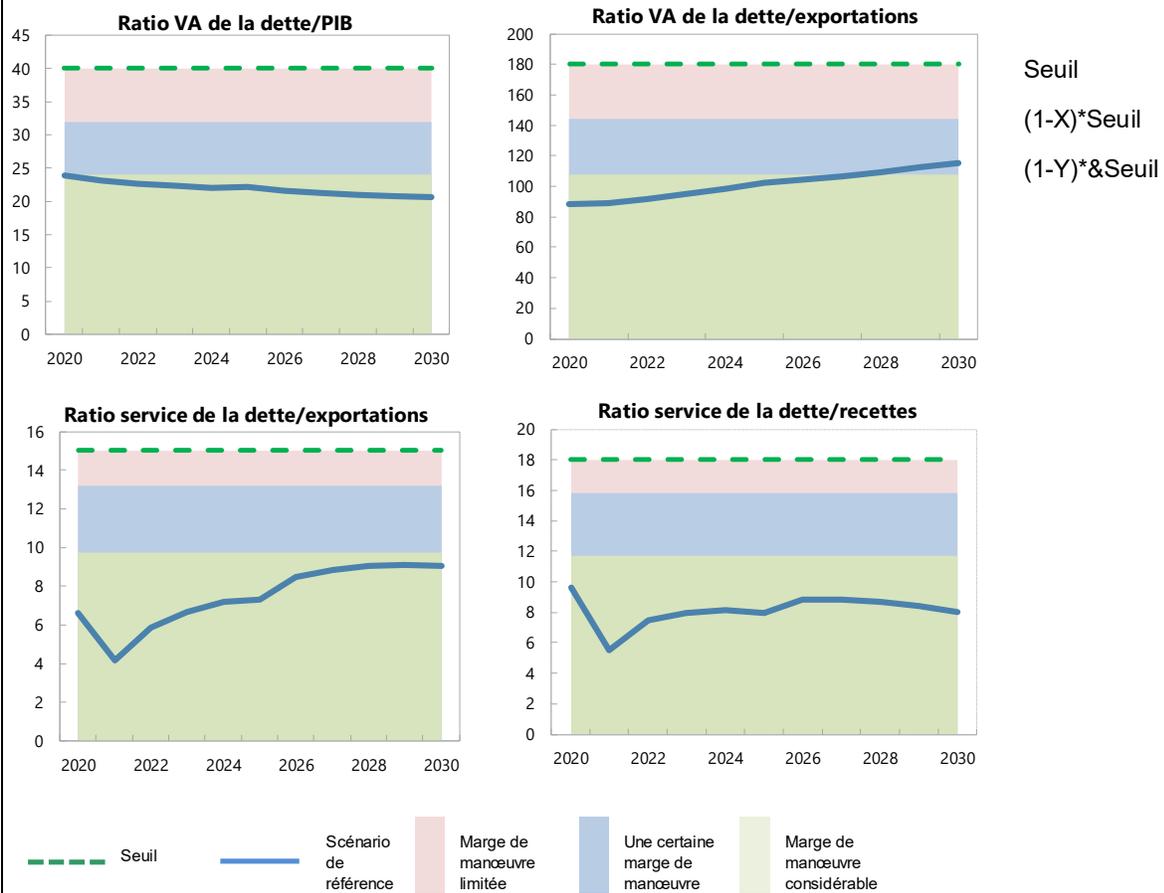
Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

Graphique 5. Mali : qualifications de la catégorie de risque modéré 2020–30 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.